

LE PROCÈS DU *MASSILIA*

ou la déraison d'État

24-27 juin 1940

PIERRE FOURNERET

2015

Avertissement

Aujourd'hui encore, le procès du *Massilia* n'est pas jugé.

L'épopée vécue par un sénateur et vingt-six députés, parmi eux Édouard Daladier et Georges Mandel, qui se sont embarqués de Bordeaux pour le Maroc en juin 1940 reste l'objet d'un débat. Il aura fallu soixante années, le 22 juin 2000, pour qu'un hommage officiel de l'Assemblée nationale soit rendu à ces premiers résistants que la propagande du gouvernement de Bordeaux, présidé par le maréchal Pétain, a fait passer pour des fuyards avec l'aveu d'une bonne partie de l'opinion de l'époque.

Georges Fourneret était directeur des services de Sécurité du Maroc, il est monté le premier à bord lors de l'arrivée du navire à Casablanca. Témoin obligé et acteur des événements, il a laissé un court récit inédit qui a incité l'auteur de ces lignes, son fils Pierre, à explorer les circonstances de l'affaire, sous le titre : « Le Procès du *Massilia* ou la déraison d'État ». L'étude se prolonge, en effet, au delà pour faire connaître les suites de l'événement et le destin de personnages dont les plus remarquables furent les otages de Vichy puis du nazisme.

Le témoignage de Georges Fourneret est cité en *italique* dans les pages qui suivent.

Le sujet reste controversé comme le montrent les nombreux ouvrages qu'il a inspirés. C'est pourquoi le présent essai, pour rester au plus près des faits, puise dans les archives administratives et judiciaires. Il s'agit du *Dossier Mandel* qui rassemble les pièces du procès de circonstance intenté à l'homme d'État à Meknès au Maroc. Déposé aux Archives nationales, carton BB/30/1718, il regroupe les dépositions des témoins et les documents requis par le juge d'instruction : correspondances et télégrammes échangés, fiches de police jusqu'aux comptes rendus des écoutes téléphoniques pratiquées par l'Armée. Une autorisation d'utiliser m'a été accordée en date du 27 août 2014 sous le n° VB/100 520 13.

Procès parce-que le jugement est toujours en suspens, déraison d'État car certains ne sont pas sortis indemnes de la vindicte politique et de la fureur totalitaire de l'époque.

Repères

Images..... 7 à 17

Texte.....18 à 61

Sources..... 62 à 64

Annexes..... 65 à 89

Bibliographie.....90 à 91

Notes.....92 à 96

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| IMAGES | 7 |
| I - Départ | 9 |
| II - Débâcle..... | 10 |
| III - Personnages..... | 11 |
| IV- Madame Noguès, le général et les fonctionnaires de la Résidence générale au Maroc..... | 12 |
| V - Une affaire d'État..... | 13 |
| VI- Lieux d'internement, vue photographique | 14 |
| VII - Lieux d'internement, situation géographique..... | 15 |
| VIII - Journal officiel du 11 juillet 1940..... | 16 |
| IX - Une dénonciation..... | 17 |
| TEXTE | 18 |
| OUVERTURE | 19 |
| PROLOGUE | 21 |
| 1. Quand l'histoire pouvait basculer..... | 21 |
| 2. Huit jours de tergiversations au départ..... | 21 |
| 3. Quatre journées de confusion à l'arrivée..... | 22 |
| 4. Deux destins : de Gaulle et Noguès..... | 23 |
| VAUDEVILLE | 24 |
| 5. Cinq cent six passagers..... | 24 |
| 6. Un ex-président du conseil et cinq anciens ministres | 24 |
| 7. Des carrières après guerre | 25 |
| 8. Des personnages à la Prévert | 25 |
| 9. Cacophonie | 26 |
| 10. Capitulation ou armistice..... | 26 |
| 11. L'école Anatole France | 27 |
| 12. Un vrai faux départ..... | 28 |
| 13. Mésaventures..... | 29 |
| 14. Une gigantesque scapinade..... | 30 |
| 15. Un Résident général absent..... | 30 |
| 16. Ils ne sont que vingt-sept, que faire ? | 31 |
| 17. Pourquoi sont-ils là ? | 32 |
| 18. Un cicérone improvisé | 33 |
| 19. Alternative ou impasse | 34 |
| 20. Incidents..... | 34 |
| 21. Les indésirables | 35 |

| | |
|---|-----------|
| DRAME | 36 |
| 22. Drame en quatre journées..... | 36 |
| 23. Brûlante insistance de Noguès | 36 |
| 24. Une visite improvisée..... | 37 |
| 25. Alger ou Londres | 38 |
| 26. Une affaire d'État..... | 38 |
| 27. La thèse de Noguès..... | 39 |
| 28. Pourquoi Mandel chez Hurst ?..... | 40 |
| 29. L'appel de Casablanca | 41 |
| 30. Que dit l'Amiral ? | 43 |
| 31. Débarquement des passagers..... | 44 |
| 32. Daladier fataliste | 45 |
| 33. Mandel suspect..... | 46 |
| 34. La déposition du commissaire..... | 47 |
| 35. Mandel d' Ifrane à Alger | 48 |
| 36. Mandel à Meknès..... | 48 |
| 37. Retenus à Alger | 49 |
| 38. Déserteurs et bellicistes | 50 |
| 39. Le Portalet, Buchenwald et Dachau..... | 51 |
| 40. Fusiller Mandel et Reynaud | 52 |
| FINAL | 53 |
| 41. Réhabilitation du bout des lèvres | 53 |
| 42. Vous avez dit uchronie ?..... | 54 |
| 43. Daladier à Londres ? | 55 |
| 44. Mandel à Londres ?..... | 55 |
| 45. Destination Alger..... | 56 |
| POST-SCRIPTUM | 57 |
| 46. Georges Fourneret..... | 57 |
| 47. Mandel révoque. | 57 |
| 48. Mendès France vitupère | 58 |
| 49. Daladier ironise..... | 59 |
| 50. Tony-Révillon remercie..... | 59 |
| 51. « Juste » ?..... | 59 |
| 52. Fin de partie..... | 60 |
| 53. Épilogue..... | 61 |
| SOURCES | 62 |
| La référence,..... | 62 |
| Les passagers | 62 |
| Les témoins..... | 62 |
| Les biographies | 63 |
| Un témoignage inédit | 63 |
| Des à-peu-près..... | 63 |
| Soixante-dix ans déjà | 64 |
| Toujours d'actualité..... | 64 |

| | |
|---|-----------|
| ANNEXES | 65 |
| 1. Trombinoscope..... | 67 |
| 2. Liste des parlementaires du <i>Massilia</i> | 69 |
| 3. Chronologie..... | 70 |
| 4. Liste officielle des passagers du <i>Massilia</i> | 71 |
| 5. Affiche apposée école Anatole France..... | 75 |
| 6. Appel Hurst..... | 76 |
| 7. Note manuscrite attribuée à G. Mandel..... | 77 |
| 8. Instructions du général Noguès..... | 78 |
| 9. Télégramme Hilger..... | 80 |
| 10. Internements politiques sous Vichy..... | 81 |
| 11. Le MONDE 31 octobre 1997..... | 82 |
| 12. Non-lieu en faveur de M. Mandel..... | 83 |
| 13. Commémoration du départ du <i>Massilia</i> | 85 |
| 14. Intervention d'Édouard Herriot le 10 juillet 1940..... | 86 |
| 15. Le scrutin sur la « loi constitutionnelle » du 10 juillet 1940..... | 88 |
| 16. État-major du <i>Massilia</i> | 89 |
| BIBLIOGRAPHIE | 90 |
| Ouvrage de référence..... | 90 |
| Témoignages vécus..... | 90 |
| Mémoires..... | 90 |
| Biographies..... | 90 |
| Essais et études..... | 91 |
| Uchronies..... | 91 |
| Archives nationales..... | 91 |
| Sites Internet..... | 91 |
| Journaux et revues..... | 91 |
| NOTES | 92 |

IMAGES

Liste

I – Départ –

- *Massilia* - ©Association French Lines

<http://www.frenchlines.com>

- *Massilia* au retour de Narvik - ©Inconnu

Source : L. G. Planes, Robert Dufourg, *Bordeaux capitale tragique !* Éditions Médicis, 1956

- môle d'accostage du Verdon détruit en 1943

<http://estuairegironde.pagesperso-orange.fr/estuaire-page-mole-verdon.htm>

II – Débâcle –

- Bordeaux, juin 1940 ©*Bordeaux, capitale tragique !*

- tract allemand - ©Theo Mateijko

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle Exposition « Enfance » 2014

- affiche « Venez -à moi... » - ©ARCHIM-72AJ/1065

- affiche Tenacity©Bernard Savalle

http://www.cinemafrancais.fr/les_films/films_d/films_duvivier_julien/le_paquebot_tenacity.htm

III – Protagonistes

IV – Madame Noguès, le général et les fonctionnaires de la Résidence générale au Maroc
Archives de l'auteur

V – Une affaire d'État

- Image du Sunderland - ©Avionslégendaires.net

<http://www.avionslegendaires.net/short-s-26-sunderland.php>

- Fanny by gaslight - ©Pan MacMillan

VI – Lieux d'internement, vue photographique

- Le Portalet - ©Inconnu

- Chazeron - ©Inconnu

<http://www.centerblog.net/journal-intime/153472-4885820-chateau-de-chazeron->

Bourasol – ©Inconnu

- Itter – ©Wikipedia

http://en.wikipedia.org/wiki/Itter_Castle_-_mediaviewer/File:Schloss_Itter_NW.JPG

<http://commons.wikimedia.org/wiki/User:Svíčková>

VII – Lieux d'internement, situation géographique

- Urdos, Le Portalet et Bourassol - ©viamichelin

<http://www.viamichelin.fr/web/Cartes-plans>

VIII – Journal officiel du 11 juillet 1940

<http://gallica.bnf.fr/m/ark:/12148/bpt6k6449165r/f1.image>

IX – Une dénonciation (archives de l'auteur)

I - Départ



Massilia



Fumoir



Massilia au retour de Narvik



La mole du Verdon peu après sa mise en service. Cette installation détruite pendant la seconde guerre mondiale n'existe plus ici. (Tibi)
Môle d'accostage du Verdon

II - Débâcle



Bordeaux- juin 1940



Tract allemand



Discours du 17 juin 1941



Affiche du film

III - Personnages



Daladier



Mandel



Weygand



Darlan



Noguès



Morize

IV- Madame Noguès, le général et les fonctionnaires de la Résidence générale au Maroc



Georges Fourmeret



V - Une affaire d'État



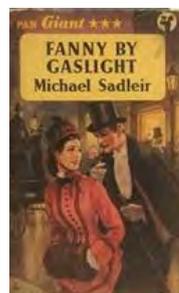
Sunderland



Lord Gort



Duff Cooper



VI- Lieux d'internement, vue photographique



Le Portalet (Pyrénées atlantiques)



Chazeron (Puy-de-dôme)



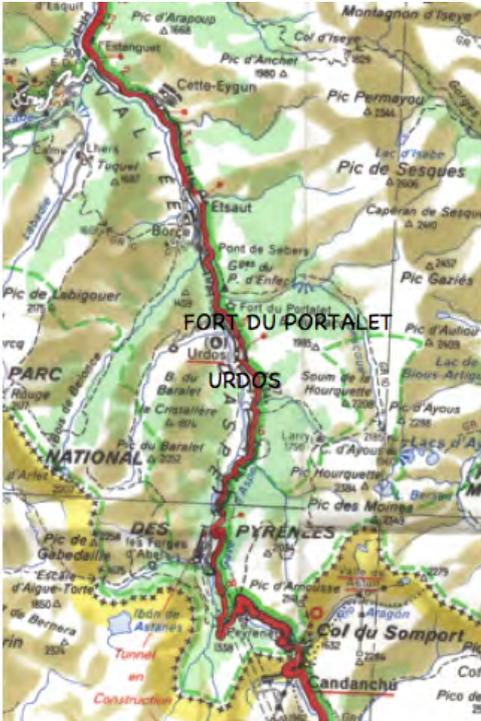
Bourassol (Puy-de-dôme)



Itter (Tyrol autrichien)

VII - Lieux d'internement, situation géographique

Toulouse 181 km



Fort du Portalet Urdos

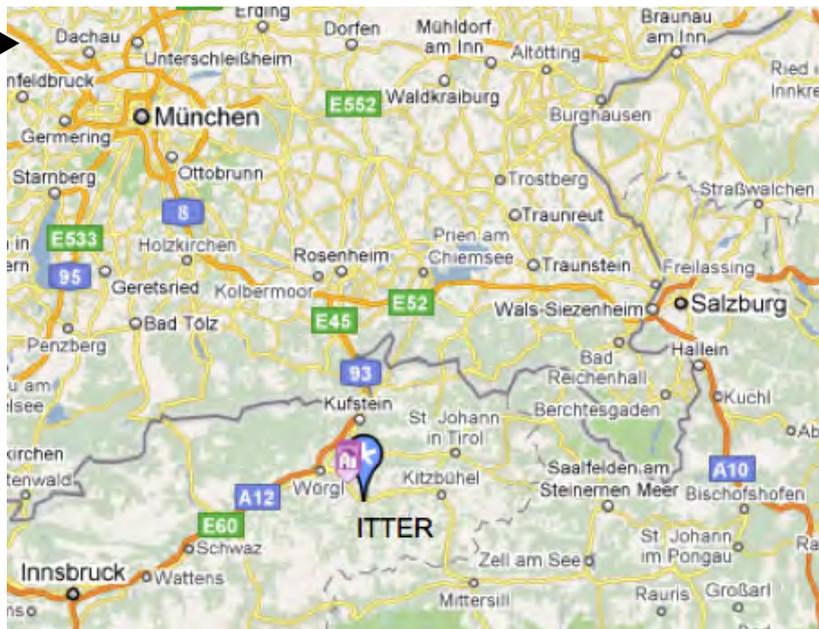
Vichy 39 km

Chazeron



Bourassol

Dachau



VIII - Journal officiel du 11 juillet 1940

★ Année 1940. — N° 43. Le Numéro : 50 centimes. Jeudi 11 Juillet 1940. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES :
FRANCE, COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT FRANÇAIS : 60 fr.
ÉTRANGER : 145 fr. (pour les pays accordant une réduction de 50 % sur les tarifs postaux) ET 235 fr. (pour les autres pays).
(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

| | | |
|--|--|--|
| JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VECHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50 |
|--|--|--|

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du Mercredi 10 Juillet 1940.

| | | |
|---|--|---|
| <p style="text-align: center;">SOMMAIRE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. — Constitution de l'Assemblée nationale. 2. — Excuses. 3. — Incident: MM. Edouard Herriot, le président, Pierre Laval, vice-président du conseil. 4. — Règlement de l'Assemblée nationale : MM. Fernand Bouisson, le président, Emile Mireaux, Pierre Laval, vice-président du conseil; Jean Boivin-Champeaux. 5. — Tirage au sort des bureaux. 6. — Dépôt, par M. Pierre Laval, vice-président du conseil, au nom de M. le maréchal de France Ph. Pétain, président du conseil, d'un projet de loi constitutionnelle. Déclaration de l'urgence. Observations de MM. de Courtols, François Piétri, Cayrel, Jean Taurinus, Pierre Laval, vice-président du conseil. Renvoi du projet de loi à une commission spéciale. Suspension et reprise de la séance. Dépôt et lecture, par M. Boivin-Champeaux, au nom de la commission spéciale, d'un rapport sur le projet de loi constitutionnelle. Suppression de la discussion générale. Suppression des explications de vote. Adoption, au scrutin, après pointage, de l'article unique du projet de loi. 7. — Motion d'ordre. Clôture de la session. 8. — Adoption du procès-verbal. <p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE NATIONALE — IN EXTENSO</p> | <p style="text-align: center;">PRÉSIDENCE DE M. JULES JEANNENEY</p> <p>La séance est ouverte à quatorze heures.</p> <p>M. le président est assisté de MM. Bertrand Carrère, Garrigou, Achille Naudin, Louis Gros, Maurice Baulie, secrétaires.</p> <p style="text-align: center;">— 1 —</p> <p style="text-align: center;">CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</p> <p>M. le président. Messieurs les membres de l'Assemblée nationale, la séance est ouverte.</p> <p>Vu les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, ainsi conçus :</p> <p>« Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »</p> <p>Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision » ;</p> <p>Vu la résolution de la Chambre des députés en date du 9 juillet 1940 et celle du Sénat en date du même jour, déclarant qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles ;</p> | <p>Vu l'alinéa 2 de l'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ainsi conçu :</p> <p>« Lorsque les deux Chambres se réunissent en Assemblée nationale, leur bureau se compose des président, vice-présidents et secrétaires du Sénat ».</p> <p>Je déclare l'Assemblée nationale constituée.</p> <p style="text-align: center;">— 2 —</p> <p style="text-align: center;">EXCUSES</p> <p>M. le président. MM. Jacquinet, Parayre, Tony Revillon, Auguste Mounié, Hermelin, le général Stubi, le général Hirschauer, Alexandre Duval, Jean Philip, Henry Béranger, Melleme et Paul Reynaud « excusent de ne pouvoir assister à la séance. »</p> <p style="text-align: center;">— 3 —</p> <p style="text-align: center;">INCIDENT</p> <p>M. le président. D'autre part, j'ai reçu de MM. Paul Bastid, Brout, Campinchi, Catalan, Delattre, Delbos, Denis, André Dupont, Dupré, Galandou-Diouf, de La Grandière, Grumbach, Mandel, André Le Troquer, Lévy-Alphandéry, Lazurick, Perfetti, Jammy Schmidt, J.-M. Thomas, Tony Revillon, un télégramme daté Alger, 9 juillet, douze heures trente, ainsi conçu :</p> <p>« Vous adressons protestation suivante que vous prions de bien vouloir lire séance »</p> |
|---|--|---|

* (11)

à consulter sur le site Gallica

IX - Une dénonciation

~~XXXXXXXXXX~~ Notaire
à PONTARLIER

Le 5 AVRIL 1941

Monsieur C. Fierret, Directeur-paillonné de
AU FILON, 55, Avenue Georges Y PARIS

Monsieur le Directeur

Je suis avec plaisir votre courageuse campagne contre le IVIET de la Hte Saône. Je vous en félicite.

Lisant votre journal, je remarque que la liste que vous faites paraître des F... de Pontarlier est incomplète et contient des erreurs. Je vous les signale :

1° LAPUETE Armand, 10° est décédé depuis plus de cinq ans.

2° M. INDOUINE que vous indiquez comme ancien délégué, était ici Directeur de l'école Laïque. Vous le retrouvez dans votre rubrique Neanmoins Mésadancier 32° instituteur. Il doit être incapable de faire ou être encore

3° THYVERIN était bien ancien vénéral. La habite toujours ici. Par contre Luc BONNET n'était pas le vénérable de l'époque précédant la dissolution des Loges. C'était BEVAUDAN le receveur des PTF qui vient d'être nommé à GASTON.

J'é suis ici depuis 15 ans, mais je ne connais pas certains des noms que vous citez : COSTE André, ICARD VAN ~~XXXXXXXXXX~~, VILLETTE. Par contre je crois qu'il y a ici plus de cinquante autres : THYVERIN, BENOY, Architecte, BEBANOON II, Rue Jean Jaurès sont les plus saisissables.

Lors de la dissolution, les sociétaires n'ont pas été appelés et ce n'est qu'un mois et demi après le décret que l'on a perquisitionné. Naturellement on n'a rien trouvé et pour cause. Je pourrai le démentir vous éclairer.

Je viens d'échanger une série de correspondances avec le Préfet du Doubs en lui signalant des faits particulièrement graves. Je n'ai obtenu qu'une lettre d'insultes mais qui pour moi est très précieuse car il s'est enfoncé profondément au point qu'il m'a été proposé de détruire mes dossiers.

Si vous avez un collaborateur dans sa région, vous pourrez me l'adresser car je ne voudrais pas confier à la poste des documents qui ne seraient pas certains de vous parvenir.

Ce que vous pouvez affirmer dans votre journal, c'est que dans le Doubs les F.M. ne sont pas traqués, qu'ils perçoivent au contraire protégés et que l'on voudrait bien les enfiler dans les délégations municipales nouvelles.

Savez-vous que LANQUETIN (ancien secrétaire de ~~XXXXXXXXXX~~) que celui-ci avait fait nommé de la D'ne, qui a été déchargé par PÉTALE) a été réinstallé à Orléans, je crois dans l'office de Sa Majesté ou de la feuille en qualité de Directeur. (à vérifier)

Languetin est le fils d'un Pontarlierien actuellement décédé.

George Fourcrot (celui qui avait organisé le lynchage à Blus) et qui avait été nommé par celui-ci Directeur de la Falce en Saône) a été déchargé par Pétale, mais grâce à des appels dans toute sa région, il vient d'être nommé Directeur du Crédit municipal de Marseille. Fourcrot est un ancien Pontarlierien.

Vauthier, ancien ancien sociétaire-commissaire de Pontarlier, puis professeur de Collège, vient d'être nommé professeur à Lyon, en récompense de l'agitation sociale qu'il a su organiser ici.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signé : XXXXXXXXXX

TEXTE

OUVERTURE

Les premiers jours de juin 1940, la France perd son Armée et les Français l'Espoir. Les institutions de la République elles-mêmes s'effondrent. Le coup d'État a lieu le 17 juin au soir. Un coup d'État en sourdine quand le Maréchal Pétain est désigné comme Président du Conseil, apparemment dans les formes constitutionnelles, par un Président de la République aux abois. Un climat de suspicion s'établit à Bordeaux contre les jusqu'au-boutistes. Mandel est arrêté une première fois puis relâché certes. De Gaulle, quoi qu'il en dise, sent sa sécurité menacée et part à Londres. Laval et Marquet, les fossoyeurs, deviennent ministres. Le coup de génie sera de faire partir les gêneurs en Afrique en laissant croire que le gouvernement suivrait.

C'est l'épopée du *Massilia*.

Le *Massilia* est ce paquebot qui, en juin 1940, au moment de la déroute militaire et politique française, conduisit vers l'Afrique du Nord un sénateur et vingt-six députés dont Édouard Daladier et Georges Mandel. Le départ a lieu le 21 juin 1940. Le bateau arrive le 24 juin à Casablanca. Tout commence comme un mauvais vaudeville avec ses personnages hauts en couleur, ses intrigues, ses aspects rocambolesques, son parfum de trahison. Mais l'affaire tourne au drame pour des hommes politiques victimes de leur volonté de continuer le combat sur un terrain qui se dérobe.

Toujours est-il que le Maréchal Pétain avait été choisi comme président du Conseil, le 16 juin au soir, par le président de la République Albert Lebrun. L'apparence constitutionnelle du moment était sauve. Paul Reynaud a démissionné, quelles que soient les controverses d'aujourd'hui sur ses intentions. La session des Chambres n'est pas close mais les parlementaires sont dispersés et difficiles à joindre ou mobilisés. La dernière séance de la Chambre des députés avait été levée le 16 mai 1940 à 15 heures 50, le jour de la percée de Sedan. Le Sénat s'était réuni pour la dernière fois le 21 mai 1940.

Une discussion rapportée par Tony-Révilleon a lieu pendant la traversée¹. Jean Perrin, le prix Nobel de physique avait été sous-secrétaire d'État à la Recherche en 1936, il est à bord ; il soutient que le nouveau ministre Pétain aurait du se présenter devant les Chambres. Paul Bastid, en revanche, « qui est professeur de droit public, hoche la tête. Il pense que le gouvernement a le droit de demander un armistice. C'est une de ses prérogatives. La responsabilité incombe au Président de la République qui a commis la faute d'appeler à la présidence du Conseil le Maréchal Pétain, malgré l'avis des deux présidents des Chambres Jeanneney et Herriot, encore que constitutionnellement il ne fût pas obligé de prendre leur avis ».

Un point de vue légitime et qui le serait resté sans l'intrigue qui s'organise.

En effet de son côté, Laval appuyé par Marquet, député et maire de Bordeaux, fait tout pour empêcher une convocation officielle des Chambres et préfère manœuvrer en sous-main. C'est l'entrée en force au gouvernement le 23 juin de ces deux personnages qui marque le refus définitif de l'option africaine et un tournant politique. Un observateur suédois Victor Vinde² écrit en novembre 1941 dans *La fin d'une grande puissance* : « Le coup d'État de Bordeaux fut un coup d'État à l'ancienne mode : il se passa dans les coulisses et fut soigneusement caché au public. »

L'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine pourra ainsi, à la lumière des événements qui ont suivi, officialiser la date comme l'indique son exposé des motifs : « Tout ce qui est postérieur à la chute, dans la journée du 16 juin 1940 du dernier gouvernement légitime de la République est évidemment frappé de nullité ».

Mais qu'en était-il de l'autre côté de la Méditerranée.

Le 24 juin, il fait grand soleil au Maroc³. L'autre bord de la Méditerranée n'a vécu ni la débâcle ni le climat délétère de Bordeaux ; l'armistice avec l'Allemagne n'est signé que de l'avant-veille. Vu du Maroc, le gouvernement c'est Noguès, le Résident général qui est aussi responsable du théâtre d'opérations d'Afrique du Nord et chef de file respecté. L'Appel du 18 juin avait été prononcé par un sous-secrétaire d'État, inconnu hors des cercles du pouvoir, membre pendant quelques jours d'un gouvernement démissionnaire. La radio de Londres n'avait pas encore alerté les consciences en métropole ; que dire, outre-mer ?

Pour les autorités françaises au Maroc, le gouvernement du Maréchal Pétain, qui n'a pas encore choisi Vichy et siège à Bordeaux jusqu'à fin juin, reste celui légitime de la République et de la France.



Des années après, l'historien américain Robert O. Paxton a intitulé un article sans concession : « *Vichy a gagné la guerre de la mémoire* »⁴.

En effet à propos du *Massilia*, les ombres demeurent et les questions. Pourquoi ces hommes politiques n'ont-ils pas eu la possibilité ou au moins le ressort de créer ailleurs qu'en métropole occupée, un gouvernement de combat ? De Gaulle⁵ avance une explication en évoquant : « Les pouvoirs publics foudroyés par le désastre dont ils se sentaient en partie responsables. » et dit : « L'Assemblée nationale, réunie les 9 et 10 juillet, remettait à Pétain tous les pouvoirs, presque sans en avoir débattu. À la vérité, quatre-vingts membres présents votaient courageusement contre cette abdication. D'autre part, ceux des parlementaires qui s'étaient embarqués sur le *Massilia* pour gagner l'Afrique du Nord avaient, par là, témoigné que pour eux l'Empire ne devait pas cesser la lutte. **Cependant, c'est un fait qu'aucun homme public n'éleva la voix pour condamner l'armistice**¹. »

Les parlementaires du *Massilia* furent les victimes de la décomposition politique de la France, de l'illusion d'une solution africaine improvisée et de la réticence à se résoudre à l'exil. Quoi qu'il en soit, le sort de ces hommes était joué, il était trop tard. Contrairement à de Gaulle, leur héritage d'hommes de pouvoir jusque là incontestés, prestige populaire pour Daladier, réputation d'intransigeance pour Mandel, les retenait de franchir le pas de la rébellion et bien encore plus de l'exil.

Certes, le procès du général Noguès en 1956 donna matière à exalter le rôle des passagers. Le député Delattre, cité comme témoin, rappelle qu'en prenant le bateau au Verdon Mandel avait dit à ses compagnons de voyage : « Nous partons, messieurs, pour trois ou quatre ans de résistance », et qu'il avait l'intention, « cela est certain, de former à Londres, s'il avait pu y parvenir, et il a tout fait pour cela, un gouvernement ». Un juré au procès, Bergasse, député des Bouches-du-Rhône pose à Delattre la question de savoir qu'elles auraient été, pour la France, les conséquences d'une action de dissidence réussie de Mandel. M. Delattre répond : « Alors, pour la France,...est-ce que cela aurait eu une incidence sur la destin de la patrie ? C'était un gouvernement Mandel et non pas un gouvernement de Gaulle..... Mandel gagnant Londres, il formait un gouvernement civil, je ne dis pas qu'il y aurait pas eu de militaires dans le gouvernement, mais enfin c'eût été M. Mandel, le président du Conseil. »

Mandel a lui constamment nié une quelconque volonté de partir à Londres.

Ce paragraphe est repris de l'ouvrage d'Henri Amouroux, *Pour en finir avec Vichy*⁶. L'auteur rappelle le propos prêté à Churchill, en juin 1944 : « Ah ! Si j'avais pu faire sortir Mandel en juin 1940... » Henri Amouroux, son livre est publié en 1997, va jusqu'à évoquer non sans paradoxe par rapport à ce qui précède : « ... l'échec de la formation d'un gouvernement Mandel en Afrique du Nord. » Nicolas Sarkozy plus mesuré avait relancé, en 1994, l'idée d'un Appel de Casablanca formulé par Mandel et pourtant fort contesté.

La réalité, vécue sur place et sur le moment est plus triviale. Une fois arrivés en Afrique du Nord, les anciens ministres, la fatigue et l'in vraisemblance de leur situation les firent demeurer à Casablanca au lieu de courir à Alger, pour convaincre de vive voix le général Noguès qui s'y trouvait de rompre le fer avec Bordeaux. L'hésitation générale, le traditionalisme de certains français du Maroc et la perfidie du régime de Vichy les firent vite passer pour suspects. Ils étaient voués au reniement de l'opinion, tout immérité qu'il fût ; dans l'adversité le public demande toujours qu'on lui désigne des coupables. Et la mémoire collective n'a pas tranché jusqu'à aujourd'hui. Il a fallu attendre la fin du siècle pour que l'Assemblée nationale commémore, en l'an 2000, le « départ du *Massilia* ».



L'affaire du *Massilia* offre un double symbole.

D'une part, elle est au cœur du débat inachevé sur la défaite de 1940. Fallait-il ou non poursuivre la guerre ? Les passagers étaient-ils fuyards ou résistants ?

D'autre part, elle amène à réfléchir sur la violence politique dont ils furent victimes par la suite sous le régime de Vichy. Les plus exposés furent poursuivis, condamnés ou internés, comme otages ou boucs-émissaires. Leur itinéraire après le *Massilia* est retracé ici.



¹ C'est l'auteur qui souligne.

La pièce qui va se jouer appelle un **prologue** pour fixer le contexte général et la chronologie. Les personnages sont présentés dans Images III, les « figurants » fonctionnaires du Protectorat en Images IV et l'annexe 3 offre le tableau des gouvernements et un agenda du *Massilia*.

Ce qui débute avec les apparences d'un **vaudeville** tourne au **drame**, le **final** ne tranche pas entre les bons et les méchants. Un **post-scriptum** expose les détours de destins qui se révèlent tragiques.

PROLOGUE

1. Quand l'histoire pouvait basculer

Ils sont vingt-sept dont un ancien président du Conseil, Daladier, et des anciens ministres, Mandel et Campinchi qui viennent d'être évincés du gouvernement au profit de Pétain. L'équipée, en apparence simple péripétie, a une signification qui dépasse le sort des individus.

L'épisode se situe à un tournant de l'histoire. Les passagers allaient-ils retrouver le Président de la République et le Gouvernement, évacués de Bordeaux à Alger ; sinon constituer un gouvernement dissident en Afrique du Nord, protectorat français, avec le soutien du général Noguès ? Allaient-ils, s'échapper à Londres et constituer un gouvernement en exil, comme d'autres dirigeants de pays envahis vont le faire, le jeune général de Gaulle déjà sur place se mettant sous leurs ordres ?

Rien de ceci n'arriva. C'est dire l'enjeu de cette affaire du *Massilia* qui fut qualifiée de ténébreuse par Édouard Barthe, un questeur de la Chambre resté à Bordeaux. Les parlementaires furent traités de fuyards et revinrent en France après le vote des pleins pouvoirs à Pétain, certains poursuivis par une justice aux ordres et tous désavoués par l'opinion du moment. Mais aucune vraie réhabilitation n'est survenue.

2. Huit jours de tergiversations au départ

Dans les huit jours entre le 14 et le 21 juin, se joue le prologue de la pièce dont les vingt-sept parlementaires vont être les protagonistes.

- Le vendredi 14 juin, le Gouvernement trouve refuge à Bordeaux. Ce jour-là, les troupes allemandes entrent dans Paris. Paris avait été évacué le 12 juin, le gouvernement avait fait étape à Tours.

Les pouvoirs publics s'installent à Bordeaux devenue pour la troisième fois de son histoire, après décembre 1873 et septembre 1914, le siège du gouvernement de la France. Le général de Gaulle fait allusion⁷ à ces invasions en évoquant le défilé de la Libération qui se déroule à Paris de l'Étoile à Notre-Dame, le 26 août 1944 : « Quatre fois en l'espace de deux vies, les Champs-Élysées durent subir l'outrage des envahisseurs derrière d'odieuses fanfares. »

À Bordeaux, le président Lebrun réside à la Préfecture et Georges Mandel, ministre de l'Intérieur, y a un bureau ; le président du Conseil Paul Reynaud qui est aussi ministre de la Défense, est installé à proximité, chez le général commandant la 18^{ème} région, rue Vital-Carles ; Pétain loge dans la propriété des Desbarats. Herriot est hébergé également dans un hôtel particulier du Cours Arnozan. Les députés présents se retrouvent dans les locaux de l'école Anatole France, avenue du même nom. Quant aux sénateurs, ils se tiennent rue Judaïque dans la salle du cinéma Capitole. Le sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale est au Grand Hôtel Montré, en face du Grand Théâtre.

Pour compléter le tableau voici la description que donne Mendès France⁸ : « Partout c'est l'affolement, la panique..... Les réfugiés s'entassent partout, dans les hôtels, les cafés, dans les rues, sur les places, chez les particuliers. Les hommes sur lesquels pèsent des responsabilités, fonctionnaires, militaires, ministres, journalistes... sont happés par cette mêlée, broyés dans la foule, dans la confusion générale. »

Violet Trefusis qui essaie d'obtenir de l'ambassadeur de Lequerica un visa pour passer en Espagne, décrit la situation avec son regard détaché de femme du monde : « Ces autos bondées, hydro-pneumatiques, avec l'inévitable matelas sur le toit, l'impitoyable garde mobile se frayant un passage dans les rues congestionnées, les limousines ministérielles avec leurs passagers emmitouflés⁹. » (Voir Images II)

Marie-Claire Schreiber note : « Dans la capitale de la Gironde c'est l'apocalypse. »¹⁰

- Dimanche 16 juin, l'État est en déshérence. À 22 heures, troisième Conseil des ministres de la journée, Paul Reynaud démissionne. Le Maréchal Pétain s'impose comme ultime recours. Il le sait. Au Président de la République il sort de sa poche la liste toute prête de ses ministres. Le décret de nomination est signé séance tenante vers 23 heures 30. Pétain prend alors toutes les apparences d'un chef de gouvernement républicain.

Daladier, Mandel, Campinchi ne sont plus ministres. Ils vont partir sur le *Massilia*.

- Lundi 17 juin, le gouvernement Pétain à peine installé demande l'armistice à 0 h 30 par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne¹¹. Pétain l'annonce aux Français, à midi trente, dans une allocution radiodiffusée. C'est le fameux : « Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur. » Suivi du : « C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. » À Paris occupé, un véhicule de la *Propagandastaffel* diffuse l'allocution sur la place de l'Hôtel de ville. Le même jour, le 17, vers 9 heures du matin, le général de Gaulle était parti à Londres dans l'avion du général Spears, officier de liaison à titre personnel de Churchill auprès de Reynaud depuis le 24 mai 1940.

- Mardi 18 juin, le départ du *Massilia* est programmé. On s'attend à des conditions allemandes inacceptables ce qui justifierait de départ des pouvoirs publics pour Alger. Mais Hitler ruse et fait traîner la réponse. Veut-il éviter cette perspective ? Cependant les hostilités continuent. Le *Massilia*, un transatlantique réquisitionné comme transport de troupes, est désigné pour transférer officiellement les Chambres en Afrique du Nord. On prévoit des cabines pour 600 passagers. Le *Massilia* est prêt à partir. Le départ est annoncé pour le 20. On tergiverse sur les instances de Raphaël Alibert. Ce sous-secrétaire d'État du gouvernement Pétain annonce au Conseil que les allemands sont retenus sur la Loire qu'ils n'ont pas franchie. Rien ne presse !

- Vendredi 21 juin, le *Massilia* prend enfin la mer. Mais une poignée seulement de parlementaires s'embarquent. L'armistice avec l'Allemagne est signé finalement le lendemain, le samedi 22 juin, les passagers sont en mer. L'armistice avec l'Italie est signé le 24.

- Samedi 22 juin, la traversée se poursuit ; le commandant du *Massilia*, Ferbos, refuse de se dérouter vers l'Angleterre. Marie-Claire Mendès-France donne une version qui illustre la confusion dans laquelle se trouvent ces hommes d'État : « Sur le *Massilia*, pendant quelques heures, nous ne savons pas si nous allons à Londres ou à Casablanca.¹¹ »

- Dimanche 23 juin, les parlementaires apprennent à bord la signature de l'armistice. Ils rédigent un texte demandant leur retour. Le télégramme ne sera pas transmis pour cause de silence radio.

3. Quatre journées de confusion à l'arrivée

- Lundi 24 juin, arrivée à Casablanca, un déjeuner a lieu à bord en présence de Jean Morize, le Délégué du Résident général. Le général Noguès est à Alger. MM. Daladier et Mandel se rendent à Rabat et lui téléphonent. M. Mandel fait une visite remarquée au consul général de Grande-Bretagne. Les parlementaires couchent à bord. Ce même jour, le 24 juin, une campagne est lancée à Bordeaux contre les « fuyards ».

- Mardi 25 juin, deuxième jour, des manifestants prennent à partie Jean Zay et Campinchi devant le port de Casablanca ; la visite de M. Mendès France au Cercle israélite de Casablanca provoque une controverse. M. Mandel se rend à l'Agence Havas de Casablanca et tente de faire diffuser un communiqué de presse. Vers 19 heures l'arrivée inopinée de Duff Cooper, ministre britannique de l'information crée l'incident et change la donne. L'envoyé de Churchill est dissuadé de rencontrer les passagers du *Massilia* notamment M. Mandel. Celui-ci est consigné à bord.

- Mercredi 26 juin, le malaise s'installe. À l'aube, retour en Angleterre du ministre britannique. MM. Daladier, Delbos et Campinchi sont conviés à déjeuner par le général Noguès revenu à Rabat, Mandel n'est pas de la partie et le bateau est éloigné en rade.

- Jeudi 27 juin, quatrième jour, les parlementaires restés sur le *Massilia* débarquent.

Ils vont se regrouper à Alger. Malgré leur demande, ils sont empêchés de rejoindre immédiatement la métropole et ne rembarquent que le 18 juillet après le vote des pleins pouvoirs à Pétain. Mandel est poursuivi puis transféré en métropole en septembre. Daladier rentre libre, mais sera également interné début septembre. Les quatre députés mobilisés, MM. Mendès France, Viénot, Wiltzer et Jean Zay resteront sur place un temps puis Vichy les fera poursuivre pour abandon de poste devant l'ennemi.

¹¹ Pétain avait été ambassadeur à Madrid avant d'être appelé auprès de Paul Reynaud et nommé vice-président du Conseil.

4. Deux destins : de Gaulle et Noguès

L'aventure du *Massilia* eût été bien différente sans le destin qui a opposé ces deux protagonistes.

1. Sur leur connaissance des événements. De Gaulle nommé sous-secrétaire d'État le 6 juin est chargé de coordonner l'action avec l'Angleterre. Le 9 juin¹² il rencontre Churchill, le 15 juin il fait encore un aller-retour à Londres, à la veille même de son envol définitif pour l'Angleterre. C'est de Gaulle qui avait fait part à Reynaud au téléphone de la proposition de Churchill d'une union avec la France. Le chemin de Londres lui est donc familier et sa vision ne s'arrête pas aux frontières de la métropole. Comme pour le Commonwealth aux yeux des Britanniques, de Gaulle perçoit que pour l'Empire français, cette guerre est une guerre mondiale.

Noguès, au contraire, a ancré sa carrière au Maroc à partir de 1912, il y retourne en 1924 puis il est nommé par Blum, Résident général au Maroc en 1936. Il reste éloigné de la métropole, ne mesure que de loin le drame de la débâcle, ignore les intrigues de Bordeaux que de Gaulle vit en direct. Bien qu'époux de la fille de Delcassé promoteur de l'Entente cordiale avec l'Angleterre, il n'admettra pas l'intrusion d'un ministre britannique au Maroc. Quant à combattre depuis l'Angleterre, pour un militaire de son rang, c'est désertier. Bien qu'installé sur un autre continent, il ne mesure pas la dimension mondiale du conflit.

2. Sur leur mode de pensée. De Gaulle est un homme de guerre autant qu'un stratège politique. En 1938, avant les préparatifs de Munich, il écrit¹³ : « En ma qualité de Français et de soldat, je suis écrasé de honte par la capitulation sans combat que notre pays vient de connaître. » C'est un tacticien militaire non-conformiste. Déjà en 1932 dans *Le fil de l'épée*, il se fait remarquer par ses idées novatrices. En janvier 1940, l'utilisation des blindés par les Allemands en Pologne confirme ses théories ; il essaye, en vain, d'alerter les responsables français dans un mémorandum envoyé à quatre-vingt personnalités, *L'avènement de la force mécanique*. En mai 1940, il vient d'avoir l'expérience directe du combat.

Noguès, lui, est un « préfet habillé en général » pour paraphraser le mot de Daladier à propos de Weygand¹⁴. Mendès France dit de Noguès : « administrateur de grande classe » mais il ajoute : « C'est un faible.¹⁵ »

3. Sur leur parcours personnel. Le 18 juin, de Gaulle a 49 ans, il était encore colonel fin mai. Il venait d'être nommé général de brigade et à titre temporaire depuis dix-huit jours¹⁶. Noguès, 63 ans, est général d'armée depuis quatre ans. Sa carrière est faite. À ce grade suprême, faire acte de désobéissance alors que la plupart de ses pairs, à la suite de Weygand, réclament ou acceptent l'armistice, n'est sans doute pas concevable. Que vaut la sollicitation d'un jeune général, qui invite à la rébellion, face à des chefs prestigieux ?

4. Sur leurs responsabilités immédiates. De Gaulle est seul, de sa solitude il fera une force de ralliement. À Tours le 13 juin, Mandel fait demander au général de passer le voir et lui dit «... nous ne sommes qu'au début de la guerre mondiale. Vous avez de grands devoirs à remplir, Général ! Mais avec l'avantage d'être au milieu de nous tous un homme intact. » Réflexion du général : « Je dois dire que cet argument me convainquit d'attendre avant de me démettre. C'est à cela qu'a peut-être tenu, physiquement parlant, ce que j'ai pu faire par la suite.¹⁷ » Mandel, non plus, n'avait pas donné sa démission après Munich. Noguès est moins libre, il est pris dans un système, il a derrière lui une armée d'AFN inquiète, des civils européens peu motivés à cette date pour se battre et une population indigène à ménager.

5. La part du destin. Dans sa note à Weygand du 22 juin, remise au général Koeltz et évoquée plus loin, Noguès se montre positif quant aux capacités de résistance de l'Afrique du Nord. Toutefois il manque de détermination. Donc, finalement accepter l'armistice. Ne pas couper la France en deux. De Gaulle, aussi, le soir du 20 juin, devant son isolement et sommé par Weygand de revenir en France, aurait hésité. Faut-il croire Benoist-Méchin¹⁸ qui cite un télégramme n° 10.978 D du 18 juin 1940. Le ministre de la Guerre enjoint au général de Gaulle de rejoindre la France et Benoist-Méchin commente : « ...mais les Anglais lui refusent (à de Gaulle) tout moyen de transport. » ?

En même temps de Gaulle se met à la disposition de Noguès. « Dès le 19 juin, j'avais téléphoné au général Noguès ... pour me mettre à ses ordres au cas où il rejeterait l'armistice. » Le 24 juin, il lui rend compte par télégramme du projet de constitution d'un Comité national français et lui demande d'y entrer : « Tous ici vous considèrent comme devant être le grand chef de la résistance française¹⁹. » Il ne recevra pas de réponse de Noguès. Pourtant à nouveau le 27 juin, de Gaulle fait réserver des places sur un cargo à destination de l'Afrique du Nord. Parti ou revenu sur ce territoire alors français plutôt qu'à Londres, de Gaulle eût, sans doute, été arrêté. Vichy le condamne à mort. Noguès fera censurer ses discours.

La déroute politique fait suite à un désastre militaire stupéfiant. Elle conduit à une totale improvisation dont l'affaire du *Massilia* est l'illustration. Le vaudeville va ainsi précéder le drame pour des hommes qui ont perdu pied.

VAUDEVILLE

5. Cinq cent six passagers

Première question : qui se trouvait à bord ? Voici le récit du directeur des services de Sécurité :

Le lundi 23 (le 24 mais c'est bien un lundi) à six heures j'étais avisé à Rabat de la demande d'entrer au port de Casablanca du paquebot « Massilia ». Je me rendais immédiatement en cette ville et j'arrivai au port au même moment où le bateau allait accoster. Dès l'échelle placée je montais à bord, bientôt suivi du délégué à la Résidence générale et du Contrôleur, chef de Région de CASABLANCA. Le bateau imposant par ses dimensions pouvait contenir 1200^{III} passagers : aussi nous attendions-nous à trouver à bord un nombre important de parlementaires. Je me présentais au Commandant du Bateau qui m'annonça la présence d'un sénateur, de 25 députés quelques-uns avec leur famille, ainsi que de quelques hauts fonctionnaires français. Il y avait également à bord un Questeur de la Chambre des Députés, Monsieur Perfetti, les services de la questure, de nombreux fonctionnaires du Palais Bourbon, les services de comptabilité et la Caisse, les archives, enfin le Général Commandant le Palais Bourbon (le Général Michel). L'instant d'après, j'étais mis en présence de Monsieur Édouard Daladier, ancien président du conseil qui me donnait les premiers renseignements précis sur les passagers....

Un vingt-septième parlementaire, un député, s'était inscrit comme inspecteur des contributions directes sans faire état de sa qualité de député (Camille Catalan, radical-socialiste du Gers). Le compte y est !

Le *Massilia* transportait au total 506 personnes. La liste officielle de la Compagnie des Chargeurs Réunis mentionne 149 passagers dont 27 militaires individuels non compris le général Michel commandant militaire de la Chambre des députés et son ordonnance (Voir Annexes 1 et 2, trombinoscope et liste). Christiane Rimbaud parle de 115 civils^{IV}. Le général Michel, revenu à Vichy avant les autres, grâce à « l'amitié que lui porte le général Noguès », décrit à Barthe²⁰ « l'odyssée » de ses collègues. Le général Michel ajoute : « Le *Massilia* transportant environ 200 familles juives qui avaient fui l'arrivée des Allemands, c'est cela qui avait été une des raisons d'une certaine hostilité des militants de l'Afrique du Nord. » Cette affirmation est citée in extenso car elle ne s'invente pas ; il s'agirait plutôt d'un deuxième Exode ! Ce chiffre de 200 est repris par Victor Vinde²¹ pendant la guerre.

6. Un ex-président du conseil et cinq anciens ministres

Arrivent au Maroc deux ténors de la III^e République Édouard Daladier et Georges Mandel. Ils sont accompagnés d'hommes qui étaient comme eux aux commandes ces quatre dernières années et certains encore il y a dix jours membres du cabinet Reynaud^V : Yvon Delbos, César Campinchi. Pour leur part Jean Zay, Paul Bastid, Pierre Viénot sont anciens ministres ou secrétaires d'État. Alors peu connu, Pierre Mendès France, 33 ans, fait partie du voyage.

Édouard Daladier avait été au cœur des responsabilités sans discontinuer depuis le Front populaire et spécialement à la défense nationale dont il est ministre de juin 1936 à mai 1940. Président du Conseil entre

^{III} 1205 exactement pour Jean-Pierre Azéma, *Le Monde*, 9 août 1989 repris dans le numéro *Le Monde* Hors série, 1940, *La débâcle et l'espoir*, mai 2010.

^{IV} *Op. cit.*, page 102, repris par Jean-Pierre Azéma.

^V Georges Mandel, ancien ministre des colonies puis de l'Intérieur. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères de juin 1936 à mars 1938 et depuis 1939 ministre de l'Éducation ; César Campinchi, ex-ministre de la Marine de guerre ; Jean Zay qui fut, à 31 ans, ministre du Front populaire. Il resta à l'Éducation nationale jusqu'en 1939 à sa mobilisation ; Paul Bastid, ministre du Commerce et Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État, tous deux sous le Front populaire. Pierre Mendès France avait été un sous-secrétaire d'État au Trésor du deuxième et éphémère gouvernement Léon Blum du 13 mars au 8 avril 1938.

1938 et 1940 (12 avril 1938 au 20 mars 1940) il cumule les deux fonctions. Il est l'homme de Munich en novembre 1938 et de la Déclaration de guerre en août 1940. Reynaud lui succède à la présidence du Conseil en mars 1940 mais Daladier conserve la Défense. C'est seulement à l'entrée de Pétain au cabinet Reynaud, le 18 mai 1940, que Daladier abandonne la Défense et passe aux Affaires étrangères. Il quitte le Cabinet in extremis le 5 juin, au moment où Reynaud fait nommer de Gaulle sous-secrétaire d'État. À Bordeaux, ensuite Daladier se fait discret et ne participe pas ouvertement aux intrigues.

Daladier au printemps 1938 fait figure d'homme incontournable dans la préparation de la guerre. En septembre 1938, il montre sa clairvoyance devant le conseil de Cabinet en soulignant l'infériorité française face à l'Allemagne. « Nous avons 2000 avions en l'état. Les Allemands ont tout de suite 4000 avions de combat beaucoup plus rapides²². » Mais en juin 1940, Daladier porte aux yeux de l'opinion la responsabilité de la faillite militaire du pays. Bien que Président du conseil, il n'avait pas quitté son bureau de la rue Saint Dominique, siège du ministère de la défense.

Mandel, pour sa part, aura eu peu de temps au ministère de l'Intérieur pour lutter contre les défaitistes, trente jours du 18 mai au 16 juin 1940.

Parmi les parlementaires du *Massilia* une assez grande diversité d'origine, d'âge, de circonscription, d'engagement politique. Levy-Alphandery, le plus âgé, a 78 ans, Mendès France est le plus jeune. Ils sont quatre de moins de 40 ans, les deux tiers ont entre 40 et 60 ans. Daladier et Mandel ont respectivement 56 et 55 ans. Ces parlementaires viennent de tous les horizons, mais la gauche est cependant majoritaire : l'unique sénateur Tony-Révillon (Ain) est radical-socialiste (gauche démocratique) ; 12 députés radicaux dont Édouard Daladier (Vaucluse), César Campinchi (Corse), Yvon Delbos (Dordogne), Paul Bastid (Cantal), Jean Zay (Loiret), Pierre Mendès France (Eure) ; 7 SFIO dont André Le Troquer (Seine) ; 2 divers gauche ; 1 communiste dissident, député de Trouville. À droite, 4 députés dont Georges Mandel (Indépendant républicain, député du Médoc, Gironde).

Deux députés d'Algérie, Jean-Marie Guastavino d'Alger (Rad.soc.), Marius Dubois d'Oran (SFIO) et le député du Sénégal, Galandou Diouf (Gauche indépendante) ont pris place à bord.

7. Des carrières après guerre

Deux des passagers du *Massilia* seront victimes de la haine anti-juive et assassinés en 1944, Georges Mandel et Jean Zay. Trois des parlementaires disparaîtront sans connaître la Victoire, César Campinchi meurt à Marseille en février 1941, Galandou Diouf en août 1941 et Pierre Viénot à Londres en juillet 1944.

Leurs autres collègues parviendront à traverser la guerre non sans épreuves. Après les internements et les poursuites de Vichy, Daladier est à nouveau député du Vaucluse de 1946 à 1958 ; il meurt en 1970 à 86 ans. Pierre Mendès France aura un destin national, président du Conseil en 1954-1955, il meurt en 1982 à 75 ans. Yvon Delbos sera déporté en avril 1943 ; après-guerre il est réélu député de la Dordogne, il redeviendra plusieurs fois ministre ; il disparaît à 71 ans en 1956. Paul Bastid, Primus dans la clandestinité, présidera le Comité général d'Études dans la Résistance. La première réunion de ce CGE se tint dans la villa de Tony-Révillon à Evian²³ ; celui-ci sera député de la Seine de 1946 à 1951 et ministre ; il disparaît en 1974 à 82 ans. André Le Troquer, dernier président de l'Assemblée nationale de la IV^e République, meurt en 1963 à 79 ans. Gabriel Delattre, député radical-socialiste de Sedan, rédigea *Le journal de bord du Massilia*, paru dans l'Aurore du 3 au 10 septembre 1944. Il tenta vainement de reprendre son mandat en 1945, et meurt en 1984²⁴. Joseph Denais redeviendra député de la Seine de 1946 à 1956. La plupart des autres députés passagers du *Massilia* se retireront de la vie politique après 1945.

Olivier Wievioka²⁵ a signé en 2001, *Orphelins de la République. Destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*. L'auteur retrace l'itinéraire de ces personnalités avant et après la parenthèse de Vichy.

8. Des personnages à la Prévert

Quant aux autres passagers civils, leur liste donne la dimension du désarroi de notre pauvre pays en ce mois de juin 1940 (Voir Annexe 4). Il est difficile de ne pas céder au mauvais goût d'en faire une énumération. C'est un inventaire à la Prévert. Ont pris place sur le *Massilia* : un compositeur de musique (Jacques Ibert), un prix Nobel (Jean Perrin), un administrateur général de la Bibliothèque nationale (Julien Cain), un directeur général des beaux-arts et son enfant (Georges Huisman), une couturière, un copiste à l'agence Havas, un vétérinaire, un capitaine, un lieutenant de spahis, un président d'office sarrois, une aviatrice, un employé des PTT, un sculpteur, un étalagiste, une femme de ménage, un « fils de chef »et pour corser la distribution, une élève assistante sociale de 19 ans (Marie-Claire Schreiber). Dans son livre *L'esprit de liberté*²⁶, on la voit photographiée en uniforme des Sections sanitaires automobiles aux côtés de sa mère et du général Michel ; elle deviendra bien plus tard en 1971 la seconde Madame Mendès France. Il y a aussi un étudiant... Edgard Pisani qui a 21 ans et suivait sa fiancée, la fille d'André Le Troquer.

9. Cacophonie

Pour comprendre l'absurdité de la situation, il faut revenir au projet de transport des pouvoirs publics vers l'Afrique du Nord. La décision sera prise et aussitôt abandonnée. Le 14 juin au soir de Gaulle avait interrogé Reynaud²⁷ :

« Il faut aller à Alger au plus vite. Y êtes-vous, oui ou non, décidé ?

- Oui ! » Répondit Reynaud.

- Dans ce cas, repris-je, je dois aller moi-même tout de suite à Londres pour arranger avec le concours des Anglais nos transports. J'irai demain. Où vous retrouverai-je ? »

Et Reynaud (encore président du Conseil pour deux jours) :

« Vous me retrouverez à Alger. »

Le même Reynaud, le 15 juin au matin, avait affirmé à l'ambassadeur britannique sir Ronald Campbell qu'il était « définitivement décidé à couper le gouvernement en deux et à établir sur l'autre rive de la Méditerranée une autorité constituée²⁸ ». Mais Reynaud démissionne le 16 au soir et cède la place à Pétain. Churchill²⁹, qui était déjà dans le train de Southampton pour s'embarquer sur le croiseur Berkeley et retrouver le président du Conseil français au large de Concarneau afin de sceller l'union du Royaume-Uni et de la République française, rentre chez lui !

L'armistice est demandé le lundi 17 juin à 0 heure 30 par le nouveau gouvernement présidé par Pétain.

La réponse allemande va tarder. Mendès France écrit : « Ces atermoiements augmentent l'affolement à Bordeaux³⁰. » Bordeaux pourrait être envahi et le Président de la République avec le gouvernement fait prisonnier si bien que, dès le 18, une décision semble prise, semble, car la volonté n'y est pas vraiment. Ce jour-là, la perspective de partir en Afrique du Nord avait été discutée à nouveau entre les quatre présidents (Lebrun, Pétain, Herriot, Jeanneney). On ira, certes, en Afrique du Nord mais Pétain reste en métropole et donne délégation à Chautemps, le vice-président du Conseil, qui s'installera à Alger avec le président de la République. Mais la ligne de conduite reste mitigée entre ces hommes mis à l'épreuve et qui hésitent peut-être à tenter l'aventure africaine au soir d'une vie politique. Lebrun, président de la République, 68 ans, Herriot président de la Chambre, 67 ans, Jeanneney, président du Sénat, 75 ans, sans parler de Pétain président du Conseil, 84 ans.

Bordeaux est bombardé le 19, la menace d'être tué ou prisonnier est présente dans les esprits. L'urgence de la décision s'impose. Pierre Mendès France confirme dans une lettre à lettre à Churchill en 1947 : « Ce projet était destiné à placer les représentants de la Souveraineté française hors d'atteinte de l'ennemi. »

Ce même soir du 19, Blum avait fait ses bagages³¹. Le lendemain à l'aube direction Toulouse en compagnie de Georges Monnet, à destination de Port-Vendres d'où devait partir le président de la République et une partie des ministres. Vers 7 heures à Toulouse au moment où sa voiture est arrêtée pour faire le plein d'essence, un passant reconnaît l'illustre passager. Ce passant c'est Eugène Montel, Montel ami de Blum est de Narbonne, la circonscription du chef du Front populaire. Montel justement cherchait le président de la part du préfet pour lui annoncer qu'il y a contrordre et lui dire de revenir à Bordeaux³². Léon Blum est hébergé chez la belle-fille de Montel à Toulouse et rentre à Bordeaux le lendemain. Jeanneney qui avait fait, de son côté, le même trajet, passe la nuit à la préfecture et fait demi-tour.

En ce qui concerne les parlementaires, le *Massilia* est réquisitionné pour leur évacuation. L'amiral Darlan l'annonce dans un télégramme dès le 18 ; le départ se fera de l'estuaire de la Gironde, il est prévu pour le 20 juin.

Des nouvelles rassurantes et... inexactes sont propagées notamment par Raphaël Alibert, conseiller d'État qui deviendra ministre de la Justice. Le même 20 juin après-midi, le Maréchal fait savoir à ses ministres par pli confidentiel que le gouvernement a l'assurance des Allemands qu'il pourra délibérer "en liberté"... et suspend le départ³³.

Les quelques parlementaires candidats au voyage sont déjà sur le navire depuis la veille, l'information ne leur parvient pas. Le navire quittera finalement le môle du Verdon le 21 juin (Voir Images I Le départ).

10. Capitulation ou armistice

Si la décision du départ reste incertaine c'est que, les deux camps se sont affrontés violemment. Déjà, le 29 mai 1940, Weygand approuvé par Pétain avait, par écrit, présenté comme incontournable la solution de l'armistice, en présence de Churchill. Il réaffirme formellement sa position, le 12 juin, à Cangé, près de Tours, devant le Conseil des ministres où il est invité à exposer son avis. Une note³⁴ rédigée par lui à la troisième personne indique : « Il (le général Weygand) conclut qu'à l'heure actuelle seule la cessation des hostilités peut permettre de maintenir encore un peu d'ordre et de cohésion. Si la bataille continue, c'est le tronçonnement

des forces, la débandade et le désordre. Et non seulement le désordre militaire mais le désordre général, en raison de l'afflux et de la misère des réfugiés mélangés à la troupe et sans vivres. Le général Weygand réclame en terminant que le gouvernement français adresse au gouvernement allemand une demande d'armistice. »

Le 15 juin, à Bordeaux, à la sortie du Conseil des ministres qui s'était tenu de 16 h 10 à 19 h 55, une scène violente a lieu entre Reynaud et Weygand qui le prend de très haut et élève la voix pour signifier qu'il refuse la capitulation militaire, Weygand réaffirme aussitôt devant le Président de la République cette détermination. Capituler, c'est faire porter la responsabilité aux chefs de guerre. L'armistice, c'est la décision du Gouvernement et des politiques, la seule issue pour ne pas rejeter le déshonneur sur l'armée et ses généraux. Dans le même temps, se constitue autour du maire socialiste de Bordeaux Adrien Marquet ce que l'histoire retiendra comme « La Commune de Bordeaux » Il est allié de Laval, alors sénateur, et soutenu par un groupe de parlementaires, entre cinquante et cent selon les témoins, défavorables au départ. Laval rejoint donc l'axe Pétain-Weygand. Il lance à Albert Lebrun : « Si vous quittez la France, vous n'y remettez plus les pieds^{VI} » Jean-Pierre Azéma décrit ainsi le climat : « Ceux que l'on attendait pour l'imposer (le projet de départ de la classe politique en Afrique du Nord), les Blum, Reynaud, voire Mandel, furent hésitants, timorés, incapables de s'organiser ; sans doute tétanisés par la défaite militaire, ils se réfugièrent dans une attitude de réserve inefficace, perdant pied politiquement³⁵... »

Au cours d'une réunion de sénateurs le 18 juin, au Capitole, salle de cinéma où siège le Sénat, Charles Reibel (sénateur de Seine-et-Oise, Alliance démocratique) se fait le porte-parole de Weygand, selon Tony-Révillon³⁶. Voici quelques bonnes feuilles : « Il faut conserver notre armée pour empêcher la révolution - Avec la classe 1940, on ne pourrait former qu'une toute petite armée. Et les jeunes soldats, d'après l'avis du général Noguès, ne pourraient résister au climat. On a déjà envoyé quelques milliers de recrues en Algérie, elles meurent comme des mouches. - L'Empire, c'est un slogan ridicule. » Sur le pont du *Massilia* le samedi 22 juin, Daladier répond à la question : « Que pensez-vous de Weygand ? - C'est un général de guerre civile. »

Le moral des Français précisément ne contribue pas à la résistance immédiate. Jacques Benoist-Méchin^{VII} est simple soldat lors de la débâcle, il sera secrétaire d'État chargé des rapports franco-allemands à Vichy, condamné à mort à la Libération puis gracié. Il entend³⁷ le début de l'allocution de Pétain annonçant l'armistice : « Mais le reste fut submergé par un vacarme assourdissant... — C'est fini ! La guerre est finie ! Vive Pétain ! Vive le Maréchal ! ... Je vais retrouver mes camarades un peu à l'écart de la route — Alors, c'est vrai ? Me dit l'un d'eux, ...on va pouvoir rentrer chez nous. »

11. L'école Anatole France

Le manque de résolution remonte loin. Le 22 mars 1940, Paul Reynaud, pas plus que Daladier en septembre 1939, n'était parvenu à créer un gouvernement d'unité nationale sur une politique de combat, Reynaud n'avait obtenu la confiance qu'à une voix de majorité, «... et encore » dira plus tard Herriot, avec 111 abstentions. Dans le même esprit un avis (Voir Annexe 5) est affiché dans les locaux de l'École Anatole France et au Capitole. Michel Junot³⁸ qui n'est pas député voit la même affiche à la préfecture. Que dit le texte ? « MM. les députés qui désirent prendre le « MASSILIA... peuvent obtenir leur visa. » Ce n'est pas un ordre. Et pourtant ce sont bien les services organiques de la Chambre des députés qui sont embarqués et arrivent à Casablanca, « *les services de la questure, de nombreux fonctionnaires du Palais Bourbon, les services de comptabilité et la Caisse, les archives, enfin le Général Commandant le Palais Bourbon (le Général Michel)* » constate Georges Fournieret. D'un côté, simple invitation au départ, de l'autre transfert collectif. Savante manœuvre ou affolement ?

La conduite du Président de la Chambre suggère la réponse. Édouard Herriot, lui-même, qui doit partir fera faux bond à la dernière minute ; on apprend « qu'il voyagera avec le président de la République³⁹ ». Il fait débarquer sa secrétaire et ses bagages déjà à bord. Trois valises, un coffret, deux paquets et un panier marqués Herriot sont oubliés et feront le voyage jusqu'à Casablanca.

La préfecture, pour sa part, décomptera 87 députés et 44 sénateurs qui seraient passés à Bordeaux entre le 14 et le 20 juin. Blum dénombre 60 à 70 députés sur les bancs des écoliers⁴⁰. Tony-Révillon estime à

^{VI} Napoléon énonçait depuis Moscou : « Avec les Français, il faut comme avec les femmes, ne pas faire de trop longues absences. » ?

^{VII} Le même personnage avait fait l'objet d'un télégramme du ministre de l'Intérieur à poigne, que Reynaud avait choisi pour réagir contre le défaitisme ambiant et les présumés traîtres. Benoist-Méchin est muté dans un bataillon D (pour disciplinaire) : < Motif : auteur d'un livre dangereux intitulé "Histoire de l'Armée allemande". Me rendre compte personnellement de l'exécution. > signé G. Mandel.

40 députés ou même 70 à 80 présents à Bordeaux et 30 à 35 sénateurs⁴¹. En juillet, ils seront plus de 600 à trouver le chemin de Vichy pour voter les pleins pouvoirs^{VIII}.

Le *Massilia* est très vite ressenti comme un piège.

Georges Fourneret écrit :

Il est bien évident que les conditions dans lesquelles le « MASSILIA » est venu au Maroc en juin 40 étaient des plus régulières. Ordonné par le gouvernement, organisé par le Ministre de la Marine ce voyage répondait à un dessein. Il n'a dépendu de personne que le nombre des parlementaires embarqués ne s'élève à 4 ou 500 au lieu d'être seulement d'une vingtaine. Il est vraisemblable qu'on eût fait moins de bruit autour de ce voyage si tous les parlementaires avaient obéi à l'ordre qui leur avait été donné, mais cela était tellement vrai que même le Président de la Chambre avait ses bagages à bord, mais prévenu au dernier moment du véritable guet-apens dans lequel on attirait les membres du parlement, Monsieur Édouard Herriot avait réussi à ne pas s'embarquer sans malheureusement pouvoir avertir ses malheureux collègues déjà sur le bateau.

Point d'histoire : dès leurs premières conversations à l'arrivée, en se confiant à Georges Fourneret, les passagers se sentaient bien déjà victimes d'un stratagème.

À qui la faute ! La déroute est politique autant que militaire. Les parlementaires sont déconcertés, dispersés ou injoignables. Au sommet de l'État l'indécision du Président de la République Albert Lebrun, de qui devrait venir le signal, décourage les velléités des plus déterminés ; ses malles sont prêtes mais sa volonté chancelante. Il ne partira pas. Albert Lebrun avait été réélu président de la République le 5 avril 1939. Il ne lui restera qu'à signer le décret, à Vichy, le 10 juillet 1940, déclarant close la session extraordinaire du Sénat et de la Chambre des députés ouverte le 9 juillet 1940. Les Chambres sont ajournées, le lendemain par acte constitutionnel n° 3 du 11 juillet 1940 signé du maréchal Pétain.

Lebrun sera détenu quelque temps en Allemagne au château d'Itter. Il meurt en 1950 à 85 ans. « Au fond, comme chef de l'État, deux choses lui avaient manqué : « ... qu'il fût un chef et qu'il y eût un État. » dira de lui de Gaulle.

12. Un vrai faux départ

Les corps constitués étaient bien, cependant, supposés partir en Afrique du Nord puisque le *Massilia* emporte donc les emblèmes de la représentation nationale, mais seuls les 27 parlementaires du *Massilia* se laisseront duper. Ils ont certes des raisons personnelles de vouloir échapper aux mains allemandes. Il y a parmi eux les plus ardents partisans de la poursuite de la guerre, certains sont juifs et sont directement menacés. Le 20 juin, Herriot avait proposé à Mandel un ordre de mission pour Londres sur un croiseur anglais depuis Bayonne en lui disant : « Je ne veux pas que vous tombiez aux mains des allemands. » Blum confie : « Édouard Herriot nous a dit à Mandel et à moi : « Vous deux, partez en tout cas, quoiqu'il arrive ; ne restez pas entre les mains de nos maîtres d'aujourd'hui ; je sais trop quelle haine ils vous portent.⁴² » Mandel sollicité par l'ambassadeur britannique, Donald Campbell, répondit : « Monsieur, j'ai de trop gros bagages pour vous accompagner. » Déjà le 16, le général Spears proposait à Mandel de l'emmener à Londres. Réponse : « Je ne veux pas être un déserteur juif^{IX}. Dans *Le moine de la politique*⁴³, on lit à propos de Mandel qui a refusé de partir à Londres puis s'est embarqué sur le *Massilia* malgré la dérobade d'Herriot : « En trois jours, du 17 au 20 juin, Mandel avait donc à deux reprises manqué de discernement. Le *Massilia* était un piège qui se refermait sur lui. »

^{VIII} 649 suffrages exprimés et 20 abstentions volontaires déclarées. Résultats : 569 Pour, 80 Contre (J.O. Annales de l'Assemblée nationale, pages 826 à 828). Un député présent sur sept a voté Contre et un sénateur sur dix. Craignant de ne pas être suivi, le Gouvernement, prenant prétexte des événements, avait fait admettre de calculer la majorité absolue nécessaire à la révision constitutionnelle sur les suffrages exprimés (325) et non sur le nombre des membres composant l'Assemblée nationale, en violation de l'article 8 de la loi constitutionnelle de 1875. Précaution inutile, la majorité absolue des sièges était de 467 et sera donc largement dépassée (Palais Bourbon, 618 pourvus en 1936, Sénat 314, soit 932 parlementaires).

^{IX} Napoléon décide de se livrer aux Anglais en 1815, plutôt que de partir en Amérique. « Une idée fondamentale guide le choix de Napoléon : il ne veut pas avoir l'air de fuir son pays. » dans Charles Napoléon, *Napoléon, mon aïeul*, XO Éditions, 2009, page 371.

13. Mésaventures

Il reste que les péripéties du départ sont rocambolesques. Il faut savoir aussi que l'embouchure du Verdon est minée, le départ de Pauillac, pourtant plus proche de Bordeaux est reporté à l'embouchure de la Gironde. Au Verdon, le 19 juin vers 11 heures, le transport *Mexique* avait sauté sur une mine mouillée la veille par deux avions allemands. Le même jour la gare maritime est bombardée, sans grands dégâts mais l'attaque allemande provoque un grand « énervement parmi les marins.⁴⁴ » Le *Massilia* sera équipé de deux canons et de deux mitrailleuses au cas où....! Marie-Claire Mendès France⁴⁵ écrit : « Pendant quelques heures, la Kriegsmarine a tenu dans ses viseurs la fine fleur de la classe politique française. »

La veille du départ, le 20 juin, début de l'après-midi, le commandant Ferbos ne quitte pas sa passerelle. L'équipage qui croyait débarquer demande des explications. Le commandant fait désigner un porte-parole pour mettre fin au chahut : « Vos gueules, le commandant a quelque chose à vous dire. » Le commandant : « Je ne vous reconnais pas le droit de discuter de la qualité des passagers. Le navire est réquisitionné par la marine militaire...tout refus d'obéissance vous mettrait dans un cas extrêmement grave... Le commandant se rend auprès de M. Campinchi qui est en train de s'installer dans son appartement et l'accueille avec le sourire : « — Vous voyez commandant, tout va bien ! — Non, Monsieur le ministre, tout va mal. L'équipage est près de se mutiner. » Après une heure de discussion, l'ancien ministre « serre les mains des délégués qui restent rébarbatifs. » Prévenue par on ne sait qui, l'Amirauté fait monter à bord quatre-vingt hommes de la marine de guerre, fusiliers marins en armes et apprentis mécaniciens de Lorient bien encadrés. Ils sont là pour protéger les personnalités en cas d'incidents et éventuellement remplacer les civils de l'équipage récalcitrants.

L'embarquement ne se fait pas le jour prévu, il est reporté au lendemain. Des passagers arrivés trop tard « resteront toute la nuit sur le quai ou dans un petit bois voisin » pour attendre de monter à bord⁴⁶. Marie-Claire Schreiber et son frère Jean-Claude passent la nuit dans les dunes du Verdon et se retrouvent « planqués sous une voiture avec le sénateur (sic, il est député) Jammy Schmidt », mitraillés par les Junkers allemands. Le car qui conduit les voyageurs tombe en panne. On en loue un qui passait à vide pour 500 francs⁴⁷. Pour le lecteur des Mémoires de guerre, le rapprochement avec un passage⁴⁸ du récit par de Gaulle de la bataille de Laon le 19 mai 1940 est édifiant : « Il est vrai que la division comporte un seul bataillon d'infanterie, transporté, [...] en autobus. » Mandel selon Coblentz est monté à bord dès le 19, ayant pris la chaloupe à 19 heures à la Pointe de Grave.⁴⁹

Avant le départ, le même Jammy Schmidt, député radical-socialiste de l'Oise, « dont la laideur est célèbre⁵⁰ » s'élève contre la présence prétendue du député communiste Florimond Bonte. « C'est une fripouille... j'ai siégé avec lui à la commission des Finances ». Le commandant décide une fouille générale du navire et une vérification des papiers, en vain. C'était un faux bruit.

Daladier aussi a passé la nuit à bord, il s'inquiète en constatant « que le paquebot est toujours à ses ancrs et envoie un garçon de cabine aux nouvelles⁵¹ ».

Le *Massilia* lève finalement l'ancre le 21 juin 1940 à 13 heures 30. Le début de la traversée est risqué, mines, sous-marins. Voici quelques bonnes feuilles du journal de bord tel que le raconte l'ouvrage sur la *ville tragique*⁵² :

« La *Massilia*^x franchit les passes de la Gironde... au ras de la côte pour éviter les champs de mines... Quelques mines éclatent au large... La *Massilia* croise, à quelques encablures, un gros cargo incendié... Heureusement la traversée se poursuit par un temps magnifique... L'heure des repas — excellents — ne manque pas de charme... Les femmes arborent de nouvelles toilettes et s'étendent sur le rocking-chair du pont-promenade.... Papotages mondains. Dans les entreponts les quelques centaines de soldats et de marins embarqués et rescapés des combats mangent leur gamelle sans enthousiasme... Des groupes de parlementaires se forment où l'on discute avec animation comme dans les couloirs du Palais-Bourbon. »

Campinchi obtient pour lui-même et Mandel la permission de monter sur la passerelle aux côtés du commandant Ferbos. « Les deux hommes politiques passeront la plus grande partie de leur temps sur la passerelle. Ils auront avec le commandant de longues conversations. M. Mandel est amer et ne désarme pas. M. Campinchi est plus objectif, moins hargneux mais aussi résolu. »

Le paquebot n'émet pas de message radio pour ne pas être repéré. Au cours de la fouille provoquée par l'incident soulevé par Jammy Schmidt, des postes émetteurs sont découverts. Ils sont confisqués.

^x Chez les marins, le féminin est utilisé, comme en anglais.

14. Une gigantesque scapinade

Scapinade, le mot est de Daladier. « Pétain et ses complices organisent le départ en Afrique du Nord, sous prétexte de résistance. Lebrun, Jeanneney et Herriot, par la route, les parlementaires patriotes par la mer. On les accusera ensuite d'avoir fui.... Rôle de Darlan dans cette affaire : d'abord dupé lui-même, comme le montrent ses câbles au général Noguès : « Organisez-moi un PC à côté du votre à Rabat ». »⁵³ Daladier est très près d'assumer la thèse de la préméditation.

Scapinade ou ténébreuse affaire ? Comme dans tout vaudeville qui se respecte, règne un parfum de complot. Les présidents des deux Chambres restés à Bordeaux, Herriot et Jeanneney, protestent officiellement et demandent le retour du navire⁵⁴. Cependant l'occasion est trop belle de se débarrasser d'adversaires politiques pour le gouvernement qui est au pouvoir depuis le 16 juin et dont les vraies intentions seront dévoilées en juillet. Une campagne de dénigrement est orchestrée à Bordeaux. Dès le 24 juin à la radio et le lendemain dans Paris-Soir, le Haut commissaire à la propagande, Jean Prouvost proclame parlant du *Massilia* : « En fuyant, ils se sont retranchés de la communauté française. » À l'inverse, après la Libération, Barthe parlera de « la scandaleuse agression du ministre Prouvost » et de « la fourberie du Maréchal ». Le même Barthe qui ne s'était pas embarqué télégraphie le 26 juin 1940 à son collègue questeur Perfetti, arrivé lui à Casablanca : « Les présidents Herriot et Jeanneney ont protesté officiellement, le Maréchal a opiné d'un : « Je considère l'affaire du *Massilia* comme terminée . » >

Mendès France pour sa part est d'un autre avis. Dans la lettre de 1947 à Churchill il ne penche pas pour la préméditation. Il écrit : « C'est plus tard, seulement, que Darlan, Laval, Beaudouin et quelques autres ont réalisé l'opération politique qui devenait opportunément possible. » écrit le futur président du Conseil.

L'opinion n'est pas loin de partager l'anathème. À l'embarquement l'équipage crie « salauds, vendus, juifs, lâches ». On entonne le *Chant du départ*. On menace de refuser d'appareiller⁵⁵. Refus de porter les bagages des officiels ; les voitures restent à terre, pas question de les charger. Mendès France, pour sa part, voit dans la nervosité de l'équipage de l'hostilité contre leurs chefs et non contre les passagers. L'équipage « composé en partie de bordelais »⁵⁶ revient de Narvik et de Dunkerque, les marins espéraient une permission de 48 heures pour revoir leurs familles. Darlan écrit en fin de journée le 20 juin : « C'est beau de dire aux autres de crever et de se débiter⁵⁷. »

Le Français est un terrien, il n'abandonne pas son champ aux envahisseurs. Georges Monnet entend Barthe dire qu'il ignore si Auriol est parti. Le lendemain Monnet le répète à l'intéressé : « Ah ! Le salaud, s'exclame Auriol, il me prenait pour un fuyard. » Le mot est lancé. Monnet ajoute : « ...à l'époque, ceux qui sont partis sur le *Massilia* ne passaient pas pour des héros.⁵⁸ » C'est Pétain, dans une allocution, qui porte l'estocade dès le 24 juin : « Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang français pour prolonger le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte. Je n'ai voulu placer hors du sol de France ni ma personne ni mon espoir. » Une affiche (Voir Images II) avec le portrait du Maréchal en uniforme affirme : « Français, vous n'êtes ni trahis, ... ni abandonnés. Faites-moi confiance. » Écho sans vergogne d'un tract allemand de la propagande de Goebbels : « Population abandonnée, faites confiance au soldat allemand. »

Marie-Claire Mendès France est désespérée : « à peine embarqués, nous avons le sentiment d'être tombés dans un traquenard.⁵⁹ » Le *Massilia* arrive à Casablanca après trois jours de navigation et de silence radio !

15. Un Résident général absent

Qui se trouve aux commandes en Afrique du Nord ? C'est le général Charles Noguès, Résident général au Maroc. Il est en même temps commandant du théâtre d'opérations d'Afrique du Nord. Aussi n'est-il pas à Rabat qu'il vient de quitter pour Alger. L'annonce de l'arrivée des parlementaires n'est pas un événement. Il ne reviendra que le surlendemain.

En son absence c'est son délégué à Rabat, Jean Morize, un diplomate, qui donne les directives. Morize dira à Duff Cooper : « Si le général Noguès me demande de me tuer, je serais heureux d'obéir⁶⁰. » Pour sa part, lors de son audition, le 17 juillet 1940, devant le juge d'instruction du tribunal militaire de Meknès qui instruisait l'information contre Georges Mandel, Noguès déclare : « M. Morize qui a toujours agi selon mes instructions et en complet accord avec moi. »

Le général Noguès reviendra le 26 alerté par la venue de l'émissaire anglais et rencontrera Daladier à déjeuner. Il avait déjà eu un contact au téléphone avec Daladier ainsi qu'avec Mandel, le 24 après-midi. Le général Noguès est le personnage clé.

16. Ils ne sont que vingt-sept, que faire ?

Il faut revenir sur les termes dans lesquels Rabat a été prévenu de l'arrivée du *Massilia*. Le bateau était annoncé. Le directeur de la Sécurité raconte :

Le 18 juin 1940, vers 9 heures du matin, deux télégrammes parvenaient au Directeur des Services de Sécurité du MAROC. L'un émanait de l'Amiral DARLAN Ministre de la Marine annonçant que le Paquebot « MASSILIA » avait quitté PAUILLAC la veille avec de nombreux parlementaires à bord. L'autre était signé de Monsieur DIDKOWSKI, Directeur de la Sécurité Nationale qui demandait de lui préciser le nombre des parlementaires arrivés, ainsi que la liste des fonctionnaires embarqués sur le même bâtiment.

Les télégrammes sont bien du 18 juin 1940 mais le bateau n'appareille que le 21. Pomaret⁶¹, alors ministre de l'Intérieur prétend dans ses souvenirs ne pas avoir été averti de ces décisions. Pourtant son directeur de la police les faisait appliquer et c'est son conseiller militaire qui distribue les visas, le vice-amiral Dumesnil ! Du côté des autorités marocaines des dispositions sont prévues pour l'hébergement dans plusieurs villes du Maroc.

Dès cette nouvelle reçue à RABAT, le Directeur de la Sécurité publique avait une conférence avec le Résident général (Noguès n'a pas encore quitté Rabat le 18) afin de prendre les mesures que cette nouvelle situation imposait. Il s'agissait, en effet, si les membres du Parlement étaient nombreux, de leur choisir un ou deux lieux de résidence et de déterminer les conditions dans lesquelles allait pouvoir s'effectuer leur séjour au MAROC. Il était lors décidé que dès l'arrivée du bateau, les parlementaires mobilisés seraient dirigés sur l'État-Major des troupes du MAROC, tandis que les autres se verraient dans l'obligation de résider soit à MARRAKECH soit à SAFI.

Ce passage est à souligner. « Soit à MARRAKECH soit à SAFI ». Ainsi, pas d'instructions particulières de la part de Bordeaux sur la destination des passagers. Or logiquement les parlementaires, en corps constitué, devraient être au plus tôt orientés vers Alger où se réinstalleraient les pouvoirs publics.

Le général Noguès prend-t-il sur lui d'en envoyer certains à Marrakech, villégiature aux confins du désert à plus de 1000 km d'Alger ? Le résident général à qui on annonce l'arrivée de personnalités nombreuses, sans autre consigne officielle connue, se dispose à les traiter comme des réfugiés, ni plus ni moins, non comme détenteurs d'un mandat politique. Il part d'ailleurs pour Alger les jours suivants sans les attendre. Ainsi, concertées ou pas, les directives du résident général vont dans le sens de la manœuvre. Noguès agit-il en concertation avec le gouvernement ou a-t-il le seul souci de « caser » les arrivants à bonne distance pour qu'ils soient le moins gênants possible ?

L'hostilité de l'opinion marocaine n'est pas non plus étrangère au souci de les tenir écartés des grandes agglomérations du protectorat. Le climat politique local n'est pas favorable aux politiciens de métropole. Le Maroc est un protectorat relevant du ministre des Affaires étrangères, non pas une colonie administrée directement. Le Sultan conserve une souveraineté interne. Les députés français ne sont pas chez eux au Maroc. En Algérie, alors territoire français à cette époque avec ses trois départements, ils auraient une légitimité.

Préméditation ou pas, la destination Maroc s'avère être une impasse.

La défaillance des parlementaires présents à Bordeaux à suivre l'offre de départ sur le *Massilia* va faciliter la tâche. Le petit nombre des arrivants renforce l'insignifiance politique de l'événement malgré la présence de quelques ténors et le rend encore plus surprenant. C'est sans doute pourquoi Mendès France force un peu l'addition, il parle d'une « quarantaine de députés patriotes »⁶² sur le *Massilia*. Cet assemblage réduit de personnalités leur enlève crédibilité et représentativité. Ils vont donc bien être perçus localement comme de simples réfugiés à l'instar des autres passagers dont des hauts fonctionnaires qui seront pour leur part sanctionnés ensuite par Vichy, pour avoir abandonné leur poste.

À l'embarquement, « M. Campinchi qui était encore, quatre jours auparavant, ministre de la Marine, est reconnu à la lorgnette par le commandant Ferbos qui voit approcher une embarcation de police-navigation avec un civil ressemblant singulièrement à une personnalité connue ». C'est bien Campinchi. Au commandant qui s'informe du nombre de parlementaires pour une destination inconnue, l'ancien ministre répond : « Quarante ou six cents. »⁶³ Quarante est aussi le chiffre surestimé donné par Mendès-France.

Il est bien évident que les mesures envisagées la veille pour le cas où les parlementaires seraient très nombreux n'avaient plus aucune raison d'être dès l'instant qu'ils ne dépassaient pas la vingtaine.

La signature de l'armistice va lever toute ambiguïté. L'hypothèse d'un transfert des pouvoirs publics en Algérie est définitivement close.

17. Pourquoi sont-ils là ?

Anciens ministres et parlementaires du *Massilia* semblent ne plus comprendre eux-mêmes pourquoi ils sont là. Font exception les deux députés d'Alger et d'Oran, revenus dans leur circonscription, Jean-Marie Guastavino et Marius Dubois. Galandou Diouf député du Sénégal dira ne pas être parti pour rejoindre sa circonscription mais pour obéir au repli en AFN. Les quatre officiers mobilisés, Mendès France, Viénot, Wiltzer et Jean Zay sont venus rejoindre leur unité. Tous ces hommes installés il y a peu au cœur du pouvoir sont privés maintenant de leur environnement naturel. Peu nombreux, coupés du monde pendant tout un week-end, ils ne mesurent pas exactement la portée des événements de métropole.

Le directeur des services de Sécurité vient de monter à bord le 24 juin et d'être mis en présence d'Édouard Daladier : *Le Président DALADIER que vint rejoindre Monsieur GEORGES MANDEL m'explique les conditions dans lesquelles leur embarquement s'était effectué. Sur un ordre de Monsieur POMARET Ministre de l'Intérieur (Charles Pomaret qui venait de remplacer Mandel depuis le 17 juin). Monsieur Daladier pensait que les sénateurs avaient été embarqués sur un autre bateau, que les autres collègues de la Chambre arriveraient également au Maroc par d'autres voies et que Monsieur le Président de la République avait été dirigé sur Alger où devait se reconstituer le gouvernement, s'installer la Chambre afin de continuer la lutte contre l'Allemagne. Je détruisis les illusions du Président en lui annonçant ce qu'il ne savait pas encore, le « MASSILIA » étant privé de tout moyen de communication par radio, à la fois la formation du gouvernement du Maréchal PÉTAINE et l'armistice demandé par ce dernier au Chancelier HITLER.*

Daladier ne pouvait ignorer la demande d'armistice du 17 juin ni l'annonce de sa conclusion avec l'Allemagne le 22 juin faite sur le bateau par le général Michel. En revanche il ignorait comme ses collègues les conditions précises de la fin des combats qui intervient le 25 après l'armistice avec l'Italie signé le 24. Le compte-rendu de Georges Fournieret témoigne de la confusion qui régnait dans les esprits.

Daladier savait-il en outre que Laval et Marquet venaient d'entrer au gouvernement la veille, le 23 juin ?

Pendant la traversée l'indécision et la fatigue règnent parmi les anciens ministres qui ne maîtrisent plus rien. Les transmissions radio à bord du *Massilia* étant interdites, le commandant Ferbos refusera d'envoyer un message demandant le retour du navire. Le message ne sera transmis qu'à l'arrivée depuis Casablanca. Ferbos capte cependant la TSF et apprend la signature de l'armistice avec l'Allemagne signé le samedi 22. C'est ainsi que le général Michel informe les passagers. « Le visage décomposé, empreint d'une immense douleur, il entre dans le fumoir du *Massilia* et annonce la nouvelle » note Tony-Révillon. Daladier⁶⁴ dans son journal confirme l'épisode comme André Le Troquer. La scène se passe le dimanche 23. Cependant les conditions de l'armistice avec l'Allemagne ne seront connues que plus tard. Son application est d'ailleurs suspendue dans l'attente de l'armistice avec l'Italie qui sera signé le 24, jour même de l'arrivée des députés à Casablanca. Morize comme Mandel sont d'accord⁶⁵ sur ce point. Mandel dit au juge d'instruction⁶⁶ : « Pendant quatre jours je suis resté à bord du bateau privé de toute nouvelle et ce n'est que le 24 en arrivant à Casablanca, que j'ai su que le Gouvernement était toujours à Bordeaux et que j'ai appris que l'armistice avec l'Allemagne avait été conclu la veille ». Morize qui rejoint le *Massilia* leur apporte les journaux marocains. Mandel ajoute à propos du Délégué de la Résidence : « C'est ainsi qu'il nous a dit quelles étaient les conditions allemandes, il nous a fait part du mouvement organisé par le Général de Gaulle dont j'ignorais tout et pour cause. »

Mendès France est-il le seul à avoir écouté la BBC ? Le soir du 18 juin 1940, il est chez un cousin à Bordeaux et raconte : « C'est alors que se produit le miracle.... Ce n'est pas un anglais qui parle, c'est un Français⁶⁷... » Mendès France n'en avait-t-il pas fait part à ses collègues pendant la traversée ? En tout cas, à leur arrivée, les passagers ne mesurent pas la gravité des événements du week-end. Ils ignoraient que le gouvernement n'était pas parti à Alger. La décision était encore officielle le jour de l'embarquement au Verdon. Tony-Révillon⁶⁸ confirme leur manque d'information et leur malaise, « Nous ne savons pas pourquoi le gouvernement nous laisse à Casablanca » écrit-il le 25 juin. Joseph Denais, un peu plus tard à Alger, écrit le 16 juillet 1940 une lettre au directeur de la *Dépêche algérienne* pour rectifier un article tendancieux : « Le 24 seulement, après l'arrivée à Casablanca, les passagers du *Massilia* apprirent et la signature de l'armistice et après trois jours de tergiversations, l'abandon définitif (dans la soirée du 23) du projet de transfert du gouvernement en Afrique du Nord. »

Marie-Claire Mendès France, alors Mademoiselle Servan-Schreiber, a 19 ans, elle ne manie pas la langue de bois et note dans son carnet : « Le 26 juin, nous sommes toujours en rade de Casablanca. On ne nous laisse pas débarquer. L'incertitude nous étreint, la pagaille est totale, nous sommes accueillis comme des

intrus en Afrique du Nord et nous sentons que les hommes politiques présents à bord n'ont ni l'énergie ni les moyens de mener à bien leur projet. Que sommes-nous venus faire dans cette galère⁶⁹ ? »

18. Un cicérone improvisé

Noguès demande à Morize d'aller, personnellement à Casablanca pour « me rendre exactement compte de ce que signifie la venue de ces Parlementaires⁷⁰ ». Le Délégué général monte à bord un peu après Georges Fourneret. Un déjeuner a lieu sur le *Massilia*. Dans l'immédiat les anciens ministres sont confiés à la diligence du directeur des services de Sécurité qui, selon le mot de Bertrand Favreau, se fait le zélé cicérone des personnalités⁷¹. Georges Fourneret raconte :

En effet, dès après déjeuner, j'emmenai dans ma propre voiture, le Président Daladier et Monsieur G. Mandel. Ni l'un ni l'autre n'avait eu l'occasion de visiter le Maroc et ils en découvraient les beautés avec une naïveté qui était bien faite pour m'étonner, étant donné les hautes fonctions qu'ils avaient tous les deux assumées.

Georges Mandel avait été Ministre des Colonies. Interné tous deux à Chazeron, Mandel racontera à Paul Reynaud que c'est lors de son transfert de Meknès vers la métropole qu'on lui avait fait prendre l'avion pour la première fois⁷². Daladier, lui, s'était rendu en Tunisie ainsi qu'à Alger en 1939⁷³ ! Cette relative sérénité d'esprit ainsi décrite semble traduire une totale inintelligence de la précarité de leur situation.

Les deux anciens ministres sont conduits à Rabat et téléphonent à Noguès.

Dès l'arrivée à RABAT, nous nous rendons à la Résidence générale où se passe une scène qui vaut d'être fixée: Monsieur EDOUARD DALADIER, très fatigué, se ressentant encore d'un accident de cheval^{XI} qu'il avait eu pendant l'hiver précédent et lui avait laissé une jambe ankylosée, se rendit auprès de madame NOGUÈS pour téléphoner aux Généraux (Daladier était leur ancien ministre).

Pendant que nous l'attendions dans le Cabinet du Chef du Secrétariat particulier Monsieur HUTIN, Monsieur Georges MANDEL exprima le désir de téléphoner au Consul général d'Angleterre; puis, comme la communication tardait, celui de s'y rendre même à pied. On lui donnait bien entendu une voiture et il resta absent pendant plus de trois quarts d'heure.

A son retour il avait abandonné l'attitude maussade qu'il avait depuis l'arrivée et se montrait visiblement très satisfait de sa visite. L'ancien Ministre de l'Intérieur attendit encore un instant le retour de Monsieur DALADIER et tous deux en ma compagnie, allèrent visiter les promenades de la ville de RABAT. Je dois dire qu'au cours de cette promenade faite à pied, ils furent l'un et l'autre reconnus par un très grand nombre d'Européens et d'Indigènes, salués respectueusement, sans provoquer la moindre réflexion désagréable ni le moindre geste de la part de la population.

Il n'en sera plus de même le lendemain à Casablanca vis à vis de leurs collègues.

Mandel se rend donc seul chez le britannique. Christiane Rimbaud confirme⁷⁴ : « L'imagination fertile de certains librettistes trouvera là l'occasion de se donner libre cours. À les en croire, Fourneret aurait eu pour instruction de surveiller de près les agissements de Mandel et aurait donc tenté de s'opposer à sa visite au consulat britannique. Mais il se trouve que Fourneret n'était porteur d'aucune directive spéciale et qu'il obtempéra au contraire immédiatement au désir de Mandel ... » De même à l'arrivée du bateau, les passagers n'avaient-ils été soumis qu'au contrôle d'identité d'usage. Bertrand Favreau : « Des policiers sous les ordres de Maurice Fourneret, directeur de la sûreté, procèdent au contrôle des passagers. » Christine Rimbaud parle d'un commissaire pour vérifier les identités. Cela n'a rien d'inhabituel et de plus répond aux instructions de Didkowsky qui demandait la liste des parlementaires à bord. Bertrand Favreau complète le tableau : « ... les militaires furent autorisés à quitter le navire. Les autres passagers... étaient consignés à bord. » Mais dès le contrôle fini ils peuvent quitter le bateau, le 25 ils se répandront dans Casablanca. Jean-Pierre Azéma⁷⁵ écrit : « ... quand le *Massilia* accosta...l'accueil à Casablanca fut courtois. » L'historien parle des autorités.

Enfin vers 19 heures, tous deux repartaient vers CASABLANCA, toujours dans ma voiture, tandis que j'allais régler de nombreuses affaires laissées en suspens, leur donnant rendez-vous pour le lendemain, jour où je pensais faire procéder à leur débarquement et les installer dans les meilleurs hôtels du grand port marocain.

^{XI} Pierre Lazareff, dans *De Munich à Vichy*, Brentano, 1944, écrit à propos de la chute du Cabinet Daladier, le 21 mars 1940 : « Daladier est tombé par terre. Après la chute de cheval, la chute du pouvoir. » Propos rapporté par Elisabeth du Réau, *op. cit.*, page 409.

Les récits fabriqués ont fleuri. Ainsi dans *Bordeaux capitale tragique*⁷⁶ ! : « Quant à M. Mandel, que MM. Daladier et Viénot accompagnent et que M. Fourneret ne lâche pas d'une semelle, il emprunte une voiture de la police et se fait conduire à Rabat. Il tente de rencontrer Noguès, mais en vain. Il demande alors à M. Fourneret de la conduire au consulat de Grande-Bretagne... où il s'entretient avec le consul, M. Hurst, pendant que M. Fourneret fait le pied de grue devant la porte. » !

En réalité, le 24 et le 25 les parlementaires sont libres de leurs mouvements. Tony Révillon part à Alger, Jean Zay dont la femme est enceinte est logé à Rabat par sécurité devant l'agression dont il est victime sur le port. Certes la sortie du port nécessite quelques formalités et l'Amirauté y veille. Les parlementaires restés à bord le sont de leur plein gré jusqu'au soir du 25.

En revanche, le 26 le bateau est éloigné des quais ce qui provoque un émoi, mais n'empêche pas les invités de Noguès de venir déjeuner chez le général. Malheureusement une grande plume⁷⁷ vient encore d'écrire à propos de Mandel : « Toujours opposé à l'armistice, il souhaitait continuer la lutte au Maroc mais, dès son arrivée à Casablanca, la police de Vichy l'arrêta. » Bel amalgame. Le gouvernement Pétain s'installe à Vichy début juillet. Le 24 juin, le gouvernement est toujours à Bordeaux⁷⁸ qu'il quitte le 29 juin pour Clermont-Ferrand, il n'est pas encore question de la future capitale de la Collaboration.

19. Alternative ou impasse

A ce stade, les parlementaires ont-ils encore le choix ? Plan A, retourner en France ? Il faut un visa pour les personnes et une autorisation pour le bateau réquisitionné. Dès la fin de l'après-midi du 24, Perfetti, le questeur embarqué sur le *Massilia*, a finalement pu envoyer le télégramme signé pendant la traversée et demandant l'autorisation de retour. Officiellement Daladier comme Mandel confirmeront leur désir de rentrer en France. Mandel à l'arrivée du bateau pose la question : « Quel est le moyen le plus pratique et le plus rapide pour se rendre en France⁷⁹ ? »

Plan B, organiser la lutte sur place ? L'intention est-elle présente ? Les anciens ministres tentent, certes très mollement, au téléphone, de convaincre Noguès de refuser l'armistice. De fait, à part une déclaration supposée de Mandel à Havas, rien n'est entrepris. Les anciens ministres sont comme frappés d'apathie. Mandel dans sa conversation au téléphone avec Noguès lui avait dit simplement : « Mon général, la France ne peut pas perdre davantage. » L'idée de le rejoindre immédiatement à Alger ne leur vient pas.

Plan C, partir en Angleterre ? La question est tout de même posée par les anciens ministres dès l'arrivée. Est-ce une simple recherche de renseignement ou le souci de vérifier toutes les hypothèses ? L'éventualité explique-t-elle leur décision de rester au Maroc d'où il serait plus facile de rallier Londres que depuis Alger ?

Monsieur DALADIER comme Monsieur MANDEL d'ailleurs, s'inquiétèrent aussitôt savoir si les bateaux anglais existaient dans le port, afin, me dirent-ils, de prendre passage sur l'un d'eux puisque leur politique de résistance à outrance n'était plus acceptée par le Gouvernement Français.

La même question est posée au commissaire du port, Cassan.

Cette troisième option est forcément dans les esprits. L'arrivée surprise au Maroc d'un émissaire de Churchill le 25 au soir renforce le trouble et conduit Noguès à faire échec aux Anglais et à mettre les parlementaires sous surveillance notamment Mandel. Le directeur des services de Sécurité déclare au juge d'instruction⁸⁰ : « Nous n'avions pas à ce moment à surveiller les allées et venues au consulat d'Angleterre. Ce n'est qu'après la nouvelle de l'arrivée inopinée de M. DUFF COOPER au Maroc que cette question a pris de l'intérêt pour mon service. » Daladier comme Mandel soutiendront par la suite que leur seul but était bien de regagner la métropole. Les auteurs de *Bordeaux capitale tragique*⁸¹ assurent que, jamais pendant la traversée, le commandant Ferbos n'a été saisi d'une demande de détournement vers l'Angleterre. Le bruit en circule cependant dans les ouvrages. Marie-Claire Servan-Schreiber note : « En cours de traversée, certains députés ont envisagé de faire route vers l'Angleterre et le paquebot a dû attendre en mer des autorisations du consul de Grande-Bretagne. » Il est vraisemblable que le sujet ait été évoqué dans les conversations

En vérité ces scénarios sont périmés. Les parlementaires isolés en mer sur le *Massilia* ont perdu pied. Le temps s'était arrêté pour eux pendant que l'histoire s'accélérait sur le continent. Il n'y a plus ni plan A, ni B, ni C. Pour ne rien arranger et accentuer l'inconfort moral des arrivants, des incidents vont dès le lendemain de leur arrivée marquer la descente en ville de certains passagers. L'opinion marocaine adhère à la thèse des « fuyards ».

20. Incidents

Georges Fourneret écrit :

Le lendemain matin, (donc le mardi 25) en effet, j'étais de très bonne heure au port et me préparais à aller prendre à bord le président DALADIER et Monsieur Yvon DELBOS, ancien Ministre des Affaires

étrangères, lorsque j'appris que le « MASSILIA » avait été changé de place (simple changement de quai, il ne s'agit pas de l'éloignement en rade décidé le lendemain) pendant la nuit et amarré au quai des phosphates. J'allais m'y rendre en barcasse lorsque je croisais les deux anciens ministres. Je les dirigeai tous deux vers leur hôtel respectif, tandis que des incidents violents se produisaient sur le quai conduisant au bateau; en effet, Monsieur CAMPINCHI et Madame CAMPINCHI d'une part, Monsieur LAZURICK et JEAN ZAY d'autre part avaient voulu débarquer sans attendre mes instructions et avaient été reconnus par des membres du P.S.F. qui arrêtaient les taxis, insultèrent copieusement les trois parlementaires et se livrèrent à des voies de fait sur la personne de Monsieur JEAN ZAY (sa femme était enceinte), ancien Ministre de l'Education Nationale. Prévenu de ces événements, je fis diriger les parlementaires sur le Commissariat divisionnaire de Police...

Je décidai alors, qu'au lieu de les laisser à CASABLANCA où ils risquaient d'être reconnus à nouveau, de les diriger sur RABAT où la surveillance de leur personne serait plus facile. Dès le soir monsieur JEAN ZAY était installé à RABAT ainsi que sa famille et Monsieur LAZURICK se dirigeait sur MEKNES. Après m'être assuré de l'hébergement de tous les parlementaires, je rentrai à ma direction vers 18 heures, convaincu qu'aucun incident n'était plus désormais à craindre.

Le 25, les passagers n'étaient pas empêchés de quitter le port.

21. Les indésirables

Les autorités, au Maroc comme en France, redoutent que la défaite n'entraîne des désordres dans la population aussi bien française qu'indigène. Le mouvement nationaliste est latent notamment à Fès et à Salé dans une classe intellectuelle marocaine ouverte sur l'extérieur. Noguès parle de soulèvement en cas d'abandon de la souveraineté française en AFN et dit les populations nerveuses. Il rencontre le Sultan et s'assure de son soutien.

Un libelle va circuler parmi les français du Maroc sous le titre : *Quand le Maroc reçoit les indésirables*. Un quotidien de Rabat dès le 22 juin cite « la noble » déclaration de M. Pierre Laval : « Ce n'est pas en quittant le pays qu'on le sauvera. » L'équipage lui-même déjà très monté au moment du départ se fait violemment hostile à l'arrivée. Mendès France qui arborait son uniforme d'aviateur sera menacé d'être jeté à la mer. À terre, il en est de même. Marie-Claire Servan-Schreiber note⁸² : « ...les Français du Maroc nous ont accueillis d'une façon abominable ; Campinchi a été roué de coups et traité de tous les noms. Maman a eu sa Légion d'honneur arrachée devant moi. » Le fils de Daladier, Jean est pris à parti, il présidait l'association « Les jeunesses de l'Empire ». Campinchi ex-ministre de la Marine est agressé par ...les douaniers. Les anciens combattants manifestent devant le port. Jean Zay est giflé. Le président du cercle israélite de Casa qui a reçu la visite de Mendès France, Campinchi et Zay récuse cette démarche de nature politique et déclare que les juifs du Maroc veulent rester : « les loyaux sujets du Sultan^{XII} ». Le 30 juin à Fez où ils font étape, Grumbach, Lazurick et le Troquer sont pris à parti par la foule qui crie devant leur hôtel : « À mort les traîtres⁸³ ». Fin juillet à Rabat^{XIII}, Mendès sera insulté par un officier qui déjeune près de lui au restaurant de l'hôtel Balima⁸⁴, Mendès évoque dans *Liberté chérie* l'altercation qui l'a marqué, l'officier sera muté et éloigné de Rabat le soir même⁸⁵. L'officier, le colonel du Jonchay prétendra, après la guerre à la télévision, qu'il avait été ulcéré de voir une bouteille de champagne sur la table du lieutenant.

Il faut reconnaître que l'image des arrivants est brouillée. « Il y avait du beau monde, sur le *Massilia* » note la jeune Marie-Claire Schreiber⁸⁶. Les personnalités sont parties avec leur famille évidemment par peur des représailles mais cela ajoute aux commentaires malveillants. La marquise (M.L.) de Crussol qui accompagne Daladier, Béatrice Bretty^{XIV} de la Comédie française, compagne de Mandel, sont remarquées. Des ragots circulent. On brocarde le petit chien noir que promène Alex Wiltzer⁸⁷ ou le chien blanc de Jean Zay.

^{XII} Mendès et Jean Zay se rendent au cercle israélite de Casablanca. On accuse à tort Mandel de les avoir accompagnés pour fomenter un complot. Tous les faits cités sont relatés dans les dépositions devant le juge d'instruction à Meknès qui instruira le *Dossier Mandel* pour atteinte à la sûreté de l'État.

^{XIII} L'incident a bien lieu à Rabat, Mendès était affecté à l'état-major de Rabat et non à Meknès comme l'indique *Le Monde*.

^{XIV} « Une remarquable Dorine » écrit le chroniqueur Édouard Champion dans *La Comédie française 1936*, Stock, 1937, page 248, à propos de la représentation du *Tartuffe* du 15 janvier 1936.

La plume acérée de Violet Trefusis^{XV} trace, dans *Prélude au désastre*⁸⁸, un portrait vigoureux des égéries de l'avant-guerre. « Il est curieux que "ces Messieurs de la République" aient toujours succombé à des dames titrées » faisant allusion à la comtesse de Portes, l'amie affichée de Paul Reynaud et à Madame de Crussol (née Jeanne Béziers⁸⁹). Violet Trefusis complète le tableau : « Descendant un ou deux barreaux de l'échelle sociale, nous rencontrons une femme beaucoup plus humaine, Mademoiselle B., sociétaire de la Comédie française et adorée de Georges Mandel » décrit au passage comme : « homme incisif et laconique qui ne prononçait jamais un mot superflu et ne négligeait jamais une action utile. Clémenceau ... ne manquait jamais d'évoquer sa mémoire d'une précision terrifiante. Mandel avait le génie du tri. Son regard d'acier fonctionnait comme un rayon X qui pénétrait droit au cœur des choses... Ses collègues le ... craignaient, car il ne craignait personne... Mademoiselle B. avec ses courbes opulentes et ses mentons confortables ... s'était donnée pour mission d'arrondir les angles du redoutable Mandel... »

À ce stade la préoccupation majeure des autorités marocaines et de la police est celle de la sécurité des passagers. Le général Michel, rentré à Vichy dira à Barthe le 11 juillet : « À Casablanca, manifestation hostile préparée par des agitateurs politiques. Les parlementaires durent rester sur le *Massilia*.⁹⁰ » D'instinct ils se tiennent groupés dans l'asile précaire que leur offre le transatlantique.

Les députés d'Algérie et le sénateur Tony-Révillon quittent Casablanca pour Alger immédiatement. Leurs collègues ne les rejoindront que fin juin quand tout est consommé. Daladier prolongera son séjour à Casablanca jusqu'au début août. Gardait-il un fer au feu pour l'Angleterre ?

DRAME

C'est dans ce contexte déjà troublé que l'arrivée d'un envoyé de Churchill va changer la donne. Duff Cooper ministre britannique de l'Information atterrit à l'improviste à Rabat le mardi 25 au soir. La pièce tourne au drame.

22. Drame en quatre journées

Du 24 au 27, ce qui aurait dû être un sursaut étonnant de l'histoire tourne à l'échec. L'incompréhension initiale fait place à la suspicion.

Les événements se multiplient au point de justifier ici un bref rappel de l'agenda :

Lundi 24 juin, arrivée du *Massilia*, le général Noguès n'est pas là, Mandel se fait conduire au consulat général de Grande-Bretagne.

Mardi 25 juin, le matin, graves incidents au port de Casablanca, inquiétude sur la sécurité des passagers. Le soir, arrivée au Maroc d'un ministre et d'un général britanniques. Noguès toujours à Alger interdit tout contact et fait consigner Mandel. Les anciens ministres d'abord encombrants deviennent suspects.

Mercredi 26 juin, à l'aube, les émissaires anglais repartent. Ce même jour Daladier déjeune avec Noguès, revenu à Rabat. Mandel n'est pas invité. Le *Massilia* est éloigné des quais.

Jeudi 27, le bateau revient à quai, débarquement.

23. Brûlante insistance de Noguès

Pendant les journées de traversée où les parlementaires étaient isolés en mer, la question de l'Afrique du Nord faisait toujours l'objet d'hypothèses. L'AFN peut-elle être défendue ? Cette question du potentiel militaire et de la faculté de défense de l'Afrique du Nord en juin 1940 reste, curieusement, encore d'actualité ; du général de Larminat dans un article du *Monde* le 23 juin 1955 au général Merglen⁹¹ en 1992, jusqu'au colloque de janvier 2010 de la Commission nationale d'histoire militaire. Selon un historien⁹², Churchill, en 1944, aurait avoué au général Georges, passé à Alger, qu'en définitive l'armistice avait sauvé la Grande-Bretagne en évitant l'occupation de l'Afrique du Nord par la Wehrmacht dès juillet, août 1940. La lecture des *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale* conduit à nuancer. Churchill parle de « propos en l'air » qu'il désavoue fermement⁹³. Et la remarque n'est pas cohérente avec ce qu'il écrit : « Je suis convaincu qu'il aurait été préférable pour les Alliés que le gouvernement français passât en Afrique du Nord⁹⁴ ».

^{XV} Voir la biographie de Violet Trefusis par Cécile Wajsbrot, *Violet Trefusis*, préface de François Mitterrand, Mercure de France, 1989.

L'armée en AFN ne disposerait que d'un jour de munitions. Pourrait-elle s'opposer à une offensive éclair dont l'Allemagne a démontré la maîtrise ? À une attaque par Gibraltar au Nord, le Maroc espagnol au sud ou à un assaut italien sur la Tunisie ? Thèse contraire, il y a en Afrique du Nord six cents avions et des troupes ! Noguès est convoqué à Bordeaux le 21 juin par Weygand. Il ne s'y rend pas, craignant que son absence ne soit comprise comme un abandon de l'Afrique du Nord : « Les troupes seront très troublées et l'on risque d'en voir se livrer à des initiatives malheureuses et à des départs avec moyens de combat, à l'étranger. » Weygand lui envoie le général Koeltz qui rapporte une note de Noguès plutôt combative⁹⁵ dans l'esprit mais réservée sur les moyens à sa disposition. Enfin pour Noguès, il faut se battre mais pas depuis un territoire étranger. Son attitude ultérieure face aux parlementaires du *Massilia* et notamment face à Mandel ne se trouve-t-elle pas dans cette vision étroite de la stratégie ? En revanche, quant à la volonté de lutter, Mendès France est formel : « Les autorités civiles et militaires (à l'exception de la flotte) désiraient visiblement continuer la guerre⁹⁶. »

Début juin, Noguès adressait des télégrammes réclamant « avec une brûlante insistance » le maintien de la souveraineté française en Afrique du Nord et la possibilité d'y poursuivre le combat. Le 23, le gouvernement Pétain délibère encore ou fait semblant de délibérer, bien que l'armistice avec l'Allemagne soit signé, mais il reste l'armistice avec l'Italie qui n'est pas encore conclu et tout peut être remis en cause. Noguès, reçoit finalement comme tous les chefs civils et militaires de l'Empire, le 25 juin, le message du ministre des Affaires étrangères destiné à les éclairer sur les circonstances des armistices. Noguès répond et souligne « l'élément moral et de force que représentait l'Afrique du Nord qui, avec la marine et l'aviation, pouvait tenir jusqu'à l'usure de nos adversaires⁹⁷. »

De Gaulle ne renonce pas à la solution marocaine, il multiplie les appels à Noguès, se met à sa disposition et jusque fin juin croit encore à un sursaut. Il décrit l'épisode déjà cité : « Le même jour (27 juin), à tout hasard, je faisais retenir ma place et celle de mes officiers à bord d'un cargo français qui s'appêtait à gagner le Maroc.⁹⁸ » Dernier espoir pour le jeune général de rompre son isolement et de rentrer dans le rang sous l'aile de Noguès.

Dans la préface d'un livre de souvenirs, écrit par des officiers de l'armée d'Afrique, le général Guillaume écrit : « Je puis donc certifier, de mon côté, l'ardent désir de continuer la lutte en AFN qui nous animait tous, en particulier dans l'entourage immédiat du général Noguès [...] Par la suite il (Noguès) m'expliqua que, pratiquement sans aviation (il y avait bien des appareils, mais nombre d'entre eux étaient dépourvus d'équipements et le stock de bombes était insignifiant) et sans Marine, celle-ci demeurant fidèlement aux ordres de Darlan, il était vain de vouloir poursuivre la lutte. » Le général Guillaume poursuit : « Les Anglais s'étaient contentés jusque là uniquement de promesses, ne disposant dans l'immédiat d'aucun armement susceptible de nous être livré alors que les Américains n'étaient pas encore entrés en guerre. Et le général Noguès ne croyait pas en l'efficacité de l'intervention des Américains sur le plan militaire, face aux Allemands qui venaient de nous écraser⁹⁹. » Le même discours est tenu par Noguès à Tony-Révillon¹⁰⁰ à Alger le 29 juin.

Quant à Weygand c'était de « l'enfantillage de penser à l'Empire¹⁰¹ ». Il ne cesse de le répéter.

24. Une visite improvisée

Le mardi 25 juin, au soir, le lendemain de l'arrivée du *Massilia*, un envoyé du gouvernement britannique arrive à Rabat en hydravion, un Sunderland^{XVI}. Dans des conditions d'ailleurs acrobatiques, le pilote réussit à se poser sur le Bou-Regreb quasi à sec en cette saison, le fleuve qui sépare Rabat de Salé. (Voir Images V).

Churchill qui s'était ingénié à encourager la métropole à la résistance poursuit cet espoir en Afrique du Nord. Déjà le 18 juin dès la demande d'armistice, une note des consuls en Algérie, au Maroc et en Tunisie incitait les représentants français à la désobéissance en promettant la fourniture par la Grande-Bretagne des fonds nécessaires au paiement des fonctionnaires (Voir Annexe 6). C'est pourquoi, aussitôt connue la présence au Maroc des personnalités politiques du *Massilia*, le Cabinet britannique avait décidé d'envoyer un émissaire. Churchill ne voyait pas encore en de Gaulle, arrivé le 17 à Londres, un support adéquat pour un gouvernement français en exil. En revanche, Churchill connaissait et appréciait Mandel. Apprenant la nomination de Mandel le 18 mai 1940 au ministère de l'Intérieur, Churchill dit à Reynaud : « Je suis content que vous ayez Mandel auprès de vous. » Pour mémoire, Churchill était Premier ministre depuis le 10 mai 40,

^{XVI} Le Short Sunderland mis en service en 1938 est un des plus gros hydravions de la seconde guerre mondiale, 27 tonnes en charge, 343 Km/h, autonomie plus de 4000 Km. Héritier d'un modèle des Imperial Airways destiné aux liaisons avec l'Empire britannique.

le jour même de l'invasion allemande. Mandel, de son côté dans sa déposition, dit connaître M. Churchill « depuis 1918 ». Béatrice Bretty raconte que le dernier mot de Mandel en la quittant à Alger avait été : « Soyez ferme. L'Angleterre ne capitule jamais. »

Churchill¹⁰² écrit « Mandel était comme un rayon de soleil » lorsqu'il le rencontre pour la dernière fois à Tours, le 13 juin 1940.

Ce messager qui arrive à Rabat, c'est Duff Cooper, ministre de l'Information britannique. En 1938 après Munich, Duff Cooper avait démissionné du cabinet Chamberlain. Mandel, ministre des Colonies, avait songé alors à faire de même et s'en était entretenu avec le ministre britannique. Mandel renonça. Mandel se contentera de ne pas aller accueillir Daladier à son retour au Bourget¹⁰³. C'est là que Wormser, le directeur de cabinet de Mandel sera interpellé par Laval : «...je vous charge d'une commission pour votre Mandel. Lui qui s'est toujours posé en défenseur des grands intérêts de la France, il ne défend, je vous le dis, que la juiverie. »

À Rabat, Duff Cooper cherche immédiatement à rencontrer les personnalités du *Massilia*. Il en sera empêché. Il voit un Morize très ému, « il a eu presque tout le temps les larmes aux yeux¹⁰⁴ » mais qui lui signifie le veto de Noguès. Duff Cooper repartira bredouille le lendemain, mercredi 26 juin, à l'aube. Le flegme britannique ne l'abandonne pas pour autant^{XVII}.

C'est, quelques jours plus tard, après l'échec de la mission Cooper que Churchill reconnaît de Gaulle comme chef de la France Libre, faute de candidat ; c'est le fameux : « Vous êtes seul, eh bien ! Je vous prends seul. »

25. Alger ou Londres

Pourquoi Duff Cooper est-il envoyé au Maroc ? Première hypothèse, encourager les personnalités du *Massilia* à constituer un gouvernement de résistance en Afrique du Nord, voire convaincre Noguès de rallier le mouvement. Est-ce à cette fin que Duff Cooper était accompagné d'un haut personnage militaire, Lord Gort, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire britannique ? Lequel réfutera, mais bien plus tard, cette thèse. L'autre hypothèse aurait pu être de faire embarquer les personnalités vers Gibraltar et Londres sur un bateau de la flotte britannique, ou même d'emmener à chaud les parlementaires dans l'hydravion qui avait conduit à Rabat la mission britannique. Le quadrimoteur Sunderland peut transporter 30 passagers.

Les intentions exactes des délégués anglais sont l'objet de controverses¹⁰⁵. Duff Cooper aurait annoncé à Morize : « Il a été décidé que je viendrais en avion au Maroc pour examiner avec M. Mandel les voies et moyens de poursuivre la résistance en Afrique du Nord¹⁰⁶. » Benoist-Méchin en relatant une intervention que fait Churchill aux Communes, ce jour là, est formel «à peine le Premier britannique a-t-il terminé son discours qu'on lui apporte une dépêche. ... Son visage trahit une vive surprise, à laquelle succède un sourire de satisfaction. C'est le consul d'Angleterre au Maroc qui lui annonce l'arrivée inopinée de M. Mandel à Casablanca et son intention d'y constituer un gouvernement dissident.¹⁰⁷ »

Mais Duff Cooper évoque aussi clairement la solution alternative. Il précise s'agissant des passagers du *Massilia* : « J'ai dû m'engager à ne plus chercher à les rencontrer. Mais par l'entremise de notre consul, j'ai fait passer à Mandel - celui d'entre eux qui a le plus de valeur - un message chiffré l'informant que je ferais tout mon possible pour l'aider à quitter le Maroc et que, s'il le fallait, je lui enverrais le lendemain un navire de Gibraltar.¹⁰⁸ »

De Gaulle commente la circonstance en termes laconiques : « Dans le même temps, les Anglais qui avaient envoyé en AFN Duff Cooper, membre du Cabinet avec le général Gort pour proposer à Noguès le concours de leur force voyaient leur délégation rentrer à Londres sans même avoir été reçue. »

26. Une affaire d'État

Cette initiative anglaise va devenir une affaire d'État et offrir prétexte à poursuites qui se focaliseront sur l'ancien ministre de l'Intérieur. Mandel n'avait pas pressenti que la demande d'armistice faisait de l'Anglais, l'allié d'hier, l'ennemi du moment. Dès le 22 juin le vent avait tourné à Bordeaux comme le décrit bien Philippe Barrès¹⁰⁹. Le coup de grâce sera donné peu après le 3 juillet 1940 à Mers-el-Kébir mais ne fera qu'administrer la preuve définitive du retournement des alliances. François Mauriac prophétise dans *Le Figaro* : « M. Winston Churchill a dressé - pour combien d'années ? - contre l'Angleterre une France unanime¹¹⁰. » Mandel peut donc toujours affirmer que sa visite au consul général de Grande Bretagne à Rabat, deux jours

^{XVII} Duff Cooper se réjouit d'avoir pris avec lui le roman récent de Michael Sadleir *Fanny by Gaslight (Fanny sous le réverbère)*. Il le lit à l'aller et le termine au retour. L'intrigue mêle prostitution, aristocratie et politique. Une escale est prévue à Gibraltar et le ministre se dit ravi de retrouver le confort victorien de la maison du Gouvernement ainsi que les vins excellents de son hôte. Il récite Shelley en survolant les côtes, « In the deep wide sea of misery... ». Il sera ambassadeur en France après la guerre.

après Rethondes, est uniquement motivée par la quête de nouvelles sur les événements en France et dans l'Empire, notamment en Syrie ; il n'évitera pas l'amalgame. Aussi, Noguès fait-il barrage aux Anglais. Il fait interdire au ministre britannique de prendre contact avec les passagers.

Avant la signature des deux armistices, Noguès hésitait encore sur la conduite à tenir mais après il s'aligne. Il a maintenant opté pour le légalisme et l'obéissance au gouvernement désigné par le Président de la République. Dans ce revirement, Noguès suit l'amiral Darlan qui, le 15 juin, annonçait à Herriot : « Je fous le camp avec la flotte. » Mais affirme le lendemain, le 16 juin : « Un gouvernement qui part ne revient jamais. » Le 19, Darlan confirme dans une lettre à sa femme : « C'est une lâcheté d'abandonner le peuple de France et d'émigrer. »

Morize déclare¹¹¹, ayant appris l'arrivée des Anglais : « Dès que j'eus connaissance de ce fait, je me suis mis en rapport avec le général Noguès, par téléphone, pour prendre ses instructions, j'invitais l'Amirauté à empêcher toute communication entre Lord GORT et M. DUFF COOPER d'une part et les passagers du *Massilia* d'autre part. Je donnais les mêmes ordres au Directeur des services de Sécurité et à M. CONTARD, chef de la région de Casablanca. »

S'agissant de la venue au Maroc de l'envoyé de Churchill, la position de Noguès est maintenant affirmée sans équivoque dans ses télégrammes :

► Alger 25 juin -19 h15 : < J'ai donné comme instruction de ne pas laisser le ministre anglais et sa suite sortir du terrain d'aviation (sic) >

► Alger 26 juin - 6 h : < M Morize vous a rendu compte de l'arrivée de Lord Gort et de M Duff Cooper. Cette présence et celle de certaines personnalités arrivées par le *Massilia* ont contribué à augmenter l'effervescence qui s'est manifestée au Maroc, dès la signature de l'armistice notamment dans les milieux d'anciens combattants. J'ai été avisé à l'instant de source très sérieuse de l'organisation d'un complot tendant à constituer un nouveau gouvernement chargé de poursuivre la lutte avec l'aide de l'Angleterre. >

Dès le lendemain de leur arrivée nocturne, Duff Cooper reparti, les Anglais persistent. Le consul général demande à Morize¹¹² l'autorisation pour les parlementaires présents sur le *Massilia* de s'embarquer sur un contre-torpilleur britannique qui devait lever l'ancre à 18 heures pour Gibraltar. La réponse est immédiate : « Je lui répondis sèchement que je n'étais en aucune manière informé du désir des parlementaires de gagner la Grande-Bretagne et qu'au contraire certains d'entre eux et non des moindres m'avaient affirmé leur volonté de se rendre en France le plus vite possible [.....] j'alertai l'Amiral d'HARCOURT, en le priant de faire interdire discrètement mais fermement l'accès du contre-torpilleur britannique à tout passager du *Massilia* [.....] pour qu'aucune barque ne puisse accoster le contre-torpilleur. Je prévenais en même temps M. CONTARD pour que fût redoublée la surveillance dont l'ancien Ministre de l'Intérieur était l'objet. »

Selon Morize¹¹³ les parlementaires encore à bord autres que Mandel ne sont pas informés des péripéties du voyage des britanniques. Ignorant la cause des mesures d'isolement du navire, ils expriment leur « émoi » par l'intermédiaire du général Michel. Celui-ci reçut par téléphone du général Noguès « ... des instructions sur la conduite à tenir à l'égard des parlementaires du *Massilia* ».

27. La thèse de Noguès

Noguès reçoit Paul Bastid, le 1er juillet à Alger. Il évoque lui-même l'affaire. Il y voit une intrigue¹¹⁴ montée par Mandel et déplore l'arrogance du consul général britannique. Les préoccupations du commandant en chef du TOAFN sont exprimées dans de nouveaux télégrammes¹¹⁵ le 26 juin, à son retour à Rabat après le départ de Duff Cooper, et le 27 après le départ des derniers passagers : agitation provoquée par la démarche de Mandel, passivité des autres parlementaires, effervescence à bord, turbulence de l'opinion au Maroc, attitude du Sultan.

► Rabat le 26 juin 1940 n° 413 à 417

< Dès mon arrivée par la voie des airs, j'ai été saisi d'une démarche de M. Hurst qui sollicitait l'autorisation de faire embarquer sur un contre-torpilleur britannique les hommes politiques présents sur le *Massilia*.

< À une telle requête, je n'ai pas manqué d'exprimer mon étonnement indigné et de signifier un refus formel. À mes interrogations le Consul Général de Grande-Bretagne a répondu qu'une demande en ce sens avait été énoncée dès avant-hier par M. MANDEL auprès de lui-même et du Consul britannique à Casablanca. J'ai fait observer qu'à ma connaissance, M. MANDEL avait agi à titre personnel et que tous ses collègues, en particulier M. Édouard DALADIER, désiraient ardemment être ramenés en France ou, pour quelques-uns, rester en Afrique du Nord. J'ai ajouté que, au nom du Gouvernement français, j'interdisais à M. MANDEL de se rendre en Grande-Bretagne et qu'au surplus, le Gouvernement de Londres devrait

comprendre que sa venue ne saurait servir en rien la cause anglaise et qu'au contraire elle ne manquerait pas d'augmenter le malentendu entre nos deux pays.

<J'ai invité l'Amiral à faire surveiller les abords du bâtiment britannique et à empêcher toute tentative clandestine d'embarquement. Il ne m'avait pas paru qu'il y eût inconvénients graves à ce que, après le départ de Lord Gort et du Ministre britannique de l'Information, les parlementaires, dont, mis à part M. MANDEL, l'attitude a été des plus correctes, fussent autorisés à débarquer et j'avais donné des ordres en ce sens. Mais j'ai fait savoir à M. Georges MANDEL, par l'entremise du Général Michel, qu'au premier incident et à la moindre démarche qu'il tenterait pour se mettre en relations avec les autorités consulaires anglaises, je n'hésiterais pas à le faire arrêter. Les déclarations du Consul général de Grande-Bretagne, ainsi que l'enquête faite au sujet du voyage de M. DUFF COOPER à Rabat prouvent en effet que dès son arrivée à Casablanca, l'ancien Ministre de l'Intérieur s'est mis en rapport avec les consulats britanniques et que le ministre de l'Information a accompli son voyage à son instigation.

< Faisant une distinction nette entre le cas de M. Georges MANDEL et celui des autres parlementaires du *Massilia*, je me réserve la faculté de prendre à l'égard de l'ancien Ministre de l'Intérieur, un ordre d'éloignement dans une localité qui lui serait assignée sous la surveillance de la Police. >

Le lendemain Noguès revenu à Alger rend compte de l'évacuation du navire.

► Alger le 27 juin à 22 h 20 (un jeudi) :

< J'ai envoyé M. MANDEL en résidence forcée à Ifrane, station de montagne isolée au sud de Meknès, où il restera soumis à une étroite surveillance. Les autres parlementaires se désolidarisent de lui et ont une attitude correcte.

< Le sultan m'a renouvelé l'expression de son dévouement envers le France. Sa personnalité pourra être utile au moment des transactions pour le traité de paix. Les populations marocaines restent nerveuses. Il m'a fallu promettre de réunir à mon retour à Rabat au début de la semaine les représentants de tous les groupes du Maroc. Prière de communiquer d'urgence au Général WEYGAND. >

Mandel est, de fait, le seul des parlementaires à se montrer combatif, il est d'autant plus isolé. Wormser a appris que : « Pendant toute la traversée Mandel s'était tenu à l'écart. Ses entretiens véritables ont été avec Campinchi. » Bien que compagnons d'infortune, Mandel et Daladier suivent chacun leur chemin, Mandel en solitaire, Daladier en résigné. Mandel a combattu le renouvellement de la candidature de Lebrun en avril 1939 que Daladier¹¹⁶ soutenait, néanmoins Daladier l'avait fait son ministre des Colonies en avril 1938.

28. Pourquoi Mandel chez Hurst ?

L'ancien ministre s'était rendu¹¹⁷ seul chez le consul général britannique de Rabat, Hurst, le 24 après-midi. Le contenu de leur conversation reste une énigme pour les historiens car les télégrammes chiffrés envoyés par le consulat général britannique le lendemain à 10 heures 45 ne furent jamais retrouvés. Pour Mendès France, ils ne purent être déchiffrés¹¹⁸. En tout cas, aucune copie ne se trouve dans les documents de l'instruction de Meknès déposés aux Archives nationales. Les auteurs du livre *Bordeaux capitale tragique !* apportent leur version mais pas de vraie réponse. Ils parlent de « trente télégrammes chiffrés expédiés ou reçus par le consul anglais de Rabat et naturellement interceptés par nos services de renseignement ». Ils affirment qu'au moment où Mandel quitte le consulat, deux longs télégrammes sont chiffrés et expédiés. Mais aucune source n'est citée et le lecteur reste sur sa faim car voici les fac-similés¹¹⁹ produits par ces auteurs :

| | |
|--|--------------|
| Le 24 Juin | |
| EXPÉDITEUR | DESTINATAIRE |
| BOND Consul | PRODOME |
| Britannique | Londres |
| Casablanca | |
| | T E X T E |
| EGPAS WSFBA LEDWN YYSVCV IWARO YDTNW AROPO KUAZO LULIL 81326 | |
| 53967 34423 20178 43961 23316 92380 30881 08310 42198 44864 | |
| 55449 39928 80398 04572 01245 41891 02612 89633 50427 22967 | |
| LULIL BOND. | |

| | |
|---|--|
| Le 24 Juin | 7533 CASABLANCA 8801 30/29 24 2143 SS EAST |
| PRODOME LONDRES | |
| AHOMF KZZBY NRAUT GURID 97163 79369 30665 88051 34843 43588 | |
| 08634 26812 19785 00806 11155 39995 98304 17644 16343 72253 | |
| 07838 44655 56059 34000 GURID 2013/24 BOND. | |

Bond est consul à Casablanca. C'est Hurst, le consul général au Maroc que Mandel a rencontré le lundi 24 à Rabat et qui a envoyé deux télégrammes. Mandel n'a rendu visite à Bond que le lendemain, mardi 25 dans la matinée à Casablanca et il l'a encore revu dans l'enceinte du port ce même après-midi.

Sur le but de la démarche de Mandel, le général Noguès est pourtant clair, c'est le consul général qui lui a bien fait part de la demande de Mandel de partir sur un contre-torpilleur britannique. Mais Mandel n'acceptera pas cette version. Le 17 juillet, Mandel se trouve encore à Alger, et n'est pas autorisé à rentrer en France avec ses collègues qui partent le lendemain. Le sénateur Tony-Révillon va prendre congé de l'ancien ministre. Voici ce que Mandel confie à son collègue qui lui demande de l'éclairer sur "l'incident de Rabat". Les paroles du ministre méritent d'être transcrites. « C'est bien simple, me répond Mandel, j'étais allé voir M. Morize, secrétaire général de la Résidence. M. Morize avait peu de renseignements concernant l'armistice. Il me suggéra lui-même que le consul d'Angleterre à Rabat pouvait en avoir davantage. En quittant M. Morize, je suis allé chez le consul britannique ? Je ne me suis pas caché. Dans ma voiture se trouvait M. Fourneret, directeur de la Sûreté^{XVIII}. À ce moment l'Angleterre notre alliée de la veille était toujours notre amie... » Mandel poursuit : « Le lendemain, M. le ministre Duff Cooper et le général Lord Gort sont arrivés par la voie des airs à Rabat et ont manifesté le désir de me voir. Ils ne m'ont pas vu. Le gouvernement avait donné des ordres pour empêcher notre rencontre. Je cherche quel est mon crime ou mon délit. Je pense cependant qu'on m'arrêtera prochainement. On ne me pardonne pas d'être resté fidèle à la politique traditionnelle de la France, d'avoir voulu que notre pays reste fidèle à ses engagements internationaux, d'avoir voulu poursuivre la lutte aux côtés des démocraties, de croire et de dire que l'Angleterre avec l'aide de l'Amérique gagnera la guerre. »

La thèse est exactement celle que reprend Mandel devant le juge d'instruction de Meknès au Maroc, devant lequel il sera conduit quelques jours plus tard. Georges Mandel a répété au juge Loireau qu'il ne s'était rendu au consulat général que pour s'informer, n'ayant jamais eu l'intention de se rendre à Londres. Il voulait, en particulier, connaître la situation au Levant, Hurst ayant reçu un télégramme de Beyrouth au sujet de la position du général Mittelhauser. Même affirmation pour la visite que fit Mandel au consul britannique de Casablanca, M. Bond, le 25 au matin.

À l'inverse, Noguès comme Morize sont donc convaincus que la venue de Duff Cooper a répondu à une démarche de Mandel. À l'appui de ses dires, Morize cite Duff Cooper qui ne parle que de Mandel.

Mendès France écrira de même dans sa lettre¹²⁰ à Churchill de 1949 : « Mandel se mit en rapport avec votre gouvernement par l'intermédiaire du consul général de Grande-Bretagne. » Mendès France ajoute : « Le lendemain (ce serait donc le 25), Mandel, Daladier et Delbos partent pour Rabat. Lors d'un entretien avec le consul général de Grande-Bretagne, tous trois évoquent leur souhait de rencontrer lord Gort et Duff Cooper dont on attend la venue. ». En réalité Mendès France n'a pas eu ses informations de première main et fait un amalgame : la scène se passe le jour de l'arrivée, le 24 ; Mandel se rend seul chez M. Hurst, il n'est pas accompagné de ses collègues ; le 25 c'est le consul de Casablanca, M. Bond avec lequel Mandel s'entretient ; la venue de Duff Cooper n'était pas déjà annoncée avant l'arrivée du *Massilia*, c'est au contraire cet événement qui la provoquée.

L'envoi de la délégation britannique est dans la ligne des efforts de Churchill pour faire venir à Londres les hommes politiques français favorables à la poursuite de la guerre. Il avait déjà mis à leur disposition un hydravion, le 19 juin à Bordeaux, espérant convaincre Herriot, Blum, Mandel, Reynaud. Ne partirent que Jean Monnet, René Pleven et Robert Marjolin. C'est de Gaulle qui partira avec Spears le 17. Mais il n'était alors qu'un sous-secrétaire d'État de fraîche date, général de brigade à titre temporaire et colonel de la veille.

29. L'appel de Casablanca

Le Temps publie, le 16 août 1940, une « Lettre de Tanger » affirmant que le 25 juin, Mandel se serait rendu l'agence Havas de Casablanca. Il aurait dicté à la secrétaire un texte annonçant :

^{XVIII} Mandel était-il seul ou accompagné ? Fourneret écrit dans son récit. « *On lui donnait une voiture.* » En affirmant le contraire, Mandel ne pensait-il pas au voyage de Casablanca à Rabat ce même après-midi avec Daladier en compagnie du directeur de la Sécurité ? Le juge d'instruction dans le non-lieu mentionne : « trajet effectué dans l'automobile du directeur de la Sécurité publique » ce qui n'implique pas la présence du fonctionnaire qui pendant ce temps, selon ses dires, était resté à la Résidence. C'est aussi la conclusion de Christiane Rimbaud.

« En accord avec les autorités britanniques et dans cette heure de détresse nationale, j'ai pris le pouvoir. L'armée coloniale et la flotte poursuivront la guerre à mes côtés jusqu'à la victoire. »

L'idée a été relancée dans la biographie publiée en 1994 par Nicolas Sarkozy et a fait l'objet d'un pamphlet documenté mais trop polémique pour éclairer le sujet¹²¹.

La rumeur fut largement exploitée pendant l'occupation relayée par les affirmations formelles de Jacques Benoist-Méchin¹²². Mandel a réfuté cette information. La secrétaire en question entendue, plus tard le 6 février 1941, a affirmé que ces termes ne figuraient pas dans un télégramme effectivement dicté par Mandel dont le texte reste ignoré et ne fut pas transmis.

S'agissait-il d'un « véritable appel de Casablanca »¹²³ ? La biographie officielle de Mandel sur le site Internet de l'Assemblée nationale^{XIX} n'hésite pas à l'affirmer : « Fait prisonnier à Casablanca où il tente de former un gouvernement pour l'Empire... » Bertrand Favreau, dans son *Mandel*¹²⁴, s'interroge néanmoins sur l'existence de ce texte. Tony-Révillon¹²⁵ a l'impression que Mandel « essayera quelque chose. Mais il est secret et il n'est pas facile de savoir ce qu'il pense ».

La démarche n'est pas étrangère à la manière de Mandel qui était connu pour ses opérations « coup de poing » et ses déclarations téméraires, certes dans des contextes infiniment moins dramatiques. En janvier 1920¹²⁶ devant le Conseil général de la Gironde qu'il présidait, n'avait-il pas dit, avoir usé ses fonds de culotte sur les bancs de l'École Normale ? Personne ne retrouvant son nom, il fit rectifier le procès-verbal de la séance en École des sciences morales et politiques. Il affirma aussi à une autre occasion que le nom de son père figurait sur la colonne de Juillet à Paris ... mais à l'intérieur.

En tout cas le télégramme ne fût pas diffusé, la secrétaire ayant eu la prudence d'en référer à son chef à Rabat qui lui aurait dit de ne pas donner suite. Christiane Rimbaud, qui rapporte le fait, émet également des doutes sur l'épisode lui-même¹²⁷. L'idée avait été reprise par Jacques Chastenet en 1962, mais pour l'académicien, il s'agirait d'un brouillon rédigé pendant la traversée et dictée à la secrétaire. Georges Wormser¹²⁸ ne discute pas l'existence supposée du brouillon mais il émet l'hypothèse que Mandel le destinait à Herriot qu'il croyait parti à Alger ; mais ni lui ni les témoins, en revanche, ne croient à une proclamation que Mandel aurait tenté de diffuser. Wormser questionne avant le départ : « Constitueriez-vous là bas un gouvernement ? » La réponse est indirecte : « Le Parlement... prendra toutes les décisions que comporte la survie de la France. » On voit mal Mandel qui refuse l'exil à l'étranger se mettre hors la loi en Afrique du Nord. Le mystère demeure cependant.

Cependant Paul Coblentz relate un entretien, à Bordeaux, entre Mandel et l'ambassadeur de Grande Bretagne. Sir Donald Campbell invitait Mandel à se rendre à Londres sur un torpilleur britannique. Réponse : « Mon devoir est de rallier tout d'abord une terre d'Empire pour y organiser la Résistance. » Le mot a-t-il été prononcé ? L'ouvrage de Coblentz est publié en 1946, l'auteur n'a-t-il pas utilisé lui-même un terme de circonstance¹²⁹. Mandel aurait-il été le premier à le prononcer ou Coblentz a-t-il enjolivé ? De même Churchill¹³⁰ est catégorique mais ne cite pas son informateur : « Mandel agit alors avec sa décision habituelle. Avec Daladier, il avait rédigé une proclamation instituant un gouvernement de résistance en Afrique du Nord avec lui-même à la tête. Il débarqua et, après avoir rendu visite au consul d'Angleterre, s'installa à l'hôtel Excelsior (sic). Il essaya alors de faire diffuser sa proclamation par l'agence Havas.

Volonté, certes, de résistance mais quelle dérision aurait été cette proclamation entre les mains d'une secrétaire, dans des locaux d'une agence de presse.

Par la suite en 1956, *Bordeaux capitale tragique* !¹³¹ relance la rumeur. D'une part, les auteurs rapportent une scène qui se serait passée à bord. Après les conciliabules suivant l'annonce de l'armistice par le général Michel, Jean Zay se serait fait prêter une machine à écrire pour rédiger un procès-verbal dont le contenu est ainsi suggéré par le livre «... n'est-ce pas la proclamation qui doit annoncer la constitution en Afrique du Nord d'un gouvernement dont M. Mandel sera le chef ? » Pure spéculation. Mais l'idée d'une

^{XIX} *Notice biographique*, Fonds archives Georges Mandel, BORA, Archives nationales.

« Au moment de l'invasion allemande, Paul Reynaud le nomme à l'Intérieur afin de frapper les esprits. La famille de Mandel ayant quitté la Lorraine à la suite de la défaite de 1870, celui-ci fait en effet figure de patriote intransigeant. Il lutte d'ailleurs contre les mouvements favorables au fascisme. Partisan de la résistance à outrance, il est arrêté par le gouvernement Pétain avant d'être libéré avec les excuses du Maréchal et de s'embarquer sur le *Massilia*. Fait prisonnier à Casablanca où il tente de former un gouvernement pour l'Empire, il est détenu par les Allemands, puis livré à la milice et exécuté en forêt de Fontainebleau lors de son transfert en France. »

proclamation de Mandel est relancée. La même année 1956, Benoist-Méchin la reprend dans *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident*. D'autre part, *Bordeaux capitale tragique !* révèle un document manuscrit attribué à Mandel. Bertrand Favreau y fait allusion. Il s'agit du texte d'un message écrit au crayon sur une feuille arrachée d'un carnet de poche, demandant au général Noguès « des informations sur la situation générale et le priant de prendre des dispositions pour le transport éventuel à Rabat de 120 personnes avec bagages ». Le message ainsi rédigé pendant la traversée est annoté de la main de l'amiral d'Harcourt :

« Télégramme remis à Police Navigation par M. Perfetti pour être expédié - Marine Maroc n'a pas transmis - D'Harcourt 24.VI.40 ». Cette simple note peut avoir donné naissance à la rumeur qui lui impute un contenu tout différent (Voir Annexe 7).

30. Que dit l'Amiral ?

Bordeaux capitale tragique ! fourmille de détails vécus à bord, d'un bout à l'autre du périple. Les auteurs ont eu visiblement accès aux papiers personnels des responsables de la Marine. Ils féminisent le nom du navire, usage coutumier dans ce milieu et bénéficient d'un avant-propos de l'Amiral d'Harcourt, alors commandant de la Marine au Maroc. MM. Planes et Dufourg citent un document adressé à l'amiral par M. Morize. Le texte est intitulé « Instructions de M. le général Noguès », la signature est de J. Morize dont les annotations manuscrites figurent en marge (Voir Annexe 8). Les consignes de Noguès datées du 26 juin 1940 à 12 h 20 transmises par Morize à l'Amiral d'Harcourt sont les suivantes :

< 1/ Aucun inconvénient à la descente à terre de MM. les membres du Parlement. Instructions spéciales pour M. Mandel données à M. le Général Michel. — *en marge annotation manuscrite* : « Daladier chez le Général Noguès ; M. Mandel, M. France résidence forcée —.

< 2/ Les parlementaires qui ne désirent pas rentrer en France pourront rester au Maroc — mais pas à Casa par ordre du général Noguès —.

< 3/ ...demande de rapatriement du personnel de la Chambre le plus vite possible.

< 4/ ...les autres personnalités sont libres de débarquer... ». — le 27 pour les parlementaires et familles qui désireraient rester au Maroc —.>

Ces instructions ont été suivies à deux exceptions près, Mendès France est affecté à l'état-major de l'Aviation à Rabat où il réside jusqu'à son arrestation fin août, comme ses trois collègues mobilisés. Daladier s'installe à l'hôtel à Casablanca. Par ailleurs tous leurs autres collègues quitteront le Maroc.

De même les auteurs ont eu connaissance des notes prises au jour le jour par l'amiral d'Harcourt lui-même. Ils décrivent ainsi précisément les événements vus du côté de l'autorité maritime. En particulier le scénario de l'arrivée du bateau déjà esquissée ci-dessus se précise, Bertrand Favreau dans sa biographie de Mandel en reprend les termes¹³². À l'accostage, les autorités du port n'ayant pas d'instructions particulières, interdisent le débarquement des civils et des parlementaires. Cependant Campinchi, bien placé pour intervenir puisqu'il était, hier encore le patron de la Marine, obtient de se rendre au bureau de Police-navigation. Il y trouve l'amiral d'Harcourt en compagnie de l'amiral Ollive.

Que dit l'amiral ? « Lundi 24 juin visite de M. Campinchi, arrivé avec la *Massalia* sur laquelle il y a 27 parlementaires, avec famille et personnel de la Chambre, en tout 120 personnes dont 41 israélites, Zay, Grumbach, Lévy-Cahen, Mandel, Mendès. Monsieur Campinchi me demande s'ils sont prisonniers à bord, nous raconte la séance du conseil des ministres... » Ainsi d'entrée de jeu les parlementaires sont sur la défensive. Physiquement les députés réalisent qu'un piège va se refermer. Ils ont pourtant un visa, mais que vaut l'affichette de Bordeaux comme ordre de mission. En même temps la conversation s'engage sur les événements entre l'ancien ministre de la Marine et les amiraux. L'équivoque de la situation éclate, entre courtoisie mutuelle, prévention des uns, appréhension des autres. La même ambiguïté va planer sur toute l'opération entre les égards dus à d'anciennes hautes personnalités et leur présence inexplicquée et sans prestige.

Quant à l'épisode Duff Cooper, les notes prises au jour le jour par l'amiral et également reproduites¹³³ sont explicites : « Le 25 à 22 heures, M. Morize (au nom du général Noguès) me téléphone que lord Gort et M. Duff Cooper ont amerri face au consulat britannique sur le Bou-Regreb, ce qui est une belle performance pour le pilote. Ils voulaient voir M. Mandel sur la *Massilia*. M. Morize a réussi à faire donner à M. Duff Cooper sa parole de ne pas voir M. Mandel. Il a appris que M. Duff Cooper aurait essayé de téléphoner à M. Mandel. Il me demande de faire surveiller la *Massilia*, d'empêcher par tous les moyens, y compris la force, M. Mandel de descendre à terre et de téléphoner. Il me demande de faire mettre la *Massilia* en rade. Les ordres sont donnés... »

Les auteurs ajoutent de leur cru : « Par ailleurs, M. Morize a très fermement invité les deux ministres britanniques à repartir au plus vite et il est d'autant plus catégorique qu'il a reçu l'ordre du général Weygand de procéder en cas de refus à leur arrestation immédiate. »

31. Débarquement des passagers

Suite aux incidents du 25, Jean Zay et Robert Lazurich ont quitté le bateau le soir même (*Dès le soir monsieur JEAN ZAY était installé à RABAT ainsi que sa famille et Monsieur LAZURICK se dirigeait sur MEKNES*). De même Tony-Révillon, Denais, Quénault de La Groudière, les deux députés d'Algérie avaient pris le train pour Alger dès le 25, de leur propre initiative. Les autres sont encore à bord dont Mandel qui, lui, avait été contraint d'y remonter pour l'empêcher de communiquer avec les Britanniques.

Allant plus loin, Noguès fait éloigner le bateau en rade le 26 juin dans la matinée. Daladier et Campinchi ont passé la nuit suivante à bord et ont « exprimé leur émoi », par l'intermédiaire du général Michel au sujet de cette mesure. Toutefois, les deux ministres ne semblent pas rechercher le contact avec les britanniques et déjeunent, le jour même mercredi 26, avec Noguès, comme on l'a dit plus haut. Georges Fourneret écrit pour le 26 juin : *Vers 10 heures, le Général NOGUES arrivait en avion, je le recevais à sa descente sur le terrain et bientôt il était mis au courant de tous les événements survenus depuis 48 heures. À 13 heures, un déjeuner réunissait autour de lui à la Résidence Générale, outre le Président DALADIER, Messieurs DELBOS, CAMPINCHI, le Général FRANCOIS Commandant les troupes du Maroc et moi-même.*

Georges Mandel n'est pas convié.

Marie-Claire Mendès-France voit les choses plus crûment. Elle note pour le 26 juin : « C'est alors que Georges Mandel et Daladier sont arrêtés sur ordre de l'amiral Darlan. ... Nous sommes dans la nasse. » Elle ajoute : « À propos de cet épisode, Mendès France et moi n'avions pas les mêmes souvenirs. Il ne se rappelait pas que nous ayons été internés. Mais je me souviens très bien du fusilier marin qui faisait le planton à la porte de ma cabine. ... C'est moi qui avait raison, j'en ai eu confirmation depuis. Les notes au jour le jour sont les seules archives qui vaillent. **Pierre Mendès France disait toujours que s'il ne voulait pas écrire ses mémoires, c'est qu'il n'avait pas tenu de journal. Il ne voulait pas commettre d'erreur avec la vérité historique.**¹³⁴ » (*souligné par l'auteur*). Mendès France, dans sa lettre à Churchill précitée, parle « d'un internement qui ne dura certes qu'une nuit ». Le navire revient à quai à 11 heures le jeudi 27.

Quant aux autorités leur principale préoccupation est, en fait, l'hostilité qui grandit parmi l'équipage. Cela fait écho aux incidents qui s'étaient produits le matin du 25 sur les quais. Il devient urgent de décider du sort des passagers. Les écoutes téléphoniques¹³⁵ renseignent sur le sujet. Elles sont pratiquées par l'Armée^{xx}. La police elle-même est surveillée. Ce mardi 25 au soir, à 20 h 40 précisément, lendemain de l'arrivée, une conversation téléphonique édifiante est échangée entre le commissaire divisionnaire de Casablanca et le directeur des services de Sécurité, voici la transcription des écoutes :

< (M. Cassan) Il y a à bord une certaine effervescence et d'ici qu'il y ait un fait grave.

< (M. Fourneret) Effervescence contre qui ?

< (M. Cassan) L'équipage est monté contre les parlementaires. Ils disent que s'ils restent à bord encore 24 heures ils les jettent à la mer. J'ai prévenu Mr Contard¹³⁶ (chef de région civile de Casablanca) qui a prévenu l'Amirauté et a demandé une garde armée. >

S'agirait-il du planton dont parle Marie-Claire Servan-Schreiber ?

En définitive le **calendrier du débarquement des parlementaires se résume ainsi :**

— Mardi 25 juin : cinq d'entre eux partent immédiatement pour Alger : le sénateur de l'Ain Tony-Révillon déjà cité, les députés d'Alger et d'Oran, Guastavino et Dubois ainsi que Denais (Seine) et Quénault (Manche) ; deux autres, Lazurich et Jean Zay, dont la femme est enceinte, ont été mis à l'abri des incidents, à Meknès et à Rabat.

— Nuit du 25 au 26 : restent à bord vingt députés dont Mandel qui avait cherché un hôtel et avait fait débarquer ses bagages mais est contraint de remonter à bord.

— Mercredi 26 : après le déjeuner chez Noguès les trois anciens ministres de retour au port, constatent que le bateau a été éloigné en rade. Daladier exprime son émoi.

^{xx} Communications du consulat général de Grande Bretagne, des hôtels, de la Résidence elle-même. Le 28 juin à 16 h 05, Jean Zay du Grand Hôtel, chambre 36, appelle Mendès France au Balima ; le 28 également, Daladier qui s'est installé la veille à l'Hôtel Plaza à Casablanca veut joindre Campinchi, également au Plaza. Conversation Morize-Daladier, le 29/06/1940, par exemple.

— Jeudi 27 : les députés restés à bord débarquent et se rendent à Alger sauf Daladier qui s'installe à Casablanca et Mandel assigné à résidence à Ifrane. Les députés mobilisés, Mendès France, Viénot, Wilzer, ainsi que Jean Zay, débarqué le 25, rejoignent leurs unités installées au Maroc. Mandel reste trois jours à Ifrane et gagne Alger où il réside à l'hôtel Aletti avant d'être conduit au Maroc à la mi-juillet, où il est l'objet de poursuites judiciaires. Le 17 juillet, il est encore à Alger puisqu'il s'y entretient avec Tony-Révillon ; son premier interrogatoire a lieu à Meknès le 23 juillet 1940. Mendès France, Jean Zay et leurs deux collègues seront arrêtés en août, Mandel en septembre malgré un non-lieu et tous internés en métropole.

Quant au *Massilia*, les armistices entrant en vigueur le 25, il sera l'un des derniers bateaux à avoir rejoint Casablanca avant la reprise du trafic en septembre. « Après la « Massilia », deux autres petits bâtiments arrivèrent encore à Casablanca avec des fugitifs. Le 26 juin ... trente et un passagers et trois jours après ... soixante-trois, presque tous israélites¹³⁷. » Note l'amiral. Mais ce sera aussi le dernier voyage du transatlantique. Mis au mouillage dans l'Étang de Berre jusqu'au début de 1943, il est ramené à Marseille pour être désarmé, pris par les Allemands et coulé le 21 août 1944 pour bloquer l'accès au port.

32. Daladier fataliste

L'ancien président du Conseil se fera discret, il s'attarde au Maroc et réside à l'hôtel Plaza :

Le Président DALADIER, lui, s'était pendant ce temps installé à CASABLANCA où il vivait très modestement dans un hôtel en compagnie de son fils, ne sortant guère, n'ayant d'autres distractions que celles que je lui procurais en lui envoyant une voiture qui lui permettait de faire quelques excursions. Retenu, d'ailleurs, à la chambre, le plus souvent par son état de santé, (son pied étant toujours enflé) il ne fut presque pas remarqué dans la grande cité marocaine et c'est en toute tranquillité d'esprit que le jour où il en manifesta le désir, je lui facilitais le moyen de regagner la FRANCE par l'ALGERIE en employant la voie ferroviaire. Il avait été durant tout son séjour, parfait de tact et de délicatesse, ne voulant causer -et c'était manifeste- aucun ennui, ni au Résident général, ni au Directeur de la Sécurité publique.

En 1947, devant la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, Daladier dira les choses autrement. Il se rappelle avoir rencontré Noguès et déclare : « Je revins à Casablanca. Bien entendu au bout de quelques heures, je fus placé sous la surveillance de la police. »

De fait, Daladier contrairement à Mandel, ne fera preuve d'aucun activisme. Cela pouvait dénoter un profond désarroi. Le 6 septembre suivant, Daladier sera arrêté à son retour à Marseille, il vient de refuser une offre de le faire passer en Suisse. Découvrant sa cellule à Chazeron où il est conduit, il avoue : « Il me faudra ici rassembler mes forces. Depuis la capitulation à Bordeaux la vie n'a plus pour moi qu'un goût de cendres. Au Maroc quand j'ai vu que tout était perdu, j'ai eu parfois la pensée d'en finir.¹³⁸ » Déjà sur le pont du bateau, le 22 juin après une conversation avec Daladier, Tony-Révillon note : « Puis le président Daladier se lève. Il marche d'un pas lent, lourd. Il semble courbé sous le poids des événements. » Ces témoignages conduisent à ne pas croire la biographe du passager lorsqu'elle affirme : « Ainsi lorsque l'ancien président du Conseil décide de monter à bord (du *Massilia*) le 20 juin, il est convaincu d'avoir fait le bon choix¹³⁹. » Le sentiment de la défaite ne pèse-t-il pas bien au delà de l'esprit de résistance.

L'humeur n'était pas meilleure chez Yvon Delbos. Le dimanche 23, il était étendu sur une chaise longue et méditait mélancoliquement, son interlocuteur avait oublié sa ceinture de sauvetage alors que des sous-marins ennemis rodaient, Delbos lui dit : « — Ne croyez-vous pas, mon cher Tony-Révillon¹⁴⁰, que c'est encore ce qui pourrait nous arriver de mieux de mourir maintenant ? »

Toujours dans les écoutes figure une conversation téléphonique de Morize avec Daladier le 29 juin à 11 heures 30. Elle témoigne du véritable jeu de cache-cache qui s'est joué. Daladier ne s'est pas rendu immédiatement à Alger. Ainsi Morize s'inquiète-t-il des projets présumés de départ du Président pour Gibraltar. Noguès charge Morize¹⁴¹ d'un message pour Daladier le dissuadant de partir. Morize : « On m'a mis au courant de vos intentions, j'en ai parlé au Général, il vous supplie de renoncer à ce projet. » Daladier s'étonne : « Je n'ai nullement l'intention de rejoindre Gibraltar ou l'Angleterre. » Mais son fils donnera en 1991 une version différente¹⁴² : « Au Maroc nous avons essayé, mon père et moi, d'alerter les Anglais pour rejoindre Londres. Un sous-marin nous a attendus à proximité de Casablanca mais, trahis, nous n'avons pas trouvé l'embarcation sur la plage pour le rejoindre. » Dans la suite de la conversation Morize précise à Daladier qu'il a été informé par un message de la police. Mais l'ancien président du Conseil dénie une quelconque intention de s'échapper. Devant ces dénégations Morize toujours aussi émotif promet de prendre « des sanctions terribles » contre le policier qui a rapporté la fausse nouvelle. Daladier lui dit de n'en rien faire « avec cette fièvre qui règne actuellement ». Daladier plaide qu'il voulait seulement rejoindre la France par Perpignan. Morize souligne le danger, pour Daladier, de traverser l'Espagne et insiste pour qu'il

rejoigne ses collègues à Alger : « Le président Herriot a envoyé un télégramme au général Noguès pour lui demander de réserver le passage des parlementaires pour regagner la France et il a téléphoné ensuite pour dire que le gouvernement prenait des dispositions pour leur retour. Mais les situations seront examinées cas par cas. » Morize se veut rassurant pour dissuader Daladier de s'échapper.

Cette conversation tenue le 29 juin, est significative, elle souligne tous les non-dits des interlocuteurs. Noguès, par délégué interposé, supplie Daladier de ne pas partir ; Morize marque une déférence toute diplomatique ; l'ancien président du Conseil qui se sait surveillé est prudent mais il a tout de même volontairement prolongé son séjour au Maroc. Daladier joue sa carte seul, il ne pose pas de question sur le sort de Mandel.

Daladier était venu à Rabat le 24, l'après-midi de l'arrivée, avec Mandel. Il téléphone au général Noguès ; il ne le verra que le 26, au retour du général à Rabat au cours du déjeuner, avant lequel ils auraient eu un longue conversation. Édouard Daladier situe l'entretien le 27 juin : « Le gouvernement avait proclamé qu'il se rendait, avec tous les corps de l'État, en Afrique du Nord. Je désirais retrouver et encourager le général Noguès que j'avais fait nommer Résident général au Maroc. ...Le 27 juin, je rencontre enfin Noguès à Rabat... Nous pensons tous deux que la résistance est possible en Afrique du Nord... Darlan a demandé à Noguès de lui organiser un PC à Rabat. Noguès a déjà envoyé à Bordeaux plusieurs télégrammes. Il demande maintenant que le gouvernement, même en le désavouant officiellement, l'autorise à rentrer en dissidence. D'accord avec moi, il envoie un dernier câble, en vain.¹⁴³ » Mais la biographe de Daladier n'a trouvé nulle part de télégramme de Noguès à cette date ; lequel Noguès envoie ce même 27 juin Mandel en résidence forcée à Ifrane et s'est déjà rallié à Weygand. Dès le 26 Noguès rendait compte au gouvernement de Bordeaux de l'état d'esprit des parlementaires dans des termes qui excluent toute connivence à leur égard. C'est son télégramme déjà cité n° 416 : « tous ses collègues (de Mandel), en particulier M. Édouard DALADIER, désiraient ardemment être ramenés en France ou, pour quelques-uns, rester en Afrique du Nord. » Noguès n'envisage pas du tout de s'appuyer sur les arrivants pour engager une action quelconque contre le pouvoir en place.

Plus loin dans ses *Carnets*, Daladier écrit : « Mais j'étais résolu à affronter l'épreuve en France puisque le général Noguès n'avait pas voulu résister en Afrique du Nord et que les tentatives des Anglais pour me faire gagner Londres ont échoué. » L'idée de passer à Londres n'était donc pas étrangère aux intentions de l'ancien président du Conseil ? À un autre passage de son *Journal*, il le laisse entendre en effet : « Je rentrais de force en France. »

L'hypothèse d'un départ pour l'Angleterre donnera lieu à des rumeurs. Benoist-Méchin se fait l'écho des ragots que se repassent les chroniqueurs : « Pour plus de précaution le commissaire spécial du port donne l'ordre au navire de s'éloigner du quai de plus d'un kilomètre. Pendant ce temps, il semble que M. Daladier ait tenté lui aussi de se mettre en rapport avec le général Noguès pour l'amener à favoriser la constitution, au Maroc, d'un gouvernement opposé à celui de Bordeaux. Il n'y parvient pas davantage et Mandel lui reproche avec amertume d'avoir fait échouer ce projet par son irrésolution. Ne sachant que faire, Daladier tente de monter sur une chaloupe pour rejoindre un contre-torpilleur anglais qui croise au large et qui le ramènera en Angleterre (citation reprise de Kammerer, *La vérité sur l'armistice*, page 261). Mais il calcule mal son élan, tombe à moitié dans l'eau et se foule une cheville tandis que l'embarcation risque de chavirer... Passablement mouillé, l'ancien Président du Conseil est ramené à terre, où il est également gardé à vue. » L'imagination des commentateurs est fertile et habile à fabriquer un méli-mélo de faits plus ou moins avérés. Tout y passe, la cheville déjà endommagée, la chaloupe, l'éloignement du bateau, le contre-torpilleur anglais !

En 1947, devant la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, Daladier indique qu'il avait éprouvé « la même stupeur que la plupart des Français en apprenant qu'avec tant de brusquerie, avec tant de soudaineté le gouvernement Pétain avait demandé l'armistice »¹⁴⁴. Lors de son entretien avec Noguès, Daladier témoigne : « Je vis là un homme extrêmement triste et consterné et qui, dès les premiers mots, m'interrompis en me disant : “ Non, il n'y a maintenant plus rien à faire ? Je suis maintenant résigné. J'ai lutté pendant plusieurs jours. J'ai dû renoncer” ». Les deux hommes ne sont pas aussi combattifs que semblaient l'indiquer les *Carnets de captivité*. Pourquoi Daladier a-t-il attendu passivement pendant deux jours le retour de Noguès à Rabat alors que personne ne l'empêchait de se rendre immédiatement auprès de lui à Alger ?

33. Mandel suspect

Duff Cooper arrive à Rabat le 25 vers 19 heures. Il est aussitôt reçu par Morize, il insiste vainement pour rencontrer les parlementaires. Mandel est empêché de le joindre. L'insistance supposée de Georges Mandel à rencontrer Duff Cooper embarrasse les autorités. Mandel réfutera farouchement à de multiples

reprises lors de l'instruction le fait qu'il ait cherché à rencontrer le ministre britannique. Il affirme avoir seulement voulu répondre au souhait de celui-ci de le voir.

Noguès n'est pas accessible, Morize refuse de prendre Mandel au téléphone. Mandel proteste. En définitive c'est le directeur de la Sécurité qui va subir la colère de l'homme d'État. Fourneret raconte les événements du 25 juin au soir :

Je signalais de nombreux papiers quand, tout à coup, un bruit de moteur se fit entendre venant d'un appareil de la « ROYAL AIR FORCE » hydravion qui cherchait à se poser dans les environs immédiats du port de RABAT. Il y réussissait vers 19 heures et l'on voyait bientôt descendre, outre le Général LORD GORT, Commandant en chef de l'armée anglaise, Monsieur DUFF-COOPER, Ministre de l'Information britannique et quelques officiers. Tous se rendirent aussitôt au Consulat Général de Grande-Bretagne, tandis que j'allais rendre compte de cette arrivée au Ministre Plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale. Je le trouvais tonitruant, essayant d'obtenir le Général NOGUES au bout du fil, poussant des vociférations parce que, disait-il, l'arrivée de ces hautes personnalités anglaises était alliée à la visite qu'avait faite Monsieur G. MANDEL au Consulat Général de Grande-Bretagne. En effet, l'ancien ministre s'était imaginé pouvoir organiser en AFRIQUE DU NORD un gouvernement dissident avec l'appui des Britanniques, comptant sur les forces militaires du général NOGUES et sans avoir averti de son intention, ni le Commandant en Chef de l'Armée, ni ses anciens collègues. ...Tandis que le Ministre de l'Information britannique était convoqué auprès du délégué à la Résidence et donnait les premières explications, je m'assurai de la présence à bord du « MASSILIA » de Monsieur GEORGES MANDEL qui depuis le matin avait tout fait pour tenter de débarquer. Nous eûmes par téléphone une conversation plutôt aigre-douce,...

Jean Cassan, le commissaire du port de Casablanca eut aussi maille à partir avec l'ancien ministre, il écrit dans une note¹⁴⁵ : « dans la soirée du 25 juin, j'eus plusieurs conversations téléphoniques avec M. MANDEL au sujet de son déplacement et de la possibilité de rencontrer M. Duff Cooper. Ces conversations ont été empreintes de mauvaise humeur. »

Mandel est donc consigné à bord le 25 au soir. Le 26, Duff Cooper repart à l'aube et le bateau est éloigné des quais. Les britanniques ont retenu¹⁴⁶ des chambres à l'hôtel, ils n'ont pas passé la nuit dans l'hydravion par peur d'être arrêtés, comme la rumeur le prétend.

34. La déposition du commissaire

Trois documents de l'instruction figurant dans le *Dossier Mandel* donnent un relevé précis des événements vus par ce même commissaire divisionnaire Jean Cassan, commissaire du port de Casablanca. Ces témoignages devraient mettre un terme aux spéculations diverses précitées sur le calendrier exact des mouvements du bateau et sur l'épisode Duff Cooper :

- la déposition de ce fonctionnaire devant le juge d'instruction de Meknès le 18 juillet 1940,
- une note de renseignements du 12 juillet 1940 n° 61.264 qui lui a été demandée par son directeur et par le contrôleur civil, chef de région de Casablanca au sujet des allers et venues de Georges Mandel le 25 juin,
- une note « au sujet de M. MANDEL suite à une demande téléphonique du Délégué à la Résidence générale, Jean Morize » non datée, cote n° 18.

Le commissaire était aux premières loges, voici les faits.

Mouvements du bateau

- Le *Massilia* est arrivé à quai le 24 juin à 7 heures 45 du matin au môle du Commerce.
- Le 25, le directeur de la Sécurité retrouve le bateau au quai des Phosphates où il a été déplacé. Des passagers débarquent, ils sont attendus par des manifestants.
- Le 26 à 7 heures du matin le bateau est conduit en rade à plusieurs miles au large. Le soir du même jour à 20 heures, il est ramené dans le bassin Delpit en face du quai aux huiles mais sans être accosté.
- Il ne revient au quai des Phosphates que le 27 vers 11 heures.

La "quarantaine" qui éloigne les passagers et dont se plaindra Daladier aura donc duré un peu plus de vingt-quatre heures.

Incident Duff Cooper

Les notes permettent de situer le scénario relatif à M. Mandel :

Le mardi 25 juin, lendemain de l'arrivée, entre 11 heures 30 et 15 heures 30, M. Mandel dispose d'une voiture de la Régie du port de Casablanca. Il rend alors visite au consul de Grande Bretagne dans cette ville, M. Bond, après une rencontre, la veille, avec le consul général de Rabat. Informé de l'arrivée de Duff Cooper, Georges Mandel cherche à débarquer à nouveau puis demande à rencontrer le ministre britannique mais en est empêché. Mandel dans un premier temps avait obtenu qu'on lui descende ses bagages, ils sont remontés à

bord. L'ancien ministre appelle la résidence générale vers 20 heures mais sans résultat. Les communications téléphoniques sont échangées depuis le commissariat de la gare maritime. À 20 heures 45 (d'après les écoutes) le directeur de la Sécurité confirme à M. Cassan les instructions du résident général. Vers 20 heures Georges Mandel rencontre, toujours dans l'enceinte du port, le consul Bond qui était venu saluer l'embarquement de soldats anglais. M. Mandel remonte à bord vers 22 heures. C'est donc dans ce créneau que se situent la conversation aigre-douce avec le directeur de la Sécurité et les conversations empreintes de mauvaise humeur évoquées plus haut.

35. Mandel d' Ifrane à Alger

Résumons : l'ancien ministre de l'Intérieur a rendu visite au consul général Hurst à Rabat, le jour de l'arrivée, le 24. Le lendemain 25 juin, il va voir M. Bond, le consul de Casablanca, et se rend à l'agence Havas. Le soir même un émissaire britannique se présente. Mandel, à tort ou à raison, concentre l'attention sur sa personne. Il est le plus avéré partisan de la poursuite de la guerre et c'est lui qui intéresse le plus les anglais, « lui qui a le plus de valeur » d'après Duff Cooper. Le 26, un télégramme signé Weygand ordonne : < Faites surveiller les agissements de Monsieur Mandel. >

Voici la relation du directeur de la Sécurité.

A l'issue de ce déjeuner (le 26), j'interrogeai le Général afin de savoir ce que nous décidions en ce qui concernait Monsieur Georges Mandel qui ne pouvait demeurer plus longtemps à bord du « MASSILIA » où, d'ailleurs, l'équipage très monté risquait de lui faire un assez mauvais sort. Il était entendu que Monsieur Mandel serait dirigé vers la station d'IFRANE, dans les premiers contreforts de l'ATLAS, station estivale du Maroc, et installé à l'hôtel MARHABA, établissement de premier ordre. Mais en décider ainsi était une chose, et obliger l'ancien ministre à obéir était une autre affaire. Il fallut user à la fois de beaucoup de ménagements et de beaucoup de souplesse pour arriver à ce qu'il veuille bien consentir au déplacement. Avec lui voyageait une actrice de la Comédie-Française qui ne le quittait guère, ainsi que sa petite fille. Mais outre de nombreux bagages personnels, le Ministre transportait avec lui, près de 2000 kilos de malles, de valises, contenant des papiers, des documents et jusqu'à une statue en pied de son Maître GEORGES CLEMENCEAU. Dès lors on avait vraiment tout vu... Le voyage s'effectua toutefois sans encombres mais à peine arrivé à IFRANE, l'ancien Ministre protestait sur le choix de ce lieu de résidence, affirmant que son état de santé ne lui permettait pas d'y vivre, m'adressant des télégrammes affolés de protestations destinés les uns au Président de la République, les autres au Président du Sénat et au Président de la Chambre. Au bout de quelques jours, le Général NOGUES décidait qu'il y avait intérêt à ce que Monsieur MANDEL ne restât point au MAROC et on lui offrait de le diriger sur ALGER d'où il espérait regagner la France.

Noguès lui force le propos. Dans son télégramme du 27 juin, il avait parlé de résidence forcée à Ifrane. Le 28 juin, il parle d'un ordre d'éloignement. Morize plus diplomate décrit Ifrane comme : « ... la plus agréable station estivale de ce pays à 50 Km de Meknès à 1500 mètres d'altitude. » On est en plein été au Maroc ! Le choix d'Ifrane, séjour pourtant apprécié des coloniaux, prenait la forme d'une brimade à l'égard d'un homme connu pour ses habitudes vestimentaires et sa frilosité au sens propre. Fournieret indique : « ...malgré la température de l'époque, Monsieur MANDEL continuait à observer la règle vestimentaire qui a toujours été la sienne : portant chapeau melon et le cou enfermé dans un faux-col rigide. »

Le samedi 29 juin, M. Mandel d'Ifrane fait parvenir à M. Chabert, contrôleur civil du secteur, une lettre¹⁴⁷, à 2 heures de l'après-midi, pour confirmer une demande téléphonique du matin : « Mme Bretty est souffrante et désire repartir avec mon enfant, il n'y a pas de raison, à moins que vous ayez décidé de les assassiner pour que vous les obligiez à rester dans ce lieu désert où ils ne peuvent même pas se soigner. » Mandel réclame dans trois télégrammes au Président de la République, aux présidents du Sénat et de la Chambre son retour en France et s'élève contre « le monstrueux acte d'arbitraire » dont il est victime.

Mandel ne restera donc que trois nuits à Ifrane et rejoint Alger, après une étape à Fez le 30 juin. Il s'installe à Alger à l'hôtel Aletti et retrouve ses collègues.

36. Mandel à Meknès

Fin juillet, inculpé devant le Tribunal militaire du Maroc qui siège à Meknès, Mandel est reconduit dans cette ville où il sera interrogé.

(Au bout de quelques jours, le Général NOGUES décidait qu'il y avait intérêt à ce que Monsieur MANDEL ne restât point au MAROC et on lui offrait de le diriger sur ALGER d'où il espérait regagner la France.) Malheureusement, à peine avait-il mis le pied sur le terre algérienne que le Gouvernement du Maréchal Pétain décidait de le poursuivre pour complot contre la sûreté de l'État et c'est la raison pour laquelle quelques semaines plus tard, je voyais revenir Monsieur G. MANDEL accompagné d'inspecteurs de mon service, qui allait cette fois, effectuer un séjour forcé à Meknès ville dans laquelle s'ouvrit l'instruction

de son affaire. Mauvais caractère comme à son habitude, l'ancien ministre à qui j'avais offert de loger dans une villa très convenable, insistait dès son arrivée pour qu'on le mit à l'hôtel ce qui fut fait. Mais il était revenu seul et son plus grand souci était de vivre désormais séparé de la compagne habituelle de sa vie. Pendant un mois et demi, il vécut à Meknès, assez calme et ne donnant pas trop de sujets d'ennuis.

Le Gouvernement envoyait au Maroc Monsieur Mondavel Contrôleur général de la Sûreté nationale, accompagné de quelques sbires chargés de le ramener en France par l'avion de la ligne postale.

Le Maréchal croit comme son entourage tenir maintenant un bon prétexte avec l'affaire Duff Cooper. Pétain avait déjà fait arrêter Mandel à Bordeaux, le 17 juin 1940, l'accusant d'organiser des dépôts d'armes clandestins. Le Maréchal ne peut avoir oublié l'affront de la lettre d'excuses¹⁴⁸ que Mandel lui avait dictée et que l'ancien ministre de l'Intérieur portera toujours sur lui en guise de bien précaire sauf-conduit ? Mandel est à Alger, Vichy l'y rattrape en lançant un ordre d'informer à son encontre par un télégramme du 8 juillet 1940 « N° 211 SP de la Guerre au T.O. Af.N INCULPEZ MANDEL IMMÉDIATEMENT ».

Une procédure est ouverte pour intelligences avec les agents d'une puissance étrangère ayant pour objet de nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France. Mandel comparait une première fois le 23 juillet 1940 et un plus long interrogatoire a lieu le 24 juillet suivi le 26 juillet d'une confrontation avec Jean Morize. Des auditions se poursuivent en août et début septembre. Ce sont les pièces qui se trouvent dans le *Dossier Mandel*. Mais le juge d'instruction Loireau fait échouer la manœuvre et conclut par un non-lieu le 7 septembre 1940 (Voir Annexe 12). Le magistrat instructeur retient trois éléments en faveur de Mandel : l'ancien ministre a bien rencontré les consuls mais il ne l'a pas fait clandestinement et uniquement pour se renseigner sur la situation ; la venue des britanniques s'est faite de la propre initiative de leur gouvernement ; la demande qu'aurait présentée, le 24 juin, Mandel d'embarquer sur un contre-torpilleur britannique est contestée par l'intéressé. Sur ce dernier point le non-lieu précise qu'une telle demande n'eut pas été répréhensible, l'armistice n'étant pas encore signé (sic) et ses clauses essentielles n'en ayant été rendues publiques, que le 28 juin, au Maroc.

La réaction de Vichy ne tarde pas. Dans une lettre, le directeur général de l'administration de la guerre et du contrôle écrit : « Le juge d'instruction du tribunal militaire de Meknès a fait preuve d'une certaine pusillanimité. Le juge, impressionné par la personnalité de M. Mandel a été dépassé par l'importance de cette affaire. »

Sans désespérer et malgré le non-lieu qui ne pourra ainsi lui être notifié, Vichy décide l'internement administratif. Mandel est arrêté à Meknès ; il est conduit en métropole à Chazeron où il arrive le 10 septembre 1940 selon le témoignage de Daladier qui s'y trouve depuis le 6 septembre 1940 : « Mercredi 11 septembre - Mandel est arrivé ici mardi soir, il est malade et reste couché¹⁴⁹. »

37. Retenus à Alger

Juillet 1940, les autres passagers du *Massilia* sont à Alger à l'exception des quatre députés mobilisés restés au Maroc et de Daladier. De fausses promesses en mesures dilatoires, ils seront empêchés d'être à Vichy le 10 juillet 1940 lors du vote des pleins pouvoirs (Voir Images IX J.O. des débats et Annexe 15, analyse du scrutin). Ils souhaitent rentrer, mais il faut des visas. Le 5 juillet, le gouverneur général Le Beau leur faisait savoir qu'ils pourraient embarquer le lendemain sur le *Chanzy*. Manœuvre, le départ est reporté sous le prétexte de l'autorisation attendue de la Commission d'armistice. Le 8 juillet, seuls étaient autorisés à embarquer sur le *Lamoricière* les deux députés d'Alger et d'Oran venus par le *Massilia* (Guastavino, Marius Dubois) et leurs autres collègues d'Algérie (Enjalbert et Serda) ainsi qu'un sénateur d'Algérie (Roux-Fressineng). Tony-Réville qui ne peut pas partir va les saluer à 18 heures. Marie-Claire Servan-Shreiber rentre aussi à cette date avec sa mère Suzanne Schreiber et le général Michel.

Ce même jour, les parlementaires métropolitains retenus à Alger ne peuvent que signer un télégramme de protestation et demander que leur texte soit lu en séance publique¹⁵⁰, ce qui sera fait dans l'indifférence générale des collègues réunis à Vichy. À la nouvelle du vote du 10 juillet, Le Troquer a les yeux remplis de larmes¹⁵¹.

Les parlementaires ne seront finalement autorisés à partir que le 18 juillet 1940. Ils embarquent, sur le *Florida*, et auront ainsi été empêchés d'exercer leur mandat. L'Assemblée nationale accorde les pleins pouvoirs à Pétain en leur absence. De plus, à leur arrivée, le 20 juillet à Marseille, le préfet Bouet leur annonce qu'ils ne devront pas quitter la ville. D'après Barthe la décision a été prise par le Maréchal Pétain¹⁵² de leur interdire de séjourner dans l'Allier ou le Puy-de-Dôme. L'interdiction sera levée le 31 juillet.

Daladier, de son côté, était reparti un peu plus tard vers Alger. Il s'y attardera et embarquera sur une autre traversée du *Lamoricière*¹⁵³ début août.

Pendant tout ce temps, la campagne de presse entamée dès le 24 à Bordeaux va se poursuivre dans des termes violents et injurieux à Vichy et à Alger. Christiane Rimbaud parle de bouffonneries haineuses. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'opinion, un fois de plus, suit le mouvement. Les journaux *Candide* et *Gringoire* vont railler¹⁵⁴ Trouillacity^{XXI} (Voir Images II L'affiche du film) ou la Massilliade. Et la presse emboîte le pas. Vichy ne manque pas d'orchestrer publiquement la calomnie. La thèse officielle des « fuyards » va être entretenue au point qu'elle reste aujourd'hui encore très présente dans la mémoire collective.

Certains avaient essayé, non sans naïveté, de rétablir les faits. Ainsi, Joseph Denais dans sa lettre précitée au directeur de la *Dépêche algérienne* le 16 juillet 40 adressée à : « Mon Cher Directeur »¹⁵⁵. De même Le Troquer, depuis Clermont-Ferrand, le 5 août 1940, s'adresse au directeur de *Candide* pour en appeler non sans candeur ou par dérision « au journaliste soucieux de vérité ».

38. Déserteurs et bellicistes

La vindicte de Vichy s'était exercée d'abord sur Mandel. Elle atteint, en août, les quatre députés sous les drapeaux, Mendès France, Viénot, Wiltzer, Jean Zay. Ils apprennent par la presse qu'ils vont être accusés d'abandon de poste. Ils sont arrêtés par la gendarmerie et transférés à la prison militaire de Clermont-Ferrand, Jean Zay le mi-août^{XXII}, Pierre Mendès France le 31 août¹⁵⁶. Le tribunal militaire de Clermont-Ferrand est saisi de leur cas. Jean Zay et Mendès France sont condamnés fermement (8 ans et 6 ans de prison), le premier en décembre 1940 et le second en mai 1941. Viénot s'en tire avec un sursis et Wiltzer avec un non-lieu. Le racisme est en route, Mendès France est de parents juifs, Jean Zay a une mère protestante mais son père est israélite. Viénot sera à nouveau interné et s'évade pour Londres. Zay est transféré au Fort Saint-Jean à Marseille le 4 décembre 1940. Mendès France s'échappera le 21 juin 1941 de l'hôpital de Clermont et gagnera la France libre. « Saviez-vous que ce pauvre petit Mendès France est aussi à la prison militaire de Clermont-Ferrand ? » avait écrit Léon Blum, depuis Bourassol, à Vincent Auriole le 9 décembre 1940¹⁵⁷.

Ensuite, Vichy va poursuivre les bellicistes, le mot date de l'après Munich. Des hommes considérés comme responsables de la guerre et de la défaite. L'opinion française réclame des coupables et les Allemands des têtes. Daladier, rentré en métropole, s'était installé chez des amis près de Vichy. Il est arrêté le 6 septembre 1940, et interné à Chazeron, près de Châtelguyon dans le Puy-de-Dôme. Il y apprend¹⁵⁸ la présence de Gamelin et de Reynaud^{XXIII} arrêtés également le 6 septembre et celle de Mandel. Léon Blum¹⁵⁹ y est conduit le 15 septembre 1940. Daladier raconte : « Vers 18 heures, trois automobiles entrent dans la cour. Je pense brusquement que c'est Léon Blum. Par les barreaux de ma fenêtre, je vois descendre de la première voiture un grand chapeau, de larges moustaches grises, un lorgnon. Blum regarde avec calme le château. Son visage est las. La route est longue depuis Narbonne. Il gravit lentement les marches. Il dit quelques mots dans la pièce voisine. Plus rien. On poursuit le juif, le socialiste, l'homme des accords Matignon, il n'y a en fait aucune raison pour qu'il soit inculpé. Les ploutocrates se vengent de leur peur en 1936. Il était heureux d'être appelé « camarade » par ces farceurs du syndicat des métaux qui refusaient des heures supplémentaires à la défense nationale, jusqu'au jour où je mis un terme à leurs occupations d'usines et à leurs grèves¹⁶⁰. » Ambiance !

Vichy veut un procès. La Cour de justice de Riom a été créée par acte constitutionnel n° 5 du 30 juillet 1940. Daladier, comparaitra aux côtés de Blum, de Gamelin et de deux autres inculpés, Guy La Chambre, ancien ministre de l'aviation, revenu des États-Unis se livrer, et Jacomet, l'ancien secrétaire général du ministère de la défense nationale. Les quatre inculpés de Riom sont transférés en novembre 1940 de Chazeron à Bourassol^{XXIV} dans la banlieue sud de Riom, pendant le procès. Daladier y reste jusqu'en avril 1943 avec un détour au Portalet du 12 novembre 1941 à janvier 1942. Mandel ne fait pas partie des inculpés. (Voir Images VII et VIII Lieux d'internement et Annexe 10, agenda des internements)

^{XXI} Dans *Candide*, 31 juillet 1940. Roger Vitrac avait publié la pièce *Le paquebot Tenacity* en 1920 et Julien Duvivier réalisé le film en 1934. La pièce venait d'être reprise en 1939 par Jacques Copeau à la Comédie française. C'est l'histoire romantique d'un exil au Canada.

^{XXII} Christiane Rimbaud parle d'une convocation à la gendarmerie le 16 août.

^{XXIII} Daladier a toujours la dent dure, ici à propos de Reynaud : « Quand Lebrun avait décidé de faire appel à lui, je lui ai dit qu'il choisissait un homme qui nous conduirait au désastre. », *op. cit.*, page 31.

^{XXIV} Chazeron est reconverti aujourd'hui, dans le loisir : spectacles "Son et lumière" et "Chasse au trésor". Bourassol (ou Bourrassol) a retrouvé sa vocation et offre des chambres d'hôtes !

39. Le Portalet, Buchenwald et Dachau

Face aux aléas de l'accusation, le procès de Riom sera suspendu en avril 1942.

Mais pour ne pas être en reste, Pétain avait pris les devants avant même tout jugement. Le maréchal s'était octroyé dans un acte de janvier 1941 le droit de condamner sans jugement « ceux qui auront trahi les devoirs de leur charge¹⁶¹ ». Le texte est mis en œuvre le 7 novembre 1941 contre les accusés de Riom et contre Reynaud et Mandel, condamnés à la détention à perpétuité. Dans une allocution du 16 octobre 1941, Pétain annonce : « J'ai estimé que les graves présomptions qui pèsent sur eux justifient à présent leur détention dans une enceinte fortifiée. »

Le Portalet

C'est suite à cet arbitraire que Pétain fait transférer pour deux mois au Portalet Daladier, Blum et Gamelin avant leur retour à Bourassol. En revanche Reynaud et Mandel qui ne sont pas poursuivis à Riom séjourneront au Portalet, un an du 15 novembre 1941 au 20 novembre 1942. Le Portalet est une forteresse dans un lieu sinistre et glacial accroché à flanc de montagne dominant le gave d'Aspe dans les Pyrénées. Le 25 novembre 1941 Blum¹⁶² écrit : « En face de ma fenêtre, de l'autre côté du gave, à une cinquantaine de mètres de distance, la montagne s'élève en un mur absolument vertical. »

Le 11 novembre 1942, avec l'occupation de la zone libre, l'Allemagne réclame des otages et les prisonniers vont être transférés en Allemagne.

Daladier à Itter dans le Tyrol autrichien

Daladier quitte Bourassol le 31 mars 1943, il y était donc revenu début janvier 1942 après deux mois au Portalet ; passage à Buchenwald près de Weimar, le 3 avril au 2 mai 1943, Pâques, discussions avec Blum et Jouhaux qui y sont détenus. Puis par autoroute, Daladier est conduit au château d'Itter¹⁶³ à égale distance d'Innsbruck, de Salzbourg et de Munich. Il y reste jusqu'à sa libération le 2 mai 1944. Daladier aperçoit en arrivant à Itter une « quarantaine d'hommes au crâne rasé, vêtus de bourgerons gris rayé de grandes bandes marrons comme des forçats... quelques uns sont encore des enfants ». Itter est, en fait, un commando de Dachau camp situé près de Munich. Mais les otages politiques qui y sont regroupés ont un régime spécial.

Le président Lebrun y est interné d'août à décembre 1943. Reynaud, Weygand, Gamelin, Jouhaux également y arrivent. Le 9 janvier 1944, se retrouvent à Itter le colonel de la Rocque et Michel Clemenceau ; Daladier est en train de jouer au ring-tennis (sic) ; il faut dire que Borotra était également à Itter.

Le ménage Cailliau, dont l'épouse est la sœur du général de Gaulle, y est interné le 14 avril 1945.

Daladier a la chambre n°19. Il écrit : « Cela me fait penser au fort du Portalet où nous avait emprisonné Pétain, mais avec de l'air et une vue sur les montagnes¹⁶⁴. » Itter est depuis redevenue une aimable station hivernale.

Mandel avec Blum près de Weimar

Comme Reynaud qui n'est pas non plus poursuivi à Riom, Mandel est réclamé par les Allemands dès le 20 novembre 1942. Ils sont internés à Oranienburg près de Berlin pour un peu plus de cinq mois. Puis ils sont séparés. Reynaud arrive à Itter le 12 mai 1943 retrouve Daladier. Mandel, le 8 mai 1943, retrouve Blum qui l'a précédé dans la maison forestière située à proximité de l'enceinte du camp de Buchenwald, « ce sera le petit ghetto » dit Blum. Expression rapportée¹⁶⁵ par Daladier qui y fait un passage avant le château d'Itter.

Léon Blum décrit ce lieu comme un sépulcre où règne l'odeur des fours crématoires du camp voisin dont il ne visualise vraiment les horreurs qu'après le bombardement du 24 août 1944¹⁶⁶. Mais le régime est moins dur qu'au Portalet. Amère rencontre entre le « combattant » Mandel et Blum, le « sage », qui au lendemain des accords de Munich avait écrit dans *Le Populaire* : « La guerre est écartée. [...] On peut reprendre son travail et retrouver son sommeil, on peut jouir de la beauté d'un soleil d'automne. Comment ne comprendrais-je pas ce sentiment de délivrance puisque je l'éprouve¹⁶⁷ ? » Léon Blum qui savait sa vie en jeu, s'y maria le 5 octobre 1943, avec Janot, Jeanne Reichenbach sa compagne depuis 1938, qui avait été autorisée à le rejoindre.

On serait tenté de constater qu'Hitler a relativement mieux traité ses otages français que Pétain ses compatriotes. Michel Clemenceau avait rendu visite à Mandel au Portalet et intercède auprès de Pétain pour faire adoucir les conditions de sa détention, sans résultat. Il écrit courageusement à Pétain et à Laval pour interdire que Vichy se réclame de son père^{XXV}. Daladier, au sujet de la maison de Buchenwald où il fait un court passage, Daladier remarque de sa veine ironique : « Barreaux aux fenêtres mais de meilleur goût qu'à Bourassol¹⁶⁸. » Juste retour, Pétain fera lui-même un séjour au Portalet dans la cellule où il avait envoyé Mandel, d'août à novembre 1945.

^{XXV} Cependant Daladier note à propos du fils du Tigre à son arrivée à Itter : « Il n'a de son père que le nom. »

40. Fusiller Mandel et Reynaud

Mandel va poursuivre son calvaire selon l'expression de Paul Coblentz reprise par Bertrand Favreau. « Fusiller Mandel et Reynaud » l'exigence est formulée dès 1941 par Abetz dans un télégramme du 8 mars¹⁶⁹ (Voir Annexe 9) à propos des "Gardes territoriales". Ces gardes sont des civils français armés, enrôlés pour combattre les parachutistes allemands, projetés à l'arrière du front français. L'Allemagne considère ces gardes comme des terroristes et menace de fusiller ceux qu'elle a faits prisonniers. Une alternative est suggérée par Abetz :

▶ < Étant donné que l'ordre de créer cette formation fut donné par le Président du Conseil Reynaud et exécuté par le ministre de l'Intérieur Mandel, je propose de demander au gouvernement français l'extradition de REYNAUD et MANDEL et de les fusiller en lieu et place de ceux qu'ils ont détournés du droit chemin. L'exécution de REYNAUD et MANDEL toucherait deux des principaux responsables français de la guerre et représenterait une juste expiation des crimes commis sur des aviateurs et parachutistes allemands. > signé Abetz

Le 30 mai 1944¹⁷⁰ les Allemands reviennent à la charge dans un télégramme de la Chancellerie du Reich à propos d'une autre affaire :

▶ <.....le Führer s'est déclaré d'accord qu'après une prochaine exécution d'un combattant de Tunisie, les anciens ministres français Léon Blum, Georges Mandel et Paul Reynaud soient fusillés par le gouvernement français. > signé Hilger

L'affaire des « combattants de Tunisie » est la suivante. Les Allemands avaient recruté des volontaires en Tunisie pour former une Phalange tunisienne et combattre, à leur côté, les alliés. En mars 1944, Alger fait exécuter un volontaire (du nom de Christofini) de cette Phalange. En représailles exigées par Berlin, cinq officiers français seront exécutés. Mais les Allemands n'estiment pas la riposte suffisante et demandent donc la mise à mort de hautes personnalités françaises. La menace ne sera pas suivie d'effet. Mais pour Mandel un autre prétexte va se présenter. L'occurrence sera l'exécution par la Résistance de Philippe Henriot le 28 juin 1944. Henriot le « Goebbels français », était responsable officiel de la propagande de Vichy et se déchaînait alors contre les juifs.



Après l'assassinat d'Henriot, la Milice tient sa vengeance, Laval dira ne pas être au courant. Mandel est ramené en France pour être exécuté dans les circonstances que l'on sait. Jean Zay avait été assassiné un peu plus tôt.



Par une très vilaine palinodie de l'histoire, Mandel et Henriot étaient en 1940 tous deux députés de la Gironde, le premier élu en 1919, Henriot en 1932.

Mandel député de la Gironde détenait son siège dans le Médoc depuis la chambre Bleu horizon. En 1924 il est battu ; son colistier, l'abbé Bergey obtient alors plus de voix que lui. Mandel regagne son siège en 1932 et le conserve en 1936 malgré la vague du Front populaire.

Henriot avait été élu en 1932 sous l'étiquette « Union Populaire Républicaine, catholique et nationaliste ». Aux élections de 1924, **Henriot, déjà en politique, avait soutenu la candidature difficile de Mandel** dans *La Liberté du Sud-Ouest*, en ces termes : « Mandel est juif, c'est entendu, on le sait....Après ? Le pitoyable argument du juif à côté d'un curé dans une république digne de ce nom, il y a place pour tous les serviteurs de l'idéal... » Il faut préciser que Mandel avait alors obtenu le soutien des milieux catholiques girondins et avait pris sur sa liste l'abbé Bergey, figure charismatique locale¹⁷¹.

FINAL

41. Réhabilitation du bout des lèvres

Les personnalités embarquées sur le *Massilia* demeurent victimes de la calomnie. Malgré l'évidence, un certain flou continue de planer.

Au début de la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 qui vota les pleins pouvoirs à Pétain, son président Jules Jeanneney lut la protestation des exilés. Édouard Herriot, en tant que président de la Chambre des députés, qui n'avait pas obtenu le retour des parlementaires en temps utile, s'éleva contre l'injustice faite à ses collègues (Voir Annexe 14). Ces interventions n'eurent pas d'écho. Laval répliqua d'une phrase en se retranchant derrière la nécessité de consulter la commission d'armistice et Jeanneney qui préside déclara l'incident clos¹⁷².

Daladier¹⁷³ à Itter, le 14 juillet 1944, apprend la mort de Mandel et regrette qu'aucune protestation ne se soit élevée à la suite de l'assassinat soit aux Nations Unies soit dans les capitales des pays alliés.

1945 — Après-guerre, Félix Gouin^{XXVI}, Président de la première Assemblée nationale constituante qualifia les passagers du *Massilia* de « prérésistants ». Le président n'abusait pas de l'hyperbole.

Paul Reynaud dans *Au cœur de la mêlée*¹⁷⁴, publié en 1951, laisse percer l'embarras, lui qui n'a pas suivi : « Que les parlementaires du *Massilia* aient été mus par des sentiments élevés, rien ne le montre mieux que la présence parmi eux d'hommes tels que Mandel, Zay, Campinchi, Viénot. Ne s'est-il, cependant, pas glissé dans le groupe tel ou tel parlementaire que des mobiles terre à terre poussaient à prendre le large ? Je l'ignore. »

1990 — Il faut attendre 1990, le 20 juin, avec vingt jours d'avance sur la date du cinquantième anniversaire du 10 juillet et un jour d'avance sur le 21, pour que le président de l'Assemblée, rendant hommage aux 80, évoque «...l'absence forcée des députés communistes déchus et celle des parlementaires du *Massilia* ».

1997 — Le 31 octobre 1997, Marie-Claire Mendès France tenta de relancer le débat en publiant dans le Monde (Voir Annexe 11) un article intitulé *Dire la vérité sur le Massilia*. « Ce fut à mes yeux le premier acte de résistance. » Idée déjà lancée dans son livre en 1992 : « Nous, les passagers du *Massilia*, nous étions les premiers résistants¹⁷⁵. ».

Dans la foulée, deux Questions parlementaires furent posées alors au ministre des Anciens combattants pour relayer l'idée d'une reconnaissance officielle par la loi de ce « premier acte de résistance de la représentation nationale » qui précédait le vote négatif des 80. « Jugés, condamnés à l'époque comme des traîtres et des déserteurs, encore souvent considérés comme tels aujourd'hui, ces passagers partaient hors métropole, vers des territoires sous domination française, assurer la légitimité de la République et poursuivre la lutte contre l'ennemi en rejoignant des forces militaires. Sans retirer le mérite des compagnons de la France libre et celui de nombreux résistants, il lui demande donc s'il est dans ses intentions de rendre justice à ces oubliés - de tous bords politiques - de l'histoire. » Ce texte traduit exactement l'opinion dominante¹⁷⁶ et les fortes réticences de la mémoire nationale sur le sujet. La réponse commune ministérielle fut donc évasive.

2000 — Vint enfin l'hommage solennel qu'on attendait, le 22 juin 2000, soixante ans plus tard. Voici l'extrait du discours du président de l'Assemblée nationale, Raymond Forlani (Voir Annexe 13) :

« Le 21 juin 1940, vingt-sept parlementaires - vingt-six députés et un sénateur - embarquent à Bordeaux avec leurs familles sur le *Massilia*, dans la chaleur d'un premier jour d'été. Ils ne savent pas encore que c'est déjà l'automne d'une République, dont la politique incarnée par le Maréchal Pétain jettera bas les

^{XXVI} Socialiste, député des Bouches-du-Rhône, Félix Gouin fait partie des « quatre-vingts » parlementaires qui ont refusé d'accorder les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain lors du vote du 10 juillet 1940. Il est président de l'Assemblée consultative provisoire dès sa constitution à Alger en novembre 1943, puis de l'Assemblée nationale constituante en novembre 1945. Il succède à de Gaulle à la présidence du Gouvernement provisoire, le 26 janvier 1946 après la démission du chef de la France Libre.

fondements et les institutions. Affrété sur les instructions du gouvernement, le paquebot réunit à son bord des Français qui ont dit « non » à la défaite et qu'un seul désir anime : **résister**. Conformément à la décision prise par le Conseil des Ministres siégeant à Bordeaux, sous la présidence d'Albert Lebrun, ils espèrent voir transférer le siège des pouvoirs publics dans les départements d'Algérie, afin de poursuivre la lutte contre l'ennemi sur les terres africaines françaises. Refusant le déshonneur et la honte auxquels l'envahisseur les condamne, les élus de la nation font le choix de quitter la métropole pour incarner en ses territoires la légitimité de la République. Georges Mandel, alors ancien ministre de l'Intérieur, Jean Zay, député du Loiret, Edouard Daladier, député du Vaucluse et ancien Président du Conseil, Pierre Mendès France, député de l'Eure, Alex Wiltzer, député de la Moselle, dont je salue ici le neveu, mon collègue, Pierre-André Wiltzer, qui n'est pas pour rien dans cette commémoration : tous partent avec la conviction que c'est en quittant la France qu'on peut mieux la servir.

« Afin de perpétuer le devoir de mémoire auquel la représentation nationale est légitimement tenue, le Musée " Les Grandes Heures du Parlement ", créé à Versailles en 1995 à l'initiative du Président Philippe Séguin, dont je salue la présence, s'enrichira prochainement de documents retraçant l'épisode du *Massilia*. Y seront présentés l'histoire de la traversée, la liste des 27 parlementaires et le télégramme adressé d'Alger à leurs collègues demeurés en France, lu devant les deux Chambres réunies en Congrès à Vichy le 10 juillet 1940. » Fin de citation.

Malheureusement le musée est fermé depuis mars 2006, les locaux ayant été rendus à l'établissement public du Château de Versailles.

2009 — Avec le temps le souvenir se décante. Le 10 juillet 2009, le président de l'Assemblée nationale dépose une gerbe au casino de Vichy en hommage aux 80. À cette occasion il affirme : « Avec l'appel du 18 juin, avec l'embarquement de 27 parlementaires sur le *Massilia* pour continuer la lutte depuis l'Afrique du Nord, le vote des 80 nous émeut parce qu'il a constitué un des premiers actes de résistance. »

2010 — En 2010, la commémoration du soixante-dixième anniversaire de juin 1940 se concentre, côté officiel sur l'Appel du général de Gaulle et côté chercheurs sur la question "Et si la France n'avait pas capitulé¹⁷⁷ ?", ce qui incidemment amènerait, peut-être à reconsidérer le rôle des hommes politiques qui voulaient continuer le combat. Mais « la tache du déshonneur » n'est pas lavée : « Le *Massilia* a appareillé, mais c'est désormais, pour ceux qui sont à bord, une prison, et le signe de leur lâcheté et de leur infamie. » Même si cette phrase de Max Gallo¹⁷⁸ décrit l'œuvre de la propagande de Laval, un parfum d'opprobre demeure. Pétain, le 25 juin 1940, avait dénoncé l'esprit de jouissance cause de la défaite et prônait la « Révolution nationale » contre la décadence de la France où l'avait jetée la IIIème République.

Robert O. Paxton¹⁷⁹ dit-il vrai quand il titre son article précité paru en 2010 : « **Vichy a gagné la guerre de la mémoire** » ?

42. Vous avez dit uchronie ?

Le sort aurait-il pu être différent ? Y avait-t-il une alternative ? L'histoire réinventée, l'uchronie, est à la mode, "Si César avait perdu la bataille d'Alésia", ou "Si la Flotte française ne s'était pas sabordée en 1942". La langue française autorise bien le passé composé sinon recomposé.

Jouer avec l'histoire devient une discipline sérieuse. À preuve ces historiens et informaticiens qui ont signé sous le titre "*1940, Et si la France avait continué la guerre...*"¹⁸⁰ une autre version possible de la période. La science historique au service de l'imagination créative donne ceci : « Le 12 juin à 22 heures Mandel fait arrêter, pour haute trahison, Pétain, qui venait de proclamer en Conseil des ministres qu'il fallait arrêter le combat. » De même un site Internet¹⁸¹ offre une alternative détaillée et réaliste des événements de 1940 sous le titre "*The France fights on*" ou FFO qui imagine de Gaulle devenant ministre de la Défense dans un deuxième gouvernement Reynaud ; le *Massilia* n'est pas oublié : « 2 juillet 1940 – Les parlementaires déménagent – À la nuit tombée, le *Massilia* fait route vers Alger. Il emporte vers la liberté et l'exil, sans tambour ni trompette, l'essentiel de ce qui reste du pouvoir législatif français : soit 341 députés et 153 sénateurs. » *L'Original Time Line*, l'histoire attestée, fait place à la *Fantasque Time Line*, histoire réécrite. OTL contre FTL. Ce jeu de l'esprit n'est pas à mettre entre toutes les mains, aujourd'hui où réalité et fiction se confondent dans l'univers numérique. Il est cependant l'objet d'un forum Internet très actif¹⁸².

L'idée de l'uchronie fait aussi son chemin dans la littérature. Benoît Duteurtre publie en février 2010, un roman¹⁸³ où il imagine *Le retour du Général*. Les éditions Tallandier ont publié en 2012 une suite à l'ouvrage précité pour 1941-1942.

Déjà en 1991, Jean-Noël Jeanneney, imaginait le départ de Mandel pour Londres. Il écrit dans son livre¹⁸⁴ : « Sa présence en Angleterre rendant la vie au jusqu'aboutisme de Clemenceau aurait eu un autre

éclat que celle de l'obscur général de brigade à titre temporaire pour porter le refus de la défaite [...]. Chef du gouvernement provisoire... (parlant de Mandel). »

Imaginons Daladier et Mandel à Londres, face au refus de Noguès d'entrer en dissidence. Certes les intéressés ont proclamé leur volonté de ne pas quitter le territoire national et Mandel avait refusé, quand il en était encore temps, de partir pour Londres. Il le réitéra fortement devant le juge d'instruction de Meknès. Cependant les deux se renseignent sur la présence de bateaux anglais à Casablanca. Par simple désir d'information ou pour ne pas avoir qu'un fer au feu ? Les témoignages cités n'éclairent pas le sujet. Pour leur part les Anglais n'ont qu'une idée, faire venir à Londres des personnalités françaises porteuses de légitimité et notamment Mandel.

Mais les conditions n'étaient pas remplies. Il eut fallu que ces hommes politiques français acceptent l'idée de partir sur une terre étrangère, que Churchill, mieux renseigné par ses consuls sur l'état d'esprit de Noguès, n'envoie pas une mission maladroite vouée d'avance à l'échec et qui achève de ruiner le crédit qu'auraient pu avoir les parlementaires du *Massilia*. Le déplacement de Duff Cooper fut, en fait, une erreur stratégique qui fournit à Vichy un prétexte et à Noguès un alibi.

43. Daladier à Londres ?

L'opinion française marquée d'antiparlementarisme était-elle prête à soutenir un gouvernement en exil avec Daladier, l'homme qui avait dirigé la France depuis 1938, sa défense depuis 1936 jusqu'à la veille d'un désastre militaire ? Daladier se remémore¹⁸⁵ son retour du Maroc et son arrivée à Marseille début août 1940 avec son fils Jean qui décrit ainsi la situation : « Lorsque notre bateau est venu à quai, à Marseille, une escorte nous attendait. "Lâches, déserteurs, vendus", hurlements et menaces. Des ouvriers du port, des dockers, et des agitateurs. ... Nous avons pu passer par un bureau, gagner la camionnette de Giaccobi et démarrer avant d'être rattrapé par la foule. Le brave Giaccobi avait mis des barres de fer dans le coffre pour se défendre. »

Daladier se représente aux élections après-guerre. Il est battu une première fois en 1945, puis élu à la deuxième Assemblée constituante¹⁸⁶. Il voit alors contester la validation de son siège de député par les communistes dont il avait dissous le parti en mars 1939, et lorsqu'il pénètre le 18 juillet 1946 dans la salle des séances, personne ne lui serre la main.

Vis à vis du général de Gaulle ses sentiments ne prêtent pas, non plus, à la cohabitation. Fin mars 1940, Paul Reynaud vient de former son gouvernement. Il fait communiquer à Daladier, son ministre de la défense et de la guerre, son intention de nommer le colonel de Gaulle, secrétaire du Comité de guerre. Faut-il rappeler la réponse de Daladier : « Si de Gaulle vient ici, je quitterai ce bureau, je descendrai l'escalier et je téléphonerai à Paul Reynaud qu'il le mette à ma place. » ? À propos du refus du chef du gouvernement provisoire de rencontrer Roosevelt, à Alger, au retour de la conférence de Yalta où de Gaulle n'avait pas été convié, Daladier écrit le 21 février 1945 : « ...la générosité et la courtoisie sont parfois plus efficaces que la raideur orgueilleuse ».

Un an après, dans sa profession de foi aux élections de 1946, Édouard Daladier dans le même style vif et acerbe que dans son *Journal* avait renvoyé, en effet, dos à dos, le PCF : « Il s'efforce de parler français mais il pense russe » et de Gaulle : « nouveau Napoléon III ». Daladier, avant de se retirer de la vie politique, votera contre l'investiture du général de Gaulle le 1^{er} juin 1958 comme dernier président du Conseil de la IV^e République.

Cependant de Gaulle note qu'en mai 1945 : « La première démarche de MM. Paul Reynaud, Daladier, Sarraut, que les Allemands détenaient comme otages et qui regagnent la patrie consiste à venir m'assurer de leur concours dévoué. »

44. Mandel à Londres ?

Quant à la présence de Mandel à Londres, l'hypothèse est téméraire. Travaillée par l'antisémitisme depuis près d'un demi-siècle (le procès Dreyfus a lieu en 1894) l'opinion française était-elle prête à se rallier à un ancien ministre juif, facilement accusé de désertion à l'étranger et connu comme l'homme le plus haï de France ? « Et Mandel, suggère Spears, le soir du 16 juin, ne pourrait-on pas le charger de former le nouveau gouvernement ? » Le Président du Sénat « préfère ne pas se prononcer » rapporte Benoist-Méchin¹⁸⁷. Le même à la question : « Mandel, Président du Conseil ? » répond : « oui...mais il est juif ». Et que valait la mémoire de Clemenceau en juin 40, vingt ans après que les Français aient renvoyé le « Tigre » dans ses foyers ? **Mandel homme d'autorité mais trop caustique pour être rassembleur fut seulement une conscience dans le désert de l'impuissance française.** Dans *Marianne* du 15 décembre 1997, Dominique Jamet évoque Mandel : « Il avait choisi l'impopularité, corseté dans son orgueil et ses habits de dandy, il traversait la foule sans s'y mêler ».

Mandel connaissait ses limites. Déjà en novembre 1933, lorsqu'il met en garde ses collègues contre le réarmement de l'Allemagne dans un discours fameux, il conclut : « [...] à l'action qui s'impose, oui, il y a un obstacle. Un seul, mais il est grand. C'est cette atonie de notre propre opinion, chez nos dirigeants, cette peur des responsabilités¹⁸⁸ ... » Il dit à Georges Wormser : « Les généraux ne m'accepteront comme chef que s'ils sont battus, les députés en cas d'émeutes¹⁸⁹. »

Cependant aux côtés du général de Gaulle, la présence de Mandel eut assoupli les rapports avec Churchill qui connaissait le ministre depuis longtemps et estimait l'homme. Mandel avait fait passer à de Gaulle une lettre, le 20 août 1942¹⁹⁰, lui offrant son adhésion et une autre plus tard l'admettant comme chef incontesté d'un gouvernement provisoire. On se souvient des encouragements prodigués à Tours.

45. Destination Alger

Plus vraisemblable eût été le chemin suivi par Tony-Révillon. Le sénateur note le lendemain de son arrivée au Maroc : « Mardi 25 juin. ... Qu'allons nous faire ? J'ai quitté Bordeaux, non pour demeurer à Casablanca, mais pour me rendre à Alger où devaient se réunir les pouvoirs publics et où j'espérais pouvoir agir. Je prends la résolution d'aller à Alger. Mes collègues de la Chambre préfèrent encore attendre sur le *Massilia*, une réponse du gouvernement. Seuls Joseph Denais et Bernard de la Groudière désirent, comme moi, se rendre directement à Alger qui est d'ailleurs plus près de la métropole que Casablanca ? C'est la véritable capitale de l'Afrique du Nord. Noguès s'y trouve. Et c'est la seule ville de terre française où notre action pourrait encore être efficace. » Tony-Révillon n'attend pas et prend le train pour Alger le soir même, voyage facilité par la police.

De même, s'ils avaient su s'allier dans l'adversité, Daladier, eût-t-il été plus combatif, Mandel moins cavalier seul, les deux hommes se seraient immédiatement rendus à Alger, pour faire le siège de Noguès et l'encourager à continuer la lutte, au lieu de le laisser solitaire avec ses hésitations et de se comporter eux-mêmes en reclus sur un bateau de fortune, imités en cela par leurs autres collègues anciens ministres ?

Aucune consigne ne les eût empêchés avant la venue des émissaires anglais de courir à Alger auprès de Noguès. Le sort s'est joué en 36 heures, entre l'arrivée du bateau, le lundi 24 vers 7 heures du matin et celle de Duff Cooper, le lendemain mardi 25 à 7 heures du soir. Après il est trop tard.

POST-SCRIPTUM

46. Georges Fourneret

À 47 ans, il était directeur de la Sécurité du Protectorat depuis novembre 1938.

Au soir du 25 juin 1940, Mandel est contraint de rester à bord du bateau. Mandel proteste. Il ne peut joindre Noguès encore à Alger. Jean Morize, le Délégué à Rabat a interdit les communications téléphoniques avec les passagers et refuse de prendre Georges Mandel au téléphone sous ce prétexte ! La même consigne est donnée à la Marine.

Les seuls interlocuteurs disponibles restent le commissaire Jean Cassan au port et son patron. L'indignation de Mandel empêché de joindre Duff Cooper se reportera sur eux. Georges Fourneret qui n'a pas l'art de l'esquive écoperà donc la colère du terrible ministre.

L'autorité morale du général Noguès est à cette époque entière et la fidélité à sa personne du corps des fonctionnaires du Protectorat entière. De Gaulle lui-même, le 29 juin, encore une fois, faut-il le redire, ménageait l'éventualité de rejoindre le Maroc sous les ordres de ce chef incontesté. Le 25 juin 1940 marque la fin des combats en métropole. Vu de Rabat, l'armistice n'est alors qu'une réalité virtuelle. L'idée de résistance est étrangère à ce territoire qui comme le reste de l'Afrique du Nord n'a pas souffert dans sa chair le drame de la débâcle.

Au surplus, la crédibilité des passagers est émoûsée. Morize, le Délégué du Résident écrit dans un télégramme du 26 juin, à leur propos qu'ils sont sans mandat et ne sont que des « hôtes de passage inattendus » y compris Mandel.

47. Mandel révoque.

Mandel en colère n'a cure d'autres considérations. Les termes diplomatiques évoqués plus haut de mauvaise humeur et de conversation aigre-douce sont faibles. Voilà la suite de la relation écrite par le directeur de la Sécurité.

[Tandis que le Ministre de l'Information britannique était convoqué auprès du délégué à la Résidence et donnait les premières explications, je m'assurai de la présence à bord du « MASSILIA » de Monsieur GEORGES MANDEL qui depuis le matin avait tout fait pour tenter de débarquer. Nous eûmes par téléphone une conversation plutôt aigre-douce] au cours de laquelle j'indiquai à l'ancien Ministre de l'Intérieur d'avoir à regagner au plus vite sa cabine, sans quoi je serais obligé de l'y faire conduire et garder à vue. Il protesta et me menaçait de me faire révoquer lorsque, me dit-il, il serait à nouveau à la tête de l'administration préfectorale. Mais cette attitude n'ébranla pas ma décision et, vers 22 heures, Monsieur MANDEL était à bord, confié, bien entendu, aux soins diligents de la police casablancaise.

Devant le juge d'instruction, le 16 juillet 1940¹⁹¹, Georges Mandel confirme que l'entretien avec le directeur de la Sécurité a bien eu lieu par téléphone sans toutefois insister sur l'incident.

Cependant, dès 1943, dans *L'esprit de liberté*, Pierre Mendès France rapporte¹⁹² l'apostrophe comme formulée de vive voix. Se trompe-t-il dans ses souvenirs ? Le texte de Mendès France peut laisser entendre qu'il a assisté à la scène : « Mandel n'a cessé de manifester un cran et un courage extraordinaire. Ayant exigé d'être mis en présence du directeur de la Sécurité, il le plaça en face de ses responsabilités, en insistant sur l'illégalité d'une arrestation sans mandat et sans inculpation. L'autre ayant balbutié quelques mots d'excuses, Mandel lui dit : “ Monsieur le directeur je vois ce que vous valez comme fonctionnaire et j'en prends note. Je vous révoquerai. Ce sera dans six mois ou dans six ans, mais je vous révoquerai^{XXVII}. ” »

Quant à Morize, Mandel moins autoritaire lui aurait dit : « Monsieur le secrétaire général, j'ai toujours aimé les fonctionnaires qui savent prendre des initiatives et qui ne s'abritent pas constamment

^{XXVII} En mars 1850, Emile Ollivier, inventeur du mot l'État-providence, est aux prises avec le futur baron Haussmann préfet du Var, département dans lequel Mandel, cinquante ans plus tard, fera la campagne de Clemenceau pour le Sénat. Émile Ollivier obligé de quitter le département apostrophe le préfet : « Je pars mais, un jour, nous nous retrouverons ! Et alors c'est moi qui vous aurai ! » Effectivement, éphémère chef du dernier gouvernement du III^{ème} Empire, É. Ollivier révoque le préfet de la Seine.

derrière leur chef. Je vois que vous êtes d'une autre catégorie. » Mandel respectait la hiérarchie, un ministre de l'Intérieur ne pouvait révoquer un diplomate. C'est Mendès France¹⁹³ qui cite ce propos relatif à Morize mais on en ignore les circonstances puisque Morize ne répondait pas au téléphone.

La menace proférée à chaud par Mandel n'est pas pour surprendre. Le caractère entier du ministre est connu. Lorsqu'il devient ministre des PTT en novembre 1934, « Les premières journées de Mandel rue de Grenelle sont pénibles pour ceux qui l'entourent. ... J'essaie aussi de calmer le tyran... » témoigne Wormser¹⁹⁴, son ancien directeur de cabinet. Bertrand Favreau, son biographe, rapporte que Mandel usa à grande échelle de révocations pour rétablir une discipline qu'il ne jugeait pas assez stricte. On blaguait alors Mandel avec ce mot : « Il bouffe un postier à chaque repas. » Clemenceau disait de lui : « Il n'a qu'une idée, être élu à la Chambre pour engueuler les gens. » Paul Coblentz est plus rude dans sa description de Mandel : « Il était presque toujours vêtu de noir, comme s'il allait enterrer vivante, une de ses dernières victimes¹⁹⁵. »

En 1956 les auteurs de *Bordeaux capitale tragique !* reprennent à leur compte le récit de Mendès France mais à leur manière. Ils situent par erreur l'algarade le premier jour lors de la visite au consul général et non pas le lendemain au soir du 25 après l'arrivée de l'émissaire britannique. La citation¹⁹⁶ complète est la suivante :

« Quand à M. Mandel, que MM. Daladier et Viénot accompagnent et que M. Fourneret ne lâche pas d'une semelle, il emprunte une voiture de la police et se fait conduire à Rabat. Il tente de rencontrer Noguès, mais en vain. Il demande alors à M. Fourneret de le conduire au consulat de Grande-Bretagne. Le directeur de la sûreté est fort en peine. Il a des ordres pour surveiller l'ancien ministre de l'Intérieur, mais il doit à Léon Blum un rapide avancement. Il voudrait ne mécontenter personne, tout en exécutant les consignes. Il bafouille. — Vous ne savez pas où se trouve le consul d'Angleterre, Monsieur ! Je vous révoque », fulmine M. Mandel. Et, comme M. Fourneret, quand même ne peut s'empêcher de sourire : « Je vous révoquerai, Monsieur, dans six jours ! » Il pris un temps : « Dans six jours, dans six mois, dans six ans ! Mais je vous révoquerai. » > Fin de citation. Ce méli-mélo n'appelle pas de commentaire.

En définitive, Georges Mandel appelait à un acte de désobéissance que ministre, il eut féroce ment condamné.

48. Mendès France vitupère

Mendès France, fut aussi victime de la haine de Vichy. Est-ce la raison pour laquelle il ne se contente pas de relater l'incident mais y ajoute un commentaire particulièrement vindicatif et se fait le Fouquier-Tinville des fonctionnaires marocains ? Dès son premier récit de 1943, textuellement repris dans le tome I de ses Œuvres complètes¹⁹⁷ publié en 1984, quarante ans après, Mendès France décrit l'épisode précité et conclut en ces termes : « Noguès fut obligé de donner d'autres gages (à Vichy) ; il devint le surveillant puis le geôlier de Daladier, de Viénot et de Mandel. Le triste exemple qu'il donnait était, je dois le dire, suivi à tous les degrés de la hiérarchie. Le chef de la police, Fourneret, ancien collaborateur du ministre socialiste Salengro^{xxviii}, et qui nous avait accueilli à Casablanca avec des démonstrations de sympathie et de solidarité politique, faisait maintenant des rapports contre nous. Tous ces hommes trahissaient la France pour sauver leur situation ; ils y réussissaient assez mal. Morize fut rétrogradé, puis mis en disponibilité. Fourneret fut chassé de son emploi. »

Mendès France avait le souci de la précision. L'ancien président du Conseil a téléphoné à Pierre Fourneret en 1972. Il a demandé à son interlocuteur s'il était bien le fils de Georges Fourneret, et si le vrai prénom de son père était bien Maurice pour l'état civil. Mendès n'en dit pas plus et raccrocha. Aucune allusion à l'écrit dont l'encre était à peine sèche ; pas un mot non plus pour s'enquérir de la destinée de l'homme « chassé de son emploi ». Dieu sait cependant qu'à l'époque la formule promettait un sort peu enviable.

L'homme qui stigmatise ainsi a lui-même subi la pression des événements dans cette même période. Il s'agissait d'éventuelles représailles françaises sur Gibraltar après Mers-el-Kébir.

Mendès France écrit : « C'est le 16 que devait avoir lieu en principe le bombardement de Gibraltar.¹⁹⁸ Le 16 juillet 1940, j'étais par hasard officier de jour. On attendait d'instant en instant, de

^{xxviii} Dans une lettre au directeur du journal *Le Pilon*, datée du 5 avril 1941, un notaire de Pontarlier dénoncera Georges Fourneret comme « celui qui avait épargné un lynchage à Blum le 13 février 1936 » - assertion exacte - « et comme supposé franc-maçon » - préjugé erroné. La lettre dénonçait une dizaine de pontissaliens dont Marcel Lanquetin, son ami, qui sera préfet du Loiret, du Pas-de-Calais et préfet du Nord après la guerre (Voir Images IX).

France, l'ordre télégraphique de déclencher les opérations sur Gibraltar. Sur le terrain, les avions étaient prêts à décoller. De 12 heures à 14 heures, je restais seul dans les bureaux. J'étais très hésitant sur l'attitude à prendre si la dépêche arrivait. Dans les jours précédents, il était facile de discerner une grande hésitation en haut lieu....Si je recevais l'ordre de faire commencer le bombardement, que devais-je faire ?

« Ne pas le transmettre. Cela provoquerait un retard de quelques heures qui *pouvait* tout changer, en permettant aux modérés de reprendre le dessus. Le bombardement entamé, la situation était irrémédiable ; jusque là, on pouvait toujours espérer que le gouvernement se raviserait. Vers 13 heures, je reçus un appel téléphonique du colonel P... qui me demanda s'il y avait des instructions ou des nouvelles. Ses équipages étaient alertés depuis le matin et il s'impatientait de n'avoir aucune information. » Fin de citation.

L'ordre ne vint pas et le cas de conscience opportunément résolu. On ignore ce qu'aurait finalement décidé le lieutenant Mendès France devant l'injonction de ses chefs.

Un biographe de Mendès France, dans la transcription du passage, transforme le « pouvait » en *pourrait* : « Si je recevais l'ordre de faire commencer le bombardement, que devais-je faire ? Ne pas le transmettre. Cela provoquerait un retard de quelques heures qui *pourrait* tout changer. » Le ton est plus déterminé comme la conclusion à l'avantage du futur homme d'État : « Ainsi Pierre Mendès France n'eut pas à faire le 16 juillet, son propre 18 juin. »

Pierre Mendès France, sera faussement accusé par Vichy de désertion. Il avait ressenti très douloureusement la mise en cause de son patriotisme, il étend sa rancœur à tout l'univers. C'est sans doute pourquoï, évoquant le Maroc, il fait une exception à son caractère que Marie-Claire Mendès France décrit ainsi¹⁹⁹ : « Je ne lui ai connu aucun sentiment bas. Jamais je ne l'ai entendu dire du mal de quelqu'un, même de ses pires ennemis : il leur trouvait toujours une excuse. »

49. Daladier ironise

Voici ce que note Daladier au 9 janvier 1942²⁰⁰. Il est au Portalet, poursuivi par Vichy et vilipendé. Il subit des interrogatoires et va endurer les séances du procès avorté de Riom. Ce jour là, janvier 1942, il lit la nouvelle du naufrage du Lamoricière. C'est précisément le bateau qui l'a ramené en France. Pense-t-il au destin qui l'a épargné ? Il se remémore le temps du Maroc.

« C'est à bord de ce bateau que je rentrai de *force* en France venant du Maroc (en septembre 1940). Départ de Casablanca par voie ferrée. Accueil sympathique à la gare des cheminots et des soldats malgré toutes les calomnies et les provocations de Prouvost et de Baudouin à l'assassinat. »

La suite est marquée de son ironie habituelle, souvent terre à terre mais nuancée de bienveillance : « Le directeur de la police du Maroc, Forneret (sic) voyage avec moi. Quand Léon Blum fut victime de l'attentat royaliste aux obsèques de Bainville, Forneret fut un des premiers à le secourir. Il devint en 1936 le collaborateur de Salengro. Il est probablement franc-maçon, très dévoué à Noguès. Il voulait conserver sous le gouvernement Pétain la belle situation que lui assura le Front Populaire. J'ai visité à Rabat le magnifique hôtel de la Police, plus somptueusement installé que n'importe quelle préfecture^{XXIX}. Je doute fort qu'on l'y maintienne. Forneret a toujours été aimable avec moi au Maroc, et ses efforts pour conserver la faveur du pouvoir gardaient cependant la mesure. »

50. Tony-Révillon remercie

Le sénateur sans tergiverser ne s'attarde pas au Maroc. Il décide dès le lendemain de l'arrivée du *Massilia*, le mardi 25 juin, de gagner Alger où se trouve alors Noguès. « Monsieur Fournieret, directeur de la Sûreté, très aimablement, met à notre disposition deux inspecteurs qui nous facilitent toutes les formalités du débarquement et de la douane et nous prenons le train pour Alger. Dans le *Dossier Mandel*, conversation téléphonique²⁰¹ entre le directeur et ses services, du 25 juin – 16 heures 05 : < Notez, partent ce soir de CASA, le sénateur Tony RÉVEILLON (sic), 3 députés, Joseph DENAIS, DE GRONDIÈRE (sic) et LE TROQUER... facilitez et prévenez Tlemcen — Entendu >

51. « Juste » ?

Parmi ses préoccupations, le directeur de la Sécurité eut affaire à d'autres passagers. Antoinette Sacks avait fait la traversée. Les écoutes téléphoniques révèlent une conversation échangée depuis l'hôtel Excelsior avec Georges Fournieret, le 28 juin en matinée²⁰² :

^{XXIX} L'appartement de fonction du chef de la police marocaine possédait en effet, des plafonds de bien cinq mètres de haut. Autant que l'Hôtel de Brienne, rue saint Dominique à Paris ? Il était couvert de tapis d'Orient achetés en Syrie entre 1920 et 1922 par le lieutenant G. Fournieret alors au Levant, lesquels furent incendiés en gare d'Oujda fin 1940 par une main criminelle lors de son déménagement.

< Allo, Monsieur Fourneret est là ? Non, Madame. — Bon, ici Madame Saxe (sic), vous lui direz que je pars de Casa demain 29 juin à 5 heures 45, je passerai à Oujda dimanche matin ... Je suis arrivée sur le *Massilia*... il est déjà au courant. »

Un peu plus tard :

< Monsieur Fourneret ? — Oui — Ici Madame Saxe, je pars demain et je vous ai téléphoné tout à l'heure pour vous dire d'avoir la gentillesse de dire à vos services de ne pas trop me farfouiller —

< Vous devez faire viser vos passeports je ferai le nécessaire à Oujda pour le reste. Soyez tranquille —

< Je vous remercie Monsieur le Directeur. >

Antoinette Sacks rejoint Alger puis Marseille. Laure Moulin²⁰³ parle de ce personnage : « ...elle servit de secrétaire et, si j'ose dire, de sauvegarde » à Jean Moulin « car un homme, d'allure encore jeune, qui circule au bras d'une jolie femme n'a pas l'air d'un conspirateur. ». C'est Antoinette Sacks (devenue Sasse) qui organisera le 17 juin 1967, la première cérémonie au Panthéon en l'honneur de Jean Moulin.

Ultime repère, le philosophe Stéphane Mosès. Enfant^{XXX}, il s'est installé avec ses parents au Maroc en 1938. Dans des entretiens²⁰⁴ publiés en 2008 un an après sa mort on lit : « Finalement, vous êtes... arrêtés en 1939, parents et enfants. » Voici la réponse : « Et nous serons libérés grâce à l'intervention d'un préfet ! De fait les juifs d'origine allemande ont été considérés... comme des sujets ennemis. Ils ont été arrêtés et mis dans des prisons ou des camps d'internement. Les hommes de la famille – mon père, mon grand-père en dépit de ses soixante-quinze ans et mon oncle – ont été envoyés dans un pénitencier à Port Lyautey, les femmes et les enfants dans la prison de femmes de Casablanca. Nous devons à l'intervention du préfet Fourneret d'avoir été remis en liberté. Ce haut fonctionnaire qui était alors le directeur de la Sécurité au Maroc est ensuite entré dans la résistance, et il fut fusillé par les Allemands. C'était un Juste. Ma mère avait pu lui expliquer, à lui et à son épouse, la situation générale des juifs allemands et autrichiens, qui du coup ont tous été libérés^{XXXI}. »

52. Fin de partie

Georges Fourneret sera effectivement révoqué, fin septembre 1940, par Peyrouton, ministre de Pétain. Il est mis en disponibilité, privé de traitement pendant plusieurs mois ; il échoue à Dijon comme responsable régional de la défense passive. Par ses antécédents militaires, il appartient à des réseaux de résistance constitués en Côte d'Or, il est dénoncé, arrêté, déporté à Melk, commando de Mauthausen, où il meurt. Bertrand Favreau dans son Mandel signale la mort²⁰⁵ en déportation de Fourneret. La plaque commémorative du ministère de l'Intérieur porte son nom parmi les trente-cinq fonctionnaires de ce ministère Morts pour la France.

Depuis mars 1944, la répression s'abat sur le corps préfectoral. Rémy Kauffer écrit dans une étude²⁰⁶ : « Raflés à leur tour par les Allemands, les 8, 11, 14 et 17 mai 1944, une fournée de hauts fonctionnaires proches de Super-Nap (noyautage au sommet des administrations publiques) comme Paul Demange, l'ancien directeur du personnel du ministère de l'Intérieur de Vichy, les préfets Jean Benedetti, Albert Daudonnet, Roland Faugère, Gaston Mumber, Georges Gaudard, Édouard Bonnefoy, Jacques-Félix Bussière, Louis Dupiech et Paul Théry, les rejoignent derrière les barreaux, suivis en août 1944 par leur collègue Maurice Fourneret - les cinq derniers mourront en déportation. » De Gaulle écrit²⁰⁷ : «... neufs préfets mourront pour la France. »

Dans le Mémorial publié après la guerre par le Ministère de l'Intérieur et réédité en 1997, la notice relative à Georges Fourneret mentionne : « Son activité lui valut d'être désigné comme préfet de la Libération.

^{XXX} Dans des *Instantanés*, Stéphane Mosès écrit : « À l'école des Orangers, mon meilleur ami s'appelait Pierre Fourneret. » *L'Infini*. n°93, Hiver 2005. Leurs mères se fréquentaient.

^{XXXI} Les allemands et autrichiens réfugiés au Maroc sont ensuite à nouveau internés en 1942 mais comme juifs dans divers camps notamment Sidi El Ayachi où la famille Mosès passa six mois. Ils doivent à la libération de l'Afrique du Nord par les Américains de ne pas avoir été déportés par la suite. Ces mesures n'ont pas concerné les juifs marocains. Peu d'études ont abordé le sujet sans doute trop sensible en milieu musulman. Voir la polémique autour du livre de Robert Satloff du Washington Institute for Near East Policy, *Among the Righteous, Lost stories from the Holocaust's long reach into arab lands*, non traduit, PublicAffairs, 2006. (Parmi les Justes, *Histoires oubliées de l'Holocauste à longue portée dans des territoires arabes*). L'armistice avec l'Allemagne dans son article 19 stipulait : « Le gouvernement français est tenu de livrer sur demande, tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich et qui se trouvent en France de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat. »

Malheureusement son groupe, traqué par les Allemands, fut décimé et presque anéanti le 18 août 1944. Deux chefs furent fusillés immédiatement et lui-même, fut envoyé au camp d'extermination de Struthof. Transféré à Dachau, puis à Mauthausen, il mourut à l'infirmerie du commando de Melk. »

53. Épilogue

L'épilogue de cette histoire se situe pour Georges Fourneret à Ebensee en Autriche. Devant l'avance des troupes russes en Autriche le camp de Melk est évacué vers Ebensee où les survivants subissent la désinfection à leur arrivée. Un compagnon de déportation raconte²⁰⁸ : « Depuis le 19 mars, je gardais sur moi une bouteille contenant les cendres de Fourneret. Nous avons réussi, à Melk à le faire brûler seul,... malheureusement (à l'arrivée à Ebensee) nous avons du nous dévêtir complètement. Rapidement j'ai sorti d'une poche la précieuse bouteille et j'ai essayé de la camoufler près des arbres qui nous entouraient, mais un gardien a vu mon geste. Il bondit vers moi, m'interroge :

- Qu'est-ce que c'est cette bouteille ?

J'approche.

Une magistrale correction m'envoie à terre, un S.S. prend la bouteille, la casse sur un tronc d'arbre et piétine les cendres qui s'en échappent. Fourneret que j'aurais aimé ramener en France, tes cendres sont mêlées à de la terre d'Autriche et le vent les éparpilla à son gré dans l'espace d'un camp nazi. »



Georges Mandel est assassiné le 7 juillet 1944 par des miliciens. Georges Fourneret meurt en déportation neuf mois plus tard, le 19 mars 1945.

SOURCES

La référence,

Il faut attendre 1984 pour que paraisse l'ouvrage de référence, avec le livre de **Christiane Rimbaud**²⁰⁹, *L'affaire du Massilia* qui donne une synthèse complète des événements.

En 1956, Benoist-Méchin²¹⁰ avait traité le sujet de façon polémique, au fil de ses *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident*, mais sans grand souci de vérification. Il donne une version quotidienne de la situation politique à Bordeaux. Jacques Chastenet²¹¹, en 1962, effleure le sujet en marge de *l'Histoire de la III^e République*.

Les passagers

Aujourd'hui, les souvenirs rédigés par les témoins directs restent essentiels pour comprendre l'atmosphère de l'époque et l'expérience vécue par les protagonistes de cette aventure.

- Pierre Mendès France²¹², dans son livre, *Liberté, liberté chérie, Choses vécues*^{xxxiii}, paru à chaud à New-York en 1943, réédité en France en 1977, consacre la première partie dans l'édition originale à « L'aventure du *Massilia* ». Ce récit couvre une cinquantaine de pages et constitue le témoignage à chaud le plus complet. Cette proximité de l'événement peut expliquer sa virulence. Mendès France en reprend d'ailleurs, mot pour mot, le texte dans la 1^{ère} partie de ses Œuvres complètes publiées quarante ans après en 1984.

- Édouard Daladier²¹³, un autre passager de marque, dans son *Journal de captivité 1940-1945*, rédigé entre le 6 septembre 1940 et le 8 mai 1945 et publié après sa mort, revient souvent sur l'épisode marocain au cours de ses réflexions solitaires de prisonnier politique.

- Marie-Michel Tony-Révillon²¹⁴, le sénateur embarqué sur le *Massilia*, transcrit dans *Mes Carnets (juin-octobre 1940)* ses conversations et les discussions avec ses collègues parlementaires, à Bordeaux et pendant la traversée et à Alger. Il est l'un des rares à avoir aussitôt gagné la capitale de l'Algérie le lendemain de l'arrivée du bateau.

- André Le Troquer évoque brièvement son passage à Casablanca et à Alger dans un livre de 1962²¹⁵. Il rapporte les conciliabules tenus entre les passagers.

- Marie-Claire Servan-Schreiber²¹⁶ qui accompagne ses parents a tenu un journal. Christiane Rimbaud le cite et a dû recueillir les confidences de l'auteure devenue Madame Mendès France avant que ne paraisse son livre intitulé *L'esprit de liberté*, en 1992. Marie-Claire Servan-Schreiber retrace avec vivacité et émotion ses impressions de passagère.

Les témoins

- Sur les intrigues menées à Bordeaux puis à Vichy, une plaquette d'Édouard Barthe²¹⁷, *La ténébreuse affaire du Massilia*, reprend les notes consignées dans son agenda quasiment heure par heure entre le 18 juin et le 11 juillet 1940. Barthe^{xxxiii} était un des questeurs de la Chambre des députés. Il a participé personnellement aux délibérations au cours desquelles les conditions du départ ont été débattues, en présence du Président Lebrun, d'Herriot, de Pétain, de Laval. Barthe n'était pas du voyage, et donne une version très à charge contre Pétain. Imprimée en janvier 1945, cette publication n'est pas dénuée d'autojustification, mais offre une chronologie précise.

- Dès novembre 1940, Jean Montigny^{xxxiv} qui sera directeur de la censure à Vichy a publié une sorte de manuel officiel sur les événements du 15 juin au 15 juillet 1940 à Bordeaux et à Vichy. Ce texte²¹⁸ constitue, avant la lettre, l'anti-Barthe. Sa lecture à soixante-dix ans d'intervalle est édifiante. Il reproduit les discours de Laval et le texte de la convention d'armistice avec l'Allemagne, document qu'une mémoire

^{xxxii} Dans Victor Hugo, *Choses vues* : « Les ministres actuels sont des carreaux de vitres. On voit le président au travers ». En juin 40, c'était l'inverse, il fallait voir Laval derrière Pétain.

^{xxxiii} 1882-1949, député de l'Hérault, Union Socialiste et Républicaine, élu depuis 1910. Barthe sera quelques mois questeur du Conseil de la République en 1948. Victor Vince a la dent dure et le traite « de gros vigneron et de marchand de vin influent ». Édouard Barthe vote Pour, à Vichy.

^{xxxiv} 1892-1970, député de la Sarthe, Gauche Démocratique et Républicain Indépendant, élu depuis 192

sélective rend difficile d'accès mais que l'Université de Perpignan a mis sur son site Internet. Philippe Barrès²¹⁹ qui les reproduit dans son *Charles de Gaulle* publié en 1945, prétend même que les Français de l'occupation ont ignoré le détail de « ces textes terribles ».

- Un livre²²⁰ très documenté était paru en 1956, *Bordeaux capitale tragique !* de L.G. Planes et Robert Dufourg. Sa préface est signée par le général Weygand. La fin de l'ouvrage relative à la base navale de Bordeaux-le-Verdon comporte vingt pages sur l'équipée du *Massilia*.

Son grand intérêt est d'être assorti d'un avant-propos de l'amiral d'Harcourt qui pris le commandement de la Marine au Maroc le 12 juin 1940 et fut ainsi d'emblée mêlé à l'affaire. Ce parrainage témoigne de la proximité des auteurs avec le milieu de la Marine. Les auteurs ont eu accès aux notes personnelles de l'amiral et aux confidences de l'état-major du transatlantique (Voir Annexe 16). C'est une source de première main, sur l'embarquement, les instructions reçues, la traversée, la situation à bord et dans le port marocain, le comportement de l'équipage comme des passagers aussi bien au Verdon qu'à Casablanca. En revanche la description des événements à terre, emprunte beaucoup aux affabulations qui ont couru pendant la guerre et dans l'immédiat après-guerre, sans beaucoup de recul.

- Enfin un témoin par défaut peut être cité, il a manqué le départ, sa femme n'étant pas arrivée à temps. Il décrit l'atmosphère de Bordeaux, Michel Junot²²¹.

- Les *Mémoires* de Churchill parues en 1949 comportent un récit des motivations britanniques dans l'envoi de Duff Cooper à Rabat. Toutefois la relation des événements sur place au Maroc reste approximative et très proche de la version de Kammerer²²² dans *La Vérité sur l'Armistice*, publiée en décembre 1944.

- Après-guerre, la *commission parlementaire chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945* a auditionné plusieurs témoins, notamment Daladier.

Les biographies

Dès 1946, Paul Coblenz²²³ dans sa biographie de Mandel avait évoqué en deux pages le sujet, insistant davantage sur le calvaire ultérieur de l'ancien ministre. Georges Wormser dans *Georges Mandel, l'homme politique*, publié en 1967 aborde évidemment cet épisode avec une plume plus ... politique. Il est le seul à évoquer Mandel encore ministre de l'Intérieur, pour quelques heures à Bordeaux : « Toujours parlementaire dans l'âme » envisageant « une réunion du Parlement dont le vote consacrerait la continuation de la lutte par le départ pour Alger » et battant en vain le rappel des députés et sénateurs auprès des préfets²²⁴.

Depuis les années 90, le sujet, longtemps entouré de mystère, est très couru notamment la destinée de Mandel. Ainsi de très nombreux ouvrages sont parus depuis le travail de Christiane Rimbaud. La biographie la mieux documentée sur le *Massilia* est celle que Bertrand Favreau²²⁵ consacre à *Mandel ou la passion de la République* (1996). Le même auteur dresse une éphéméride détaillée du gouvernement de Bordeaux sur son site Internet²²⁶.

Les biographies de Mandel se sont multipliées et évoquent toutes l'épisode : Jean-Noël Jeanneney²²⁷, *Georges Mandel, L'homme qu'on attendait* (1991), Nicolas Sarkozy²²⁸, *Georges Mandel, Le moine de la politique* (1994). Ainsi Mandel invite à la répétition des attributs, tellement il était secret, haï mais finalement méconnu du grand public ! Les biographies des autres passagers apportent leur contribution : Élisabeth du Réaux²²⁹, *Édouard Daladier* (1993). Sur *Pierre Mendès France*, deux biographies traitent de l'épisode marocain, le livre de 1981 de Jean Lacouture²³⁰ (1981) et plus récemment la contribution d'Éric Roussel²³¹ (2007). Celui-ci révèle une lettre inédite du 10 mars 1949 retrouvée dans les archives de la ville de Louviers. Mendès France écrivait à Churchill pour contester courtoisement certaines affirmations des *Mémoires* de l'homme d'État britannique relatives au *Massilia*. Sur Jean Zay, l'essai biographique de 2006 de Roger Karoutchi²³² reprend, dans un chapitre 12, la formule précédemment utilisée pour Mandel : « *Un moine de la République* » et évoque le séjour au Maroc de l'ancien ministre.

Un témoignage inédit

Enfin et voilà l'explication de la curiosité qui amène l'auteur de cet essai à revisiter l'affaire, un autre acteur impliqué personnellement a laissé une relation de ces journées. Il s'agit de Georges Fourneret, son père, le directeur de la Sécurité du Protectorat qui est le premier haut fonctionnaire monté à bord, à l'arrivée du bateau à Casablanca. Il fut en contact quotidien avec les personnalités du *Massilia*. Son récit de quelques pages est inédit. Il est cité dans les *paragraphes en italique*. Sa spontanéité éclaire l'intrigue et précise des points controversés.

Cette chronique prise sur le vif, montre, le décalage entre une situation vécue et l'interprétation rétrospective qui se mue en vérité historique.

Des à-peu-près

Certains raccourcis sans nuances pourront ainsi être évités comme l'analyse lapidaire suivante : «

Seuls quelques parlementaires décidés à poursuivre la combat gagnent le Maroc à bord du paquebot *Massilia*. Ils y sont arrêtés sur ordre du gouvernement Pétain puis détenus jusqu'en juillet 1940²³³. »

Ou encore ce texte du Dictionnaire des Parlementaires figurant sur le site Internet de l'Assemblée nationale à propos de Campinchi : « Partisan de la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, il s'embarqua le 16 juin sur le *Massilia* pour l'Algérie. Arrêté à son arrivée, il fut placé par le Gouvernement de Vichy en résidence surveillée à Casablanca, puis à Alger, puis à Marseille. »

C'est la bonne occasion de dénoncer les fantaisies postées sur Internet. Ainsi sur Wikipedia, site cependant incontournable, ces perles dans la biographie de Jean Zay : « Mobilisé à Bordeaux, il quitte son régiment pour assister le 19 juin 1940 à la dernière session du parlement qui s'est replié avec le gouvernement dans cette ville et qui débat de la question d'un abandon de la métropole aux troupes allemandes et d'un transfert du gouvernement français en Afrique du Nord. Aucune décision ne fut prise, mais le même jour, en fin d'après-midi, Camille Chautemps, vice-président du Conseil, les présidents des deux chambres et vingt-sept parlementaires embarquent à Port-Vendres à bord du *Massilia* le 21 juin. Arrivés à Casablanca au Maroc, plusieurs jours plus tard en raison d'une grève de l'équipage, puis de l'attente d'une demande d'asile au gouvernement britannique, les passagers du *Massilia* sont d'abord consignés par le résident dans un grand hôtel, et quatre d'entre eux seront arrêtés pour désertion en présence de l'ennemi.²³⁴ »

Soixante-dix ans déjà

2010 a été l'année des réexamens. Olivier Wieviorka dans un Hors-série que *Le Monde* consacre à 1940, *La débâcle et l'espoir*, juge que les Français obsédés par le sentiment du déclin n'ont pas encore intégré dans la mémoire nationale la défaite de 1940 « année qui... symbolise l'idée d'une France victime et décadente²³⁵. » Ce hors-série reprend des extraits d'un article sur le *Massilia* de Jean-Pierre Azéma paru dans *le Monde* du 9 août 1989. Enfin ce même historien donne, en mars 2010, une synthèse lumineuse de l'affaire dans "Le piège du *Massilia*" chapitre 14 de son livre *1940 L'année noire*²³⁶. Au printemps du soixante-dixième anniversaire, les ouvrages d'actualité ont fleuri en abondance mais n'évoquent l'aventure qu'en quatre ou cinq lignes, Max Gallo²³⁷, *1940 de l'abîme à l'espérance*, et Eric Roussel²³⁸, *Le naufrage*.

Toujours d'actualité

L'histoire a aujourd'hui le vent en poupe dans la fiction. Pourtant le sujet du *Massilia* n'a inspiré aucun roman à l'instar *Des champs de bataille* de Dan Franck qui revisite le procès de René Hardy ou de *HHhH* de Laurent Binet sur l'exécution d'Heidrich. La bande dessinée n'est pas en reste avec de nombreux volumes comme le *Il était une fois la France* de Fabien Nury et Sylvain Vallée sur Joanovici ou *L'or de France* de Tibéry, Lefevre et Pécau.

En revanche, dans les medias, France 2 a diffusé, le 18 juin 2013, un film de 52 minutes réalisé par Virginie Linhart, intitulé *Juin 1940, le piège du Massilia*. Ce documentaire est consultable sur le site de la chaîne et sur You Tube²³⁹. Il offre des images d'époque et la contribution d'héritiers comme Jean-Noël Jeanneney, d'historiens comme Jean-Pierre Azema et de Christiane Rimbaud elle-même.

Sur les internements politiques et le procès de Riom, un ouvrage a été publié en 2009 par Vincent Giraudier, *Les Bastilles de Vichy*.

ANNEXES

Liste

1. Trombinoscope des 27
2. Liste des parlementaires du *Massilia*
3. Chronologie 1938-1940
4. Liste des passagers
5. Affiche École Anatole France
6. Appel Hurst
7. Note manuscrite attribuée à Georges Mandel
8. Instructions du général Noguès après le départ de Duff Cooper
9. Télégramme Hilger
10. Internements politiques
11. Le Monde du 31 octobre 1997
12. Non-lieu en faveur de G. Mandel
13. Commémoration le 22 juin 2000
14. Intervention d'Édouard Herriot le 10 juillet 1940
15. Le scrutin sur la « loi constitutionnelle » du 10 juillet 1940
16. État-major du *Massilia*

1. Trombinoscope

LISTE DES DÉPUTÉS PASSAGERS DU MASSILLIA

| Nom | Né et décédé | à | Profession | Etiquette | de | à | et de | à | et de | à | |
|---|--------------|-----------------------------|---|---|----------------------------|------|-------|------|-------|------|------|
| LEVY-ALPHANDÉRY Georges | 14.01.1862 | BISCHWILLER (67) |  | Avocat | Radical | 1924 | 1942 | | | | |
| | 17.09.1948 | CHAUMONT (52) | | | | | | | | | |
| DUPRÉ Léandre | 20.01.1871 | BÉTHUNE (62) |  | Médecin | Socialiste | 1932 | 1942 | | | | |
| | 12.05.1951 | ROUBAIX (59) | | | | | | | | | |
| SCHMIDT Jammy | 16.11.1872 | CRÉVECOEUR-LE-GRAND (60) |  | Publiciste | Radical | 1921 | 1942 | | | | |
| | 22.01.1949 | PRAYSSAC (46) | | | | | | | | | |
| DIOUF Galandou | 14.09.1875 | SAINT-LOUIS-DU-SENÉGAL (99) |  | Cultivateur | Gauche indépendante | 1934 | 1941 | | | | |
| | 06.03.1941 | CANNES (06) | | | | | | | | | |
| PERFETTI Camille | 21.10.1875 | CIUDAD-BOLIVAR (99) |  | Médecin | Radical | 1926 | 1942 | | | | |
| | 05.12.1956 | HORTES (52) | | | | | | | | | |
| DENAIS Joseph | 10.05.1877 | SAVENAY (44) |  | Publiciste | Fédération républicaine | 1911 | 1919 | 1928 | 1942 | 1945 | 1955 |
| | 11.03.1960 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| QUÉNAULT DE LA GROUDIÈRE Bernard | 10.11.1875 | LE DESERT (50) |  | Propriétaire agriculteur | Fédération républicaine | 1919 | 1942 | 1943 | 1946 | | |
| | 22.04.1961 | SOULLES (50) | | | | | | | | | |
| CAMPINCHI César | 04.05.1882 | CALCATOGGIO (2A) |  | Avocat | Radical | 1932 | 1941 | | | | |
| | 22.02.1941 | MARSEILLE (13) | | | | | | | | | |
| GRUMBACH Salomon | 06.01.1884 | HATTSTATT (68) |  | Journaliste | Socialiste | 1928 | 1932 | 1936 | 1942 | 1945 | 1946 |
| | 13.07.1952 | NEUILLY-SUR-SEINE (92) | | | | | | | | | |
| DALADIER Edouard | 18.06.1884 | CARPENTRAS (84) |  | Professeur agrégé | Radical | 1919 | 1942 | 1946 | 1958 | | |
| | 10.10.1970 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| LE TROQUER André | 27.10.1884 | PARIS (75) |  | Avocat | Socialiste | 1936 | 1942 | 1945 | 1958 | | |
| | 11.11.1963 | ANVILLY (78) | | | | | | | | | |
| DELBOS Yvon | 07.03.1885 | THONAC (33) |  | Journaliste (LeRadical) | Radical | 1924 | 1942 | 1945 | 1955 | | |
| | 15.11.1966 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| MANDEL (LOUIS ROTHSCHILD DIT) Georges | 05.06.1885 | CHATOU (92) |  | Chef de Cabinet du Président du Conseil | Indépendants | 1916 | 1924 | 1928 | 1941 | | |
| | 07.01.1944 | FONTAINEBLEAU (77) | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|------------|-------------------------------|---|---|---------------------|------|------|------|------|------|------|
| GUASTAVINO Jean | 02.04.1886 | ALGER (99) |  | Avocat | Radical | 1932 | 1942 | | | | |
| | 26.08.1960 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| BROUT Marcel | 23.03.1887 | TROUVILLE (14) |  | Ouvrier du bâtiment | Communiste | 1936 | 1942 | | | | |
| | 24.05.1957 | SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76) | | | | | | | | | |
| CATALAN Camille | 10.02.1889 | SOLOMIAC (32) |  | Contrôleur principal des contributions directes | Radical | 1925 | 1942 | | | | |
| | 14.12.1951 | TOULOUSE (32) | | | | | | | | | |
| DUBOIS (DIT MARIUS-DUBOIS) Marius | 10.10.1890 | AUBENAS (07) |  | Directeur de l'Ecole de la marine d'Oran | Socialiste | 1936 | 1942 | | | | |
| | 07.09.1976 | AUBENAS (07) | | Instituteur | | | | | | | |
| DELATTRE Gabriel | 23.02.1891 | DOM-LE-MESNIL (08) |  | Avocat | Radical | 1936 | 1942 | | | | |
| | 23.05.1964 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| TONY-RÉVILLON Marie | 24.04.1891 | PARIS (75) |  | Avocat | Radical | 1932 | 1936 | 1945 | 1957 | | |
| | 11.01.1957 | PARIS (75) | | <i>SÉNATEUR</i> | | | | | | | |
| BASTID Paul | 17.05.1862 | PARIS (75) |  | Professeur à la Faculté de droit de Paris | Radical | 1924 | 1942 | | | | |
| | 29.11.1974 | PARIS (75) | | Directeur de journal (L'Aurore) | | | | | | | |
| DUPONT André | 24.05.1894 | BERNAY (27) |  | Professeur d'école normale | Socialiste | 1936 | 1942 | | | | |
| | 30.05.1982 | AIX-EN-PROVENCE (13) | | | | | | | | | |
| THOMAS Jean | 22.01.1895 | SAINT-GENÈS-DU-RETZ (63) |  | Professeur d'enseignement technique | Socialiste | 1928 | 1942 | | | | |
| | 28.02.1967 | CUISERY (71) | | | | | | | | | |
| LAZURICK Robert | 03.04.1896 | PANTIN (93) |  | Avocat | Socialiste | 1936 | 1941 | | | | |
| | 18.04.1968 | PARIS (75) | | Directeur de journal (L'Aurore) | | | | | | | |
| VIENOT Pierre | 05.08.1897 | CLERMONT (60) |  | Avocat | Socialiste français | 1932 | 1942 | | | | |
| | 18.07.1944 | LONDRES (99) | | Ecrivain | | | | | | | |
| WILTZER Alex | 04.07.1903 | ALGRANGE (57) |  | Avocat | Indépendants | 1932 | 1942 | | | | |
| | 03.01.1982 | PARIS (75) | | | | | | | | | |
| ZAY Jean | 06.04.1904 | ORLÉANS (45) |  | Avocat | Radical | 1932 | 1941 | | | | |
| | 21.06.1964 | MALVAUX (03) | | | | | | | | | |
| MENDES FRANCE Pierre | 11.01.1907 | PARIS (75) |  | Avocat | Radical | 1936 | 1942 | 1946 | 1958 | 1967 | 1968 |
| | 18.10.1982 | PARIS (75) | | | | | | | | | |

2. Liste des parlementaires du *Massilia*

Le mandat des députés élus en 1936 a été prorogé jusqu'au 31 mai 1942

| | | | CIRCONSCRIPTION ET APPARTENANCE | | ÂGE | MANDATS | Naissance |
|----|-----------------|-------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------|----------------------|-----------------|
| 1 | Marcel | BROUT | Seine | 1 Communiste dissident | 1887-1957 | 1936-1942 | Trouville |
| 2 | Marius | DUBOIS | Algérie | 1 SFIO | 1890-1976 | 1936-1942 | Aubenas |
| 3 | André | DUPONT | Eure | 2 SFIO | 1894-1982 | 1936-1942 | Bernay |
| 4 | Léandre | DUPRÉ | Nord | 3 SFIO | 1871-1951 | 1932-1942 | Béthune |
| 5 | Salomon | GRUMBACH | Haut-Rhin | 4 SFIO | 1884-1952 | 28-32/ 6-41/45-46 | Hattstatt |
| 6 | Robert | LAZURICH | Cher | 5 SFIO | 1896-1968 | 1936-1941 | Pantin |
| 7 | André | LE TROQUER | Seine | 6 SFIO | 1884-1963 | 1936-1942/1945-1958 | Paris |
| 8 | Jean-Marie | THOMAS | Saône-et-Loire | 7 SFIO | 1895-1967 | 1928-1942 | St Genès |
| 9 | Galandou | DIOUF | Sénégal | 1 Gauche indépendante | 1875-1941 | 1934-1941 | Saint-Louis |
| 10 | Pierre | VIÉNOT | Ardennes | 2 USR | 1897-1944 | 1932-1942 | Clermont (Oise) |
| 11 | Paul | BASTID | Cantal | 1 Radical socialiste | 1892-1974 | 24-42/46-51 | Paris |
| 12 | César | CAMPINCHI | Corse | 2 Radical socialiste | 1882-1941 | 1932-1941 | Caltatoggio |
| 13 | Camille | CATALAN | Gers | 3 Radical socialiste | 1889-1951 | 1928-1942 | Solomiac |
| 14 | Edouard | DALADIER | Vaucluse | 4 Radical socialiste | 1884-1970 | 1919-1942/1946-1958 | Carpentras |
| 15 | Gabriel | DELATTRE | Ardennes | 5 Radical socialiste | 1891-1984 | 1936-1942 | Dom-le-Mesnil |
| 16 | Yvon | DELBOS | Dordogne | 6 Radical socialiste | 1885-1956 | 1924-1942/1945-1955 | Thonac |
| 17 | Jean-Marie | GUASTAVINO | Algérie | 7 Radical socialiste | 1886-1960 | 1932-1942 | Alger |
| 18 | Georges | LEVY ALPHANDERY | Haute-marne | 8 Radical socialiste | 1862-1948 | 1924-1942 | Bischwiller |
| 19 | Pierre | MENDÈS FRANCE | Eure | 9 Radical socialiste | 1907-1982 | 1932-1942/1946-1948 | Paris |
| 20 | Camille | PERFETTI | Haute-Marne | 10 Radical socialiste | 1875-1956 | 1928-1942 | Ciudad-Bolivar |
| 21 | Jammy | SCHMIDT | Oise | 11 Radical socialiste | 1872-1949 | 1921-1942 | Crèvecœur |
| 22 | Jean | ZAY | Loiret | 12 Radical socialiste | 1904-1944 | 1932-1942 | Orléans |
| 23 | Georges | MANDEL | Gironde | 1 Indépendant républicain | 1885-1944 | 1919-1924/1928-1942 | Chatou |
| 24 | Joseph | DENAI | Seine | 2 Féd rép. de France | 1877-1960 | 11-19 / 28-42 /45-55 | Savenay |
| 25 | Bernard | Q.DE LA GROUDIÈRE | Manche | 3 Féd rép. de France | 1878-1961 | 19-28/32-42/1945/46 | Le Désert |
| 26 | Alex | WILTZER | Moselle | 4 Indép. d'action populaire | 1903-1982 | 1932-1942 | Algange |
| | <i>Sénateur</i> | | | | | | |
| 27 | Michel | TONY-RÉVILLON | Ain | Gauche démocratique | 1891-1957 | 1935-1939-1945 | Paris |

►► voir document .pdf

3. Chronologie

Gouvernements, ministres événements

| | | Pr. du Conseil | M.d'État | Défense | Aff.Étrang. | Marine milit. | Intérieur | Colonies | Éd.natle | S-Sec.d'É | |
|------------------|---------|--|----------|-----------|-------------|---------------|-----------|----------|----------|-----------|--------------------------|
| 1938 | 10-avr | Daladier (3 ^e) | | Daladier* | Bonnet | Campinchi | Sarraut | Mandel | Zay | | |
| 1939 | | | | | | | | | | | |
| SEPTEMBRE | 3-sept | déclaration de guerre | | | | | | | | | |
| | 13-sept | | | Daladier | Daladier | | | | Delbos | | |
| DÉCEMBRE | | | | | | | | | | | |
| 1940 | | | | | | | | | | | |
| JANVIER | | | | | | | | | | | |
| MARS | 21-mars | Reynaud | | Daladier | Reynaud | Campinchi | Roy | Mandel | Sarraut | | |
| AVRIL | | | | | | | | | | | |
| MAI | 13 mai | trouée de Sedan | | | | | | | | | |
| | 18-mai | | Pétain | Reynaud | Daladier | | Mandel | | | | |
| | 20-mai | Weygand commandant en chef | | | | | | | | | |
| JUIN | 5-juin | | | | | | | | Delbos | De Gaulle | <i>MASSILIA</i> |
| dimanche | 16-juin | Pétain | Marquet | Weygand | Baudouin | Darlan | Pomaret | Rivière | Rivaud | Alibert | JUIN |
| lundi 0h30 | 17-juin | demande d'armistice | | | | | | | | | |
| vendredi | 21-juin | | | | | | | | | | Départ du Verdon |
| samedi | 22-juin | signature de l'armistice avec l'Allemagne | | | | | | | | | |
| dimanche | 23-juin | | Laval | | | | Marquet | | | | Traversée |
| lundi 7h00 | 24-juin | signature de l'armistice avec l'Italie - fin des combats | | | | | | | | | |
| mardi 19h00 | 25-juin | | | | | | | | | | Arrivée à Casablanca |
| merc-à l'aube | 26-juin | | | | | | | | | | Duff Cooper à Rabat |
| jeudi matinée | 27-juin | | | | | | | | | | Départ D. Cooper |
| | | | | | | | | | | | Débarquement pour Alger |
| JUILLET | 10-juil | pleins pouvoirs | | | | | | | | | |
| | 18-juil | | | | | | | | | | JUILLET |
| | 20-juil | | | | | | | | | | Retour à Marseille |
| AOÛT | | | | | | | | | | | Arrest. des 4 mobilisés |
| SEPTEMBRE | | | | | | | | | | | Arrest. Daladier, Mandel |

* Depuis le 4 juin 1936

Source : Élisabeth du Réau, *Daladier*, Fayard, 1993, pour la composition des gouvernements

►► voir document .pdf

4. Liste officielle des passagers du *Massilia*

COMPAGNIE DES CHARGEURS RÉUNIS

Liste des passagers embarqués sur le vapeur *Massilia*

Capitaine : Ferbos

Départ de Bordeaux, arrivée Casablanca le 24-6-40.

| Noms et prénoms | Âge | Nationalité | Profession |
|---------------------------------|------|-------------|--|
| Daladier Édouard ✓ | 55 | française | député du Vaucluse, ancien président du Conseil |
| Campinchi César | 58 | " | avocat à la Cour |
| Campinchi Hélène | 42 | " | avocate à la Cour |
| Mendès France Pierre | 33 | " | ancien député |
| Mendès France Lily | 30 | " | sans profession |
| Mendès France Michel | 4 | " | " |
| Mendès France Bernard | 5 | " | " |
| Zay Jean | 35 | " | député du Loiret, sous-lieutenant |
| M ^{me} Zay | 33 | " | sans profession |
| Zay Catherine | 3 | " | " |
| Révillon Tony | 49 | " | avocat à la Cour, sénateur |
| Wiltzer Alex | 37 | " | avocat, député |
| Bastid Paul | 38 | " | professeur faculté de droit, député ancien ministre |
| Mandel Georges | 54 | " | ancien ministre de l'Intérieur |
| Mandel Claude | 10 | " | sans profession |
| Vve Dangel dite Bretty Béatrice | 42 | " | sociétaire de la Comédie-Française |
| Grumbach Salomon | 56 | " | député |
| Grumbach Vally | 52 | " | sans profession |
| Lévy-Alphandéry | 78 | " | député maire |
| M ^{me} Lévy et enfant | 73-5 | " | sans profession |
| M ^{me} Lévy | 92 | " | " |
| Recouvreur Marie | 65 | " | " |
| Perfetti Camille | 64 | " | député de la H ^{te} -Marne, questeur à la Chambre |
| Delbos Yvon | 50 | " | député |
| Delattre Gabriel | 49 | " | député, avocat à la Cour |
| Dubois Marius | 50 | " | député |
| Thomas F.-M. | 45 | " | " |
| Thomas Marie | 45 | " | sans profession |
| Thomas Noella | 18 | " | " |
| Brout Marcel | 53 | " | député |
| Brout Jeanne | 56 | " | couturière |
| Viénot Pierre | 42 | " | député des Ardennes |

| | | | |
|-------------------------------|----|--------------|---|
| Viénot M ^{me} | 39 | " | sans profession |
| Viénot Gilles | 18 | " | étudiant |
| Galandou-Diouf | 65 | " | député |
| Birane Salane | 30 | " | fil de chef |
| de La Groudière Bernard | 61 | " | député |
| de La Groudière Marie | 54 | " | sans profession |
| Arniluster Anna | 19 | " | femme de chambre |
| Denais Joseph | 63 | " | député |
| Denais Henriette | 63 | " | sans profession |
| Dupont André | 45 | " | député de l'Eure |
| Dupont Renée | 36 | " | sans profession |
| Dupont Huguette | 14 | " | " |
| Dupont Jean | 13 | " | " |
| Jammy Schmidt | 68 | " | député |
| M ^{me} Jammy Schmidt | 46 | " | sans profession |
| Guastavino J.M. | 54 | " | député d'Alger |
| Guastavino M ^{me} | 49 | " | sans profession |
| Le Troquer André | 49 | " | député de Paris, avocat |
| Le Troquer Colette | 20 | " | étudiante |
| Dupré Léandre | 68 | " | député |
| Dupré Gilberte | 50 | " | sans profession |
| Dupré Jacques | 14 | " | écolier |
| De Crussol | 36 | " | sans profession |
| Daladier Jean | 18 | " | " |
| Bloch J. Charles | 19 | " | étudiant |
| Gusztejri Joseph | 30 | indéterminée | sans profession |
| Pisani Edgard | 21 | française | étudiant |
| Schreiber Robert | 60 | " | publiciste, capitaine aviation réserve |
| Schreiber Suzanne | 44 | " | attaché Cabinet ministre de la Famille |
| Schreiber M.C. | 19 | " | élève assistante sociale |
| Crémieux | 75 | " | veuve ancien sénateur du Gard |
| Schreiber M.G. | 11 | " | sans profession |
| Michot Simone | 27 | " | attachée à la section motorisée Femme |
| Gagniard Louis | 40 | " | prof. faculté Strasbourg, chargé de mission Centre national de recherches scientifiques |
| Gagniard Georgette | 41 | " | sans profession |
| Ibirt Jacques | 50 | " | " |
| Ibirt Marie-Rose | 47 | " | " |
| Ibirt Jacqueline | 18 | " | " |
| Ibirt Jean-Cl. | 14 | " | " |
| Laurick Robert | 45 | " | avocat à la Cour |
| Laurick Renée | 15 | " | sans profession |

| | | | |
|--------------------------|----|---|--|
| Ravon Pierre | 20 | " | employé de commerce, étalagiste |
| Catalan Camille | 51 | " | inspect. contrôle Contrib. directes |
| Catalan M.-L. | 42 | " | sans profession |
| Gicquel Yves | 50 | " | employé Chambre des députés |
| Gicquel Georges | 19 | " | copiste Agence Havas |
| Grouhard Georges | 63 | " | chef secrétariat législ. Chambre députés |
| De Meyer Lucien | 40 | " | huissier Chambre des députés |
| Badin Marie | 48 | " | employée Chambre des députés |
| Faure Adrien | 48 | " | huissier Chambre des députés |
| Mariotti Dominique | 38 | " | employé Chambre des députés |
| Leguillec Adolphe | 50 | " | agent temporaire Chambre des députés |
| Maurice Hubert | 31 | " | fonctionnaire Chambre des députés |
| Thepenier Marcel | 53 | " | chef de service |
| Bardin Jacqueline | 34 | " | sculpteur |
| Zay Léon | 66 | " | journaliste |
| Perrin Jean | 69 | " | professeur Sorbonne, membre Institut, prix Nobel |
| Choucron Nine | 40 | " | diplomée ès science, maître recherche |
| Huisman Georges | 51 | " | directeur galerie des beaux-arts |
| Huisman J.-C. | 18 | " | étudiant |
| Huisman Claude | 41 | " | écrivain |
| Huisman Philippe | 15 | " | lycéen |
| Huisman Denis | 11 | " | " |
| Sachs Antoinette | 43 | " | artiste peintre |
| Kohn Suzanne | 29 | " | aviatrice |
| Haguenuer Maurice dit Au | 56 | " | chargé de mission du Cabinet du ministre des PTT |
| Haguenuer Paul | 16 | " | sans profession |
| Haguenuer Philippe | 15 | " | " |
| Henaut Guy | 49 | " | industriel |
| Braun Max | 47 | " | président office sarrois |
| Braun Angèle | 42 | " | sans profession |
| Braun Henri | 52 | " | membre office sarrois |
| Melchior Sidye | 34 | " | secrétaire |
| Deleplanque Roger | 39 | " | directeur politique <i>Petit Bleu</i> |
| Deleplanque Marie | 37 | " | sans profession |
| Dufay Jean | 45 | " | directeur observatoire de Lyon |
| Dufay Maurice | 16 | " | étudiant |
| Cain Julien | 53 | " | administ. général Bibliothèque nationale |
| Vigive Michel | 34 | " | employé PTT |
| Albala Jacques | 19 | " | étudiant |

| | | | |
|--------------------|----|---|---|
| Gonhler Céline | 27 | " | secrétaire |
| Paillard Maurice | 54 | " | secrétaire particulier |
| Marceron Marcel | 46 | " | capitaine |
| Michel Delphin | 57 | " | général cdt. milit. Chambre des députés |
| Valade Lucien | 55 | " | capitaine |
| Valade Alfreda | 49 | " | sans profession |
| Valade Françoise | 16 | " | " |
| Chaignon Pierre | 47 | " | commandant de l'armée de l'Air |
| Sehon Émile | 46 | " | commandant de l'aviation |
| Claudé Pierre | 31 | " | officier |
| Chenic Marcel | 43 | " | capitaine artillerie coloniale |
| Bourboulou Jean | 28 | " | lieutenant 14 DCA |
| Berger Jean | 28 | " | lieutenant 6 ^e spahis |
| Boucharmet | 28 | " | lieutenant de cavalerie |
| Serrentes Claude | 30 | " | sans profession |
| Robin Henri | 22 | " | vétérinaire |
| Gardel René | 27 | " | lieutenant |
| Robert Henri | 31 | " | sous-lieutenant de réserve |
| Jano Roger | 42 | " | sergent |
| Leshas Alphonse | 24 | " | ordonnance du général Michel |
| Paline Yves | 39 | " | officier de marine |
| Segur Gabriel | 40 | " | officier de marine |
| Le Lann Charles | 47 | " | officier principal des équipages |
| Wagner Charles | 39 | " | officier mécanicien de la marine |
| Voisin Georges | 24 | " | Ing. 3 ^e cl. du Génie maritime |
| Winter Jacques | 33 | " | Ing. 2 ^e cl. du Génie maritime |
| Marchadier Joseph | 49 | " | off. des équip. radio de la Flotte |
| L'Hégaret François | 53 | " | " |
| Conau Joseph | 37 | " | officier des équipages fusilier |
| Meston Lucien | 40 | " | officier des équipages de la Flotte |
| Debris Georges | 33 | " | mécanicien de la marine |
| Constant J.-M. | 39 | " | maître principal de la marine |
| Peucoat François | 39 | " | 1 ^{er} maître timonier |
| Cano François | 52 | " | 1 ^{er} maître mécanicien |
| Docteur Jaffry | 52 | " | médecin principal de la marine |
| Le Hettet Pierre | 52 | " | enseigne de vaisseau |
| Constant Madeleine | ? | " | femme du 146 |

Source : *Dossier Mandel*

5. Affiche apposée école Anatole France

97

(B)

(I)

COPIE DE L'AFFICHE APOSEE

dans les couloirs des locaux réservés à

la Questure à Bordeaux

CHAMBRE DES DEPUTES

20

juin 1940

SECRETARIAT GENERALADMINISTRATIF

15 heures

U R G E N T

"MASSILIA"

M.M. les députés qui désirent prendre le

visa

quai du Verdon, sont informés qu'ils peuvent obtenir le

l'Intérieur*,

auprès du Vice-Amiral DUMESNIL, Ministère de

Cabinet du Ministre - Préfecture.-

L'embarquement doit avoir lieu sans délai.

* À cette date, Charles Pomaret est ministre de l'Intérieur du gouvernement Pétain

6. Appel Hurst

remis par le Consul général de Grande-Bretagne au Maroc
à M. MORIZE

N°15

Le Gouvernement français actuel en acceptant sous la contrainte les conditions de l'ennemi pour un armistice a été empêché de faire honneur aux promesses solennelles de la France à ses alliés britannique. Il s'est soumis au fait accompli d'une occupation allemande d'une grande partie de la France métropolitaine. Mais cette occupation ne s'étend pas aux vastes territoires de l'Empire français d'outre-mer, de se rallier à nos côtés et de lutter avec nous la main dans la main jusqu'à la victoire et de s'acquitter ainsi de la promesse de la République Française.

Nous leur faisons appel d'agir ainsi même s'ils devaient recevoir des ordres du Gouvernement en France de se rendre car ce Gouvernement en France paraît déjà sous le contrôle de l'ennemi et ne peut plus être considéré comme représentant de la France. De plus, ce Gouvernement n'a aucun mandat constitutionnel pour céder le territoire français.

Jusqu'à ce qu'une autorité libre, indépendante et constitutionnelle ait été rétablie sur le sol français libre nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir l'intégrité et la stabilité économique de tous les territoires français d'outre-mer à condition que ces territoires tiennent bon.

Nous garantissons en outre que ces territoires seront munis de fonds pour suffire aux paiements des salaires et des pensions dans tout l'Empire d'outre-mer de tous les fonctionnaires civils et militaires qui coopéreront avec nous.

7. Note manuscrite attribuée à G. Mandel

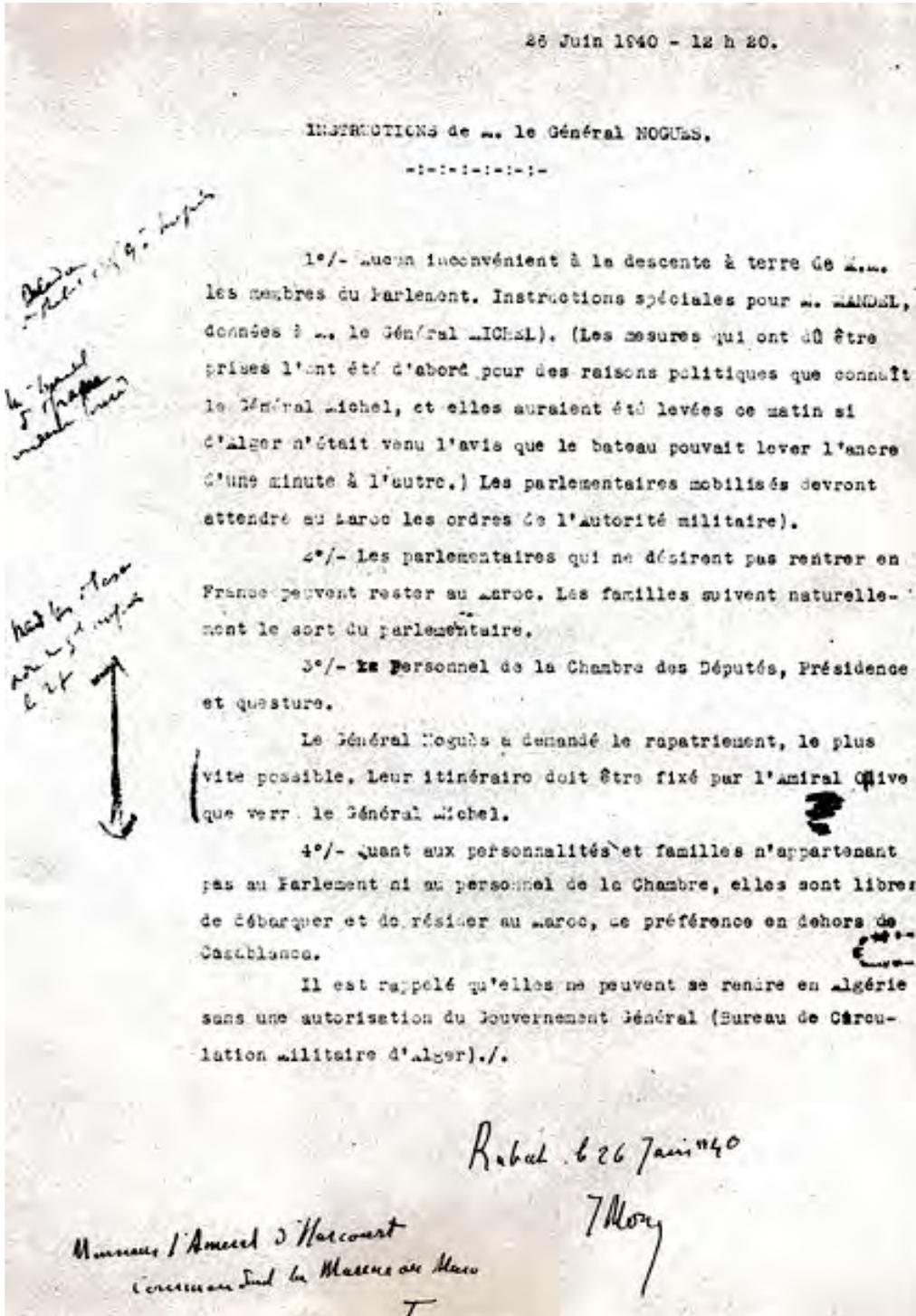
Délégation ^{Télégramme} ~~Requiert~~ ~~Journale~~
 Rabat
 Paquetot ^{Marcel} ~~Marcel~~
~~vers~~ ~~deux~~ ~~à~~ ~~arriver~~
~~déjà~~ ~~matin~~ ~~ayant~~ ~~à~~
 à bord 27 parlementaires
 parties sur instructions du
 Gouvernement dont 1911.
 Mandel, Comproux, Delis,
 Daladier, Vienot et
 Stéf. Vous prie vous
 faire parvenir éléments
 information sur situation
 générale et ^{supplémentaire} ~~présente~~ ~~situation~~
 situation pour transport avec
 fuel Rabat 120 personnes
 avec bagages & ~~bagages~~

Extrait de Bordeaux, capitale tragique Hors Texte page 196

Télégramme qui aurait été rédigée à bord, non transmis et corrigé pour être expédié à l'arrivée du paquebot mais à nouveau non transmis par Marine-Maroc

8. Instructions du général Noguès

après le départ de Duff Cooper



Extrait de Bordeaux, capitale tragique Hors Texte
page 197

Instructions du général Noguès retranscrites par M. Morize et destinées à l'Amiral d'Harcourt avec annotations manuscrites en marge

26 Juin - 12 h 20.

Instructions de M. le général Noguès.

- :- :- :- :- :- :-

Daladier à Rabat
chez GI Noguès

M. Mandel à Ifrane
résidence forcée

Mais pas à Casa
ordre du GI Noguès le 27

1° Aucun inconvénient à la descente à terre de M.M. les membres du Parlement. Instructions spéciales pour M. Mandel, données à M. le général MICHEL). Les mesures qui ont du être prises l'ont été d'abord pour des raisons politiques que connaît le général Michel, et elles auraient été levées ce matin si d'Alger n'était venu l'avis que la bateau pouvait lever l'ancre d'une minute à l'autre.) Les parlementaires mobilisés devront attendre au Maroc les ordres de l'Autorité militaire).

2° Les parlementaires qui ne désirent pas rentrer en France peuvent rester au Maroc. Les familles suivent naturellement le sort des parlementaires.

3° Le personnel de la Chambre des députés, Présidence et questure.

Le général Noguès a demandé le rapatriement le plus vite possible. Leur itinéraire doit être fixé par l'Amiral Ollive) que verra le général Michel.

4° Quant aux personnalités et familles n'appartenant pas au Parlement ni au personnel de la Chambre, elles sont libres de débarquer et de résider au Maroc, de préférence en dehors de Casablanca.

Il est rappelé qu'elles ne peuvent se rendre en Algérie sans une autorisation du Gouvernement Général (Bureau de circulation militaire d'Alger)./.

Rabat le 26 Juin 1940

Monsieur l'Amiral d'Harcourt
Commandant la Marine au Maroc

J Morize

9. Télégramme Hilger

Traduction

FUSCHL, le 30 Mai 1944
 N° 1150 du 30/6/1944 - 14 heures 05
 1° Telko
 2° Diplogerma PARIS

Pour l'Ambassadeur personnellement.

Dans la question de l'exécution de représailles contre l'exécution des combattants de Tunisie, le Fuhrer s'est déclaré d'accord qu'après la prochaine exécution d'un combattant de Tunisie, les anciens ministres français LÉON BLUM, Georges MANDEL et Paul REYNAUD soient fusillés par le Gouvernement français à titre de représailles. Le Fuhrer dit toutefois qu'il fallait veiller à ce que le Gouvernement français ne laisse pas courir ces hommes après leur transfert. Hilger

| Paris | Traduction | Titre II |
|--|------------|--|
| Dossier à Secrétaire d'Etat France - Tome II 1173741 - 1475/44 | | |
| T é l é g r a m m e (Message en chiffres) | | Affaire secrète du Reich A ne pas traiter que avec plus secrets |
| FUSCHL, le 30 Mai 1944 - 14 heures 05 Reçu : 30 mai 1944 - 15 heures 30 N° 1150 du 30/5/44 DDM 656/94/R | | |
| 1°) Telko 2°) Diplogerma PARIS | | |
| Annotation : Transmis à Diplogerma sous N° 87:2 le 30/5/44 | | |
| (Message chiffré secret) Annotation secrète pour affaires secrètes du Reich. Pour l'Ambassadeur personnellement. | | |
| Dans la question de l'exécution de représailles contre l'exécution des combattants de Tunisie, le Fuhrer s'est déclaré d'accord qu'après la prochaine exécution d'un combattant de Tunisie, les anciens ministres français LÉON BLUM, Georges MANDEL et Paul REYNAUD soient fusillés par le Gouvernement français à titre de représailles. Le Fuhrer dit toutefois qu'il fallait veiller à ce que le Gouvernement français ne laisse pas courir ces hommes après leur transfert. | | |
| HILGER | | |
| Copie certifiée conforme : l'Administrateur René GRAPP signé : GRAPP | | |
| (Cachet : Commandant en Chef français en Allemagne : D.F.C.G.F.R.) | | |
| 164 181 | | |

Document figurant dans le Dossier Mandel

10. Internements politiques sous Vichy

| | DALADIER | BLUM | GAMELIN | REYNAUD | MANDEL |
|------------------------------|--|--|----------------------------------|---------------------------------|--|
| Arrestation | 6 sept. 1940 | 15 sept. 1940 | 6 sept. 1940 | 6 sept. 1940 | 10 sept. 1940 |
| 1940 Septembre | CHAZERON ¹ près de Châtelguyon | | | | |
| novembre | BOURASSOL près de Riom | | | PELLEVOISIN près de Châteauroux | |
| 1941 mars | VALS -LES-BAINS <i>Pellevoisin trop proche de la ligne de démarcation</i> | | | | |
| novembre | FORT DU PORTALET novembre 1941 | | | | |
| 1942 | 19 février 1942 retour à BOURASSOL ² | | | au 20 novembre 1942 | |
| 1943 arrivée 3 avril 1943 | départ 31 mars 1943 | | | ORIANENBURG | |
| Mai | ITTER Dachau - Innsbruck arrivée, 2 mai 1943 | BUCHENWALD Pavillon d'officiers près de Weimar | ITTER À partir du 12 mai 1943 | | BUCHENWALD avril 1943 |
| 1944 | | | | | 5/7 juillet 1944 transfert en France aux mains de la Milice 7 juillet, assassinat |
| 1945 LIBÉRATION | 3 avril 1945 | Le convoi de la mort "hôtel perdu du Tyrol italien" 4 mai | | 3 mai 1945 | |

À ITTER, WEYGAND et MICHEL CLEMENCEAU arrivent en décembre-janvier 1943, par la suite Mme CAILLIAU, la sœur de DE GAULLE.

¹ Internement administratif loi du 3 septembre 1940 : mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité politique.

² Acte constitutionnel n° 7 du 27 janvier 1941 évoqué par Pétain le 12 août 1941 et repris dans un discours du 16 octobre 1941 : "J'ai estimé que les graves présomptions qui pèsent sur eux justifient à présent leur détention dans une enceinte fortifiée - décret du 7 novembre 1941 -

►► voir document .pdf

11. Le MONDE 31 octobre 1997

Dire la vérité sur le Massilia

par Marie-Claire Mendès France

LES Français n'aiment pas se souvenir de la défaite militaire de 1940 », affirme avec raison l'ancien président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, dans son excellente interview au *Monde* [du 28 octobre]. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'ils n'aiment pas non plus à se rappeler les circonstances dans lesquelles la Troisième République disparut. Journalistes, historiens et commentateurs font comme s'il y avait eu d'un côté la rébellion, symbolisée exclusivement par de Gaulle, de l'autre la capitulation avec Pétain. On oublie volontiers – et il est intéressant de se demander pourquoi – que des parlementaires, agissant sur ordre des présidents des Chambres (Jules Jeanneney, Edouard Herriot) et de Paul Reynaud, président du conseil, manifestèrent leur volonté de continuer la lutte en décidant le 16 juin 1940 de s'embarquer pour essayer de gagner l'Afrique du Nord. Pour eux, il s'agissait de montrer que la représentation nationale assurerait, en dehors de la métropole, la légitimité de la République et la poursuite de la lutte contre l'ennemi. Ils espéraient que le général Noguès, résident général au Maroc, relèverait, avec l'armée d'Afrique, l'honneur du drapeau et continuerait la lutte aux côtés de nos alliés. Il se trouva qu'un bateau, le *Massilia*, put alors quitter Le Verdon et c'est sur lui qu'ils s'embarquèrent le 21 juin.

Je crois pouvoir apporter mon témoignage à ce sujet pour deux raisons. D'une part, je suis l'une des

rare survivantes parmi les passagers du *Massilia*, d'autre part se trouvaient à bord mon futur époux, Pierre Mendès France, ainsi que ma mère, Suzanne Crémieux, vice-présidente du Parti radical-socialiste.

Cet acte de résistance, dans un climat de désespoir et de lâche abandon, n'a jamais été pris sérieusement en considération. L'historiographie gaulliste fait silence sur lui puisque seul compte à ses yeux le départ du général de Gaulle pour Londres et son appel du 18 juin. Les tenants de Vichy, à l'époque et encore aujourd'hui, considèrent que les passagers du *Massilia* étaient des traîtres et des déserteurs, fuyant leurs prétendues responsabilités dans la défaite. C'est ainsi que Pierre Mendès France, qui regagna son unité repliée au Maroc, fut honteusement jugé et condamné par un tribunal de Clermont-Ferrand dans les circonstances que l'on sait. Qu'il me soit permis ici d'évoquer la mémoire d'autres passagers du *Massilia*, Georges Mandel et Jean Zay, victimes de la milice, Jean Perrin, Julien Cain, le général Michel, des hommes dont le sens de l'honneur leur interdisait de se résoudre à un armistice ou à une capitulation. Gaullistes et vichystes ne sont pas les seuls à être incriminés. Il y a quelques années de cela, j'ai eu à polémiquer avec un proche de François Mitterrand, Pierre Bergé, qui avait eu des mots indignes envers les passagers du *Massilia*. Il exprimait, sans doute inconsciemment, l'état d'esprit de certains résistants de l'intérieur entre 1940 et 1944 qui pardonnaient mal à des

hommes de la Troisième République, régime unanimement condamné alors, tant à Londres qu'ailleurs, de les avoir devancés sur le chemin de l'honneur. On parle beaucoup aujourd'hui d'une nouvelle approche de Vichy, approche due pour l'essentiel, au dé-

Ce fut, à mes yeux, le premier acte de résistance, et il devrait être honoré comme tel

but, à des historiens étrangers. Thèses, livres et articles ont modifié sensiblement notre perception du régime de Vichy et de la France libre ainsi que de la responsabilité de l'anti-France dans la livraison par les autorités de l'Etat français aux Allemands non seulement des juifs, français et étrangers, mais aussi des réfugiés anti-nazis ayant trouvé asile sur notre sol.

Il serait temps, grand temps, que cette exigence de vérité historique s'étende à la période cruciale de juin 1940 antérieure à l'appel du général de Gaulle et que l'on rende l'hommage qui leur est dû aux passagers du *Massilia*. Bien avant le vote des 80 à Vichy en juillet 1940, des élus de la nation, de tous bords, avaient refusé le déshonneur et la honte. Ils ne portaient pas se mettre à l'abri, ils portaient combattre à

partir des territoires alors sous domination française. Ce fut, à mes yeux, le premier acte de résistance, et il devrait être honoré comme tel. S'il y a bien une preuve que l'Etat français de Vichy est une « autorité de fait » ayant usurpé la légitimité de la représentation nationale – c'est la thèse défendue par les gaullistes et de nombreux résistants –, alors la meilleure preuve en réside dans le geste des passagers du *Massilia*, victimes jusqu'à aujourd'hui d'une constante calomnie.

A mes yeux, il ne serait pas inopportun que les présidents actuels des Assemblées rendent enfin un hommage solennel à ces hommes et à ces femmes qui surent dire non à la défaite et à la capitulation au nom de la République et de ses valeurs, mandatés par ses plus hautes autorités.

Je suis en tous les cas douloureusement surprise de voir que ceux qui dénoncent le climat d'auto-flagellation présent n'aient pas un mot pour le *Massilia*. Sans doute ignorent-ils tout de cette affaire à laquelle Christiane Rimbaud consacra jadis un livre (*L'Affaire du « Massilia »*, Le Seuil). Mais l'ignorance n'est pas une vertu. La vérité doit éclater au grand jour, notamment pour les jeunes générations. C'est dire combien le fameux devoir de mémoire a matière encore à s'exercer aujourd'hui en rappelant l'existence du *Massilia*.

Marie-Claire Mendès France est présidente de l'institut Pierre-Mendès-France.

12. Non-lieu en faveur de M. Mandel

TRIBUNAL MILITAIRE
PERMANENT DE MEKNÈS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

II8

Ordonnance de non-lieu

Le Juge d'Instruction Militaire au Tribunal Militaire de Meknès

Vu la procédure instruite contre le nommé ROTSHILD Louis dit Georges MANDEL, député de la Gironde, inculpé d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Vu les réquisitions de M. le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire tendant à poursuivre l'information jusqu'à ce que certains télégrammes chiffrés adressés à son Gouvernement ou reçus de lui par le Consul Général de Grande-Bretagne à Rabat en juin 1940 puissent, après déchiffrement, venir prendre place au dossier de la procédure.

Attendu que les faits qui ont amené la délivrance de l'ordre d'informer du 17 Juillet 1940 contre M. MANDEL sont tout entiers exposés dans les télégrammes cotés 2.3. et 4. et peuvent se résumer ainsi :

1° - Dès son arrivée au Maroc, le 24 Juin 1940, M. Georges MANDEL se serait mis en rapport avec les Consulats Britanniques.

2° - Le voyage effectué le 25 juin 1940 de Londres à Rabat par M. DUFF COOPER, Ministre de l'Information Britannique aurait été entrepris à l'instigation de M. MANDEL.

3° - M. MANDEL aurait demandé au Consul Général de Grande-Bretagne l'autorisation de pouvoir embarquer sur un contre-torpilleur britannique.

Attendu en ce qui concerne le premier point qu'il est en effet établi et d'ailleurs reconnu par l'inculpé que celui-ci s'est rendu le 24 Juin dans l'après-midi chez le Consul Général de Grande-Bretagne à Rabat et le 25 Juin chez le Consul Britannique de Casablanca, la première de ces visites ayant eu lieu au vu et au su des autorités du Protectorat, le rendez-vous pris du Cabinet de M. Yvon Martin, chef du Cabinet Civil de M. le Résident Général et le trajet effectué dans l'automobile de M. le Directeur de la Sécurité Publique ; les visites au Consul Britannique de Casablanca n'ayant pas davantage eu de caractère clandestin.

Attendu que l'inculpé indique comme mobile de ces différentes visites son unique désir de se renseigner sur une situation au courant de laquelle il n'était plus tenu depuis son embarquement le 20 juin au Verdon sur le « Massilia », que ce désir d'information est confirmé par le principal témoin (C32) et que rien ne permet d'attribuer au autre but coupable à ces contacts pris par l'inculpé avec les autorités consulaires britanniques.

Attendu en ce qui concerne le second point que le voyage de M. DUFF COOPER a été entrepris parce que le Gouvernement Britannique avait appris l'arrivée en Afrique du Nord d'un certain nombre de parlementaires français, qu'il est même possible que la présence parmi ceux-ci de M. MANDEL ait particulièrement retenu l'attention du Gouvernement Britannique : attendu ainsi qu'il résulte de l'information (C.2.14.22.) que ce voyage du ministre anglais avait pour but « d'examiner avec M. MANDEL et les autres parlementaires les possibilités de la continuation de la lutte en Afrique du Nord, de « demander l'avis » de M. MANDEL.

Attendu que ce désir de la part du Gouvernement Britannique d'étudier sur place l'état d'esprit et les possibilités de continuer la lutte s'explique aisément mais que l'inculpé ne peut en être tenu pour responsable.

II8 (2)

Attendu en ce qui concerne le 3ème point que même si le 24 Juin M. MANDEL avait envisagé de quitter le Maroc sur un contre-torpilleur britannique (ce qui ne résulte que des déclarations qu'aurait faites le Consul Général de Grande-Bretagne à Rabat à M. MORIZE et est formellement contesté par l'inculpé) il ne saurait y avoir un fait répréhensible, l'armistice n'étant pas encore signé et ses clauses essentielles n'en ayant été rendues publiques, que le 27 Juin, au Maroc.

Attendu au surplus qu'il résulte de l'information (C14.17.29.97.) que M. MANDEL, en embarquant le 21 Juin sur le « MASSILA », était persuadé, comme les autres parlementaires qui avaient pris passage sur ce paquebot, que sa destination finale était ALGER, et que s'il avait tenu à gagner l'Angleterre plutôt qu'un territoire français la faculté lui en avait été donnée dès le 17 juin par M le Président de HERRIOT (C29.)

Attendu dans ces conditions qu'il n'apparaît nullement nécessaire pour apprécier les faits reprochés à l'inculpé d'attendre l'hypothétique déchiffrement des télégrammes échangés entre autorités britanniques, mesure qui n'avait été demandé par le Juge d'Instruction qu'en vue d'apporter si possible une clarté supplémentaire et qu'au demeurant, si l'un de ces télégrammes lorsqu'il sera traduit en clair apportait la preuve que M. DUFF COOPER a été appelé à Rabat par M. MANDEL, on pourrait alors éventuellement considérer, ce fait, comme fait nouveau permettant l'ouverture d'une nouvelle information.

Mais attendu qu'en l'état il n'y a pas de charges suffisantes permettent d'établir que l'inculpé a entretenu avec les agents d'une puissance étrangère des intelligences ayant pour objet de nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France.

I18 (3)

Vu l'article 66 du Code de Justice Militaire,
Déclare qu'en l'état il n'y a pas lieu à poursuivre
Ordonnons le dépôt au Greffe du Tribunal Militaire des pièces de la procédure.

Fait en notre Cabinet, à MEKNES le 7 Septembre 1940

Avis de la présente ordonnance
a été donné au défendeur.

Opposition formée par le commissaire
du Gouvernement le 8/9/1/40 - Cote II
-Mémoire joint - cote 120
le 8/9/1940

Avis de la présente ordonnance
a été donné ce jour 7 septembre 1940
aux Généraux : Cdt en Chef les
Troupes du Maroc, Cdt la Division
de MEKNES, Cdt la Division de
CASABLANCA

Avis de la présente ordonnance n'a
pu être donné à l'inculpé ni copie lui
être remise, le dit inculpé ayant quitté
MEKNES en vertu d'un mandat de Justice.

Récépissé adressé à
M^o ROLLAND, ci-joint

le 8/9/1940



13. Commémoration du départ du *Massilia* 22 juin 2000



> Archives de la XI^e législature > Discours de M. Raymond Forni, Président de l'Assemblée nationale

Commémoration du départ du *Massilia*
Assemblée nationale - jeudi 22 juin 2000

Discours de M. Raymond FORNI,

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Vice-Président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Madame, Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Notre République a longtemps vécu dans l'oubli de ses années noires. Puis la lumière s'est levée sur des dates, des lieux, des hommes et de douloureux épisodes de notre histoire, tenus dans l'ombre, sont alors apparus. L'événement dont nous célébrons, même avec une journée de retard, le soixantième anniversaire est de ceux-là. Je suis heureux et fier que, par cette commémoration, l'Assemblée nationale lève enfin le voile sur le magnifique témoignage de courage des vingt-sept parlementaires qui, le 21 juin 1940, embarquèrent à bord du *Massilia*, portés par l'espérance de sauver les valeurs de la République française, qui nous sont si chères.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour franchir des océans autrement plus accueillants, beaux et chaleureux. Ceux de l'honneur, de la dignité, du souvenir. On parle avec raison du devoir de mémoire. Mais il n'est rien sans le devoir d'histoire, ce travail d'archéologie patient et minutieux qui mène à la vérité. A présent, la Résistance a retrouvé sa vérité et ses héros : ces hommes et ces femmes qui, par leurs actes et leurs déclarations, ont, parmi les premiers, incarné le refus de la capitulation et de la collaboration. Souvenons-nous.

Le 21 juin 1940, vingt-sept parlementaires - vingt-six députés et un sénateur - embarquent à Bordeaux avec leurs familles sur le *Massilia*, dans la chaleur d'un premier jour d'été. Ils ne savent pas encore que c'est déjà l'automne d'une République, dont la politique incarnée par le Maréchal Pétain jettera bas les fondements et les institutions. Affrété sur les instructions du gouvernement, le paquebot réunit à son bord des Français qui ont dit « non » à la défaite et qu'un seul désir anime : **résister**. Conformément à la décision prise par le Conseil des Ministres siégeant à Bordeaux, sous la présidence d'Albert Lebrun, ils espèrent voir transférer le siège des pouvoirs publics dans les départements d'Algérie, afin de poursuivre la lutte contre l'ennemi sur les terres africaines françaises. Refusant le déshonneur et la honte auxquels l'envahisseur les condamne, les élus de la nation font le choix de quitter la métropole pour incarner en ses territoires la légitimité de la République. Georges Mandel, alors ancien ministre de l'Intérieur, Jean Zay, député du Loiret, Edouard Daladier, député du Vaucluse et ancien Président du Conseil, Pierre Mendès France, député de l'Eure, Alex Wiltzer, député de la Moselle, dont je salue ici le neveu, mon collègue, Pierre-André Wiltzer, qui n'est pas pour rien dans cette commémoration : tous partent avec la conviction que c'est en quittant la France qu'on peut mieux la servir.

.....

voir l'intégralité du discours :

▶▶ <http://www.assemblee-nationale.fr/presidence/discours/3eba0023.asp>

et ▶▶ .pdf

14. Intervention d'Édouard Herriot le 10 juillet 1940

La situation des parlementaires du *Massilia* est abordée par le président de l'Assemblée nationale*, Jules Jeanneney, en début de séance. Il lit le télégramme de protestation envoyé par vingt d'entre eux depuis Alger. Le président de la Chambre des députés, Édouard Herriot, prend la parole pour rendre justice à ses collègues. Discours qui n'aura pas d'écho, Pierre Laval, vice-président du conseil justifiant l'interdiction faite aux parlementaires de rentrer en métropole par l'absence d'autorisation de la Commission d'armistice. Le président Jeanneney déclare l'incident clos.

Extrait des Annales de l'Assemblée nationale, pages 821 et 822 :

-3-

INCIDENT

M. le président. D'autre part j'ai reçu de MM. Paul Bastid, Brout, Campinchi, Catalan, Delattre, Delbos, Denais, André Dupont, Dupré, Galandou-Diouf, de la Groudière, Grumbach, Mandel, André le Troquer, Lévy-Alphandéry, Lazurick, Perfetti, Jammy Schmidt, J.-M. Thomas, Tony Révillon, un télégramme daté : Alger, 9 juillet, douze heures trente, ainsi conçu :

« Vous adressons protestation suivante que vous prions de bien vouloir lire séance publique Venus Afrique du Nord avec service questure et commandant militaire du Palais-Bourbon sur décision présidence Sénat et Chambre en accord avec Gouvernement et pour le rejoindre. Essayons vainement depuis le 24 juin de rentrer pour collaborer relèvement de la patrie. (*Interruptions.*) En sommes d'autant plus surpris que le Gouvernement a fait savoir par presse et radio que toutes mesures étaient prises pour faciliter retour des parlementaires. Or, tandis que collègues d'Algérie peuvent rentrer, gouverneur général nous fait savoir qu'aucune instruction n'est donnée pour notre retour. Nous élevons contre obstacle apporté exercice de notre mandat et exprimons regrets ne pouvoir participer aux débats et aux scrutins. Vous prions constituer nos collègues juges de la situation qui nous est ainsi faite. Avec tous nos sentiments distingués et respectueusement dévoués. »

M. Édouard Herriot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Édouard Herriot.

M. Édouard Herriot. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Je demande à l'Assemblée de bien vouloir m'écouter quelques instants sans passion. Je voudrais l'empêcher de commettre une injustice. Je manquerais de courage et personne ne m'en estimerait si je ne venais apporter ici aux collègues dont on a donné les noms le témoignage auquel ils ont droit.

J'atteste sur l'honneur et je suis prêt à démontrer par les pièces les plus précises, par des documents incontestables, que nos collègues sont partis sur des instructions régulières du gouvernement,

M. Georges Scapini. Je demande la parole.

M. Pierre Laval, *vice-président du conseil.* Je la demande également.

M. Édouard Herriot. ...instructions qui leur ont été par moi transmises et dont je garde le texte.

M. Georges Cousin. Mais nous, nous n'avons pas accepté.

M. Édouard Herriot. Ils ont été munis de bons d'embarquement réguliers. Le bon sens, au reste, suffit à démontrer que, s'ils se sont embarqués sur un paquebot de l'importance du *Massilia*, c'est que ce paquebot avait été frété et mis à leur disposition par le Gouvernement.

J'ai fait toutes les démarches possibles pour leur permettre de rejoindre. Je n'y ai pas réussi, je m'en excuse auprès d'eux mais je suis, ou j'ai été, président de la Chambre des députés et, jusqu'au bout, quel qu'il soit, je remplirai mon devoir, préférant à un silence habile des paroles de droiture. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Je tiens à confirmer entièrement les paroles de M. le président de la Chambre des députés en ce qui concerne l'embarquement du seul sénateur présentement en Algérie, mon collègue Tony Révillon.

La parole est à M. le vice-président du Conseil.

M. Pierre Laval, *vice-président du conseil*. Je regrette que dans le débat d'aujourd'hui cet incident ait été soulevé.

Je n'étais pas membre du gouvernement au moment où les faits se sont passés et où le départ a eu lieu ; mais j'ai le souvenir précis que s'il est exact que des membres du Gouvernement et le Gouvernement avaient envisagé le transfert du siège du Gouvernement de Bordeaux à Perpignan, une parole de sagesse et de noblesse — et cela ne vous surprendra pas — avait été prononcée par le maréchal Pétain qui avait dit : « Quoi qu'il arrive, moi, je resterai au milieu de mes concitoyens. » (*Applaudissements.*)

J'ai eu moi-même l'occasion de dire que ce n'est pas en quittant la France qu'on peut la servir. (*Applaudissements.*)

Mais cela étant rappelé, il est vrai qu'un bateau ne peut appareiller sans un ordre du Gouvernement.

Sur le fond, je ne conteste aucune des paroles, soit de M. le président de la Chambre, soit de M. le président du Sénat.

Comme membre du Gouvernement actuel, j'indique que, lorsque les parlementaires ont demandé à rentrer, la commission de Wiesbaden, en vertu même des clauses de l'armistice, a été saisie d'une demande de moyen de transport. Je ne vous apprends rien, à vous qui connaissez ces clauses, en vous disant que la France est obligée d'accomplir cette formalité.

Aucune réponse n'est présentement parvenue. En droit parlementaire, l'attitude du Gouvernement est donc correcte.

Je vous demande, messieurs, de ne pas passionner ce débat (*Très bien, très bien*) de ne rien ajouter. La tâche que nous avons à remplir est trop importante ; les décisions que nous avons à prendre sont trop graves, puisqu'il s'agit de l'avenir du pays. Ce n'est point de mes lèvres que tomberont des paroles qui pourraient provoquer en un moment aussi douloureux pour la France des passions qui troubleraient notre Assemblée. (*Applaudissements.*)

M. le président. Déférant au désir que M. le vice-président du conseil vient d'exprimer, je propose à l'Assemblée de clore l'incident en agréant les regrets de nos collègues et en leur donnant acte de leur protestation. (*Assentiment*)

L'incident est clos.

▶▶ voir *J.O. Débats* pages 881 et 882 sur le site *Gallica*

15. Le scrutin sur la « loi constitutionnelle » du 10 juillet 1940

| NOMBRE DE SIÈGES Loi du 25 mars 1932 modifiée par la loi du 20 mars 1936 Chambre élue en 1936 | | En exercice au 10 juillet 1940 selon le Président | Résultat du scrutin annoncés par le Président Jeanneney | |
|---|-----|--|--|-----------|
| Chambre des députés | 618 | 546 | | |
| Sénat | 314 | 304 | | |
| Assemblée nationale* | 932 | 850** | | |
| | | | Votants | 649 |
| | | | Majorité absolue | 325 |
| | | | Pour l'adoption | 569 |
| | | | Contre | 80 |

L'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 prévoit que les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Dans la séance du 10 juillet 1940, le Président Jules Jeanneney précise qu'il faut entendre par là le nombre légal des membres composant l'Assemblée nationale c'est à dire la *nombre des sièges des deux assemblées soit 932 et une majorité constitutionnelle de 467*.

Le Président Jeanneney précise que « le nombre des députés en exercice au 10 juillet 1940 compte tenu des démissions, décès, exclusions, etc. (sic) est de 546 et celui des sénateurs de 304 soit au total 850 membres**. La majorité absolue serait (sic) de 426 ».

Pierre Laval, vice-président du Conseil demande que l'Assemblée nationale soit considérée comme se composant des membres présents soit en définitive que la délibération soit adoptée à la majorité des voix exprimées. Le Président Jeanneney, en annonçant les résultats, ne mentionne que les votants, pas les exprimés ni les abstentions.

L'Annexe au procès-verbal de la séance du 10 juillet 1940 donne, en revanche, un détail circonstancié du scrutin. Outre les noms de 569 **Pour** et des **80 Contre** apparaissent des catégories sui generis :

| | | |
|---|-----|-----------|
| Nombre de votants, majorité absolue | 649 | 325 |
| Ont voté pour | | 569 |
| Ont voté contre | | 80 |
| DANS L'ANNEXE : | | |
| <i>N'ont pas pris part au vote</i> | 149 | |
| <i>Se sont volontairement abstenus</i> | 17 | |
| <i>Ne peuvent prendre part au vote</i> | 3 | |
| <i>N'ont pas pris part au vote comme s'étant excusés de ne pouvoir assister à la séance</i> | 30 | |
| <i>N'a pas pris part au vote</i> | 1 | |
| <i>N'a pas pris part au vote (le Président (de part sa fonction))</i> | 1 | |
| Total | 850 | |

Les 20 parlementaires du *Massilia*, se trouvant à Alger, avaient envoyé un télégramme de protestation contre le fait d'être empêchés de rejoindre à temps Vichy pour assister à la réunion de l'Assemblée nationale. Le président Jeanneney en début de séance donne lecture de ce télégramme. Leurs noms figurent dans la rubrique ad hoc parmi les 30 "N'ont pas pris part au vote comme s'étant excusés de ne pouvoir assister à la séance".

Figurent parmi les "N'ont pas pris part au vote" :

- les 2 députés d'Algérie, Marius Dubois et Jean-Marie Guastavino
- les 5 restés au Maroc, (4 mobilisés, Mendès France, Viénot, Wilzer, Jean Zay) et Daladier.

* Sous la III^{ème} République « l'Assemblée nationale » composée de la Chambre des députés et du Sénat est l'appellation de l'organe constituant (le « Congrès » sous la V^{ème} République).

**En fait, le jour du scrutin, un député avait été compté comme n'ayant pas pris part au vote, alors qu'il venait d'être tué au combat le 9 juin 1940, il s'agit de Léo Lagrange.

16. État-major du Massilia

À ce moment, outre le commandant Ferbos, l'état-major de la « Massilia » comprend, le commandant Coatpont, capitaine en second, deux lieutenants de vaisseau MM. Biraben et Peinard, le chef mécanicien M. Vallée qui a sept officiers mécaniciens sous ses ordres, deux commissaires de la Marine MM. Peyrot et Saudois, trois officiers-radio et un médecin de la Marine, le docteur Fibyssant.

C'est un état-major d'élite qui se souviendra de la traversée Bordeaux-Casablanca.

Extrait de *Bordeaux, capitale tragique*, page 185.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage de référence

Christiane Rimbaud, *L'affaire du Massilia, été 1940*, Le Seuil, 1984.

Témoignages vécus

Pierre Mendès France, *Choses vécues*, New-York, Les éditions Didier, 1943. Réédité en France par Fayard en 1977 sous le titre : *Liberté, liberté chérie (1940-1942)*. Le passage relatif au Massilia est repris dans Pierre Mendès France, *Œuvres complètes*, tome I, *S'engager 1922-1943*, Gallimard, 1984.

Édouard Barthe, *La ténébreuse affaire du Massilia*, plaquette, Janvier 1945.

Tony-Révillon, *Mes Carnets (juin-octobre 1940)*, Odette Lieutier, 1945.

André Le Troquer, *La parole est à André Le Troquer*, La Table Ronde, 1962.

Édouard Daladier, *Journal de captivité, 1940-1945*, Calman-Lévy, 1991.

Marie-Claire Mendès France, *L'Esprit de liberté*, Presses de la Renaissance, 1992.

Mémoires

Winston S. Churchill, *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale, II, L'heure tragique*, Plon, 1949.

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre, L'appel*, Plon, 1954 et Bibliothèque de la Pléiade, n° 465.

Paul Reynaud, *Au cœur de la mêlée, 1930-1945*, Flammarion, 1951.

L. G. Planes, Robert Dufourg, *Bordeaux, capitale tragique*, Éditions Médicis, 1956.

Jacques Benoist-Méchin, *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident, 10 mai-10 juillet 1940*, Albin Michel, 1956.

Béatrice Bretty, *La comédie française à l'envers*, Arthème Fayard, 1957.

De Gaulle, *Lettres, notes et carnets, Compléments-1924-1970*, T. 13, Plon, 1959.

Duff Cooper, *Au delà de l'oubli*, Gallimard, 1960.

Michel Junot, *1940 tel que je l'ai vécu*, France-Empire, 1998.

Jean-Denis Bredin, *Un tribunal au garde-à-vous, Le procès de Pierre Mendès France*, Fayard, 2003.

Biographies

Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon-Cartier, 1945.

Paul Coblenz, *Georges Mandel*, éditions du Bélier, 1946.

Léon Blum, *L'œuvre de Léon Blum, Mémoires, À l'échelle humaine*, Albin Michel, 1955.

Georges Wormser, *Georges Mandel. L'homme politique*, Plon, 1967.

pour mémoire : John M. Sherwood, *Georges Mandel and the Third Republic*, Stanford University Press, 1970.

Jean Lacouture, *Pierre Mendès France*, Le Seuil, 1981.

Jacques Benoist-Méchin, *À l'épreuve du temps, T. 1 1905-1940*, Julliard 1989

Jean-Noël Jeanneney, *Georges Mandel, l'homme qu'on attendait*, Le Seuil, 1991.

Élisabeth du Réau, *Édouard Daladier*, Fayard, 1993.

Nicolas Sarkozy, *Georges Mandel Le moine de la politique*, Grasset, 1994.

Bertrand Favreau, *Georges Mandel ou la passion de la République*, Fayard, 1996.

Laure Moulin, *Jean Moulin*, Les Éditions de Paris, 1999.

Serge Bernstein, *Léon Blum*, Arthème Fayard, 2006.

Roger Karoutchi, Olivier Babeau, *Jean Zay*, Ramay, 2006.

Éric Roussel, *Pierre Mendès France*, Gallimard, 2007.

Adrien Le Bihan, *La fourberie de Clysthène*, Cherche-bruit, imprimé en Espagne, 2008.

Eric Roussel, *Le naufrage, 16 juin 1940*, Gallimard, 2009.

Essais et études

- Jean Montigny, *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire*, Éditions Mont-Louis, imprimé à Clermont-Ferrand, novembre 1940.
- Victor Vinde, *La fin d'une grande puissance*, Marguerat, imprimé à Lausanne, 1942.
- Albert Kammerer, *La Vérité sur l'Armistice, Éphéméride de ce qui s'est réellement passé au moment du désastre*, Éditions Médecis, 1944.
- Général Pierre Dailler, *Nous étions alors capitaines à l'armée d'Afrique*, Nouvelles éditions latines, 1978.
- Henri Michel, *Le procès de Riom*, Albin Michel 1979.
- Jacques Benoist-Méchin, *À l'épreuve du temps*, T. 1 1905-1940, Julliard 1989.
- François-Georges Dreyfus, *Histoire de Vichy*, Perrin, 1990.
- Sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bedarida, *Vichy et les Français, Révolution nationale*, Fayard, 1992.
- Violet Trefusis, *Prelude to misadventure*, Hutchison & co, 1941. *Prélude au désastre*, Salvy Éditeur, 1997.
- Servir l'État français, *L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, 1997.
- Olivier Wievioka, *Les orphelins de la République*, Le Seuil, 2001.
- Stéphane Mosès, *Un retour au judaïsme*, Le Seuil, 2008.
- Serge Berstein, Pierre Milza, *Histoire de la France au XX^{ème} siècle, 1930-1958*, Perrin, collection Tempus, 2009.
- Vincent Giraudier, *Les Bastilles de Vichy*, Tallandier, 2009.
- Max Gallo, *1940 de l'abîme à l'espérance*, XO Éditions, 2010.
- Jean-Pierre Azéma, *1940, L'année noire*, Fayard, mars 2010.

Uchronies

- Benoît Duteurtre, *Le retour du Général*, Fayard, 2010.
- Franck Stora et Loïc Mahé, *Et si la France avait continué la guerre...*, Tallandier, 2010.

Archives nationales

- Carton BB/30/1718, liasse intitulée "*Dossier Mandel*".

Sites Internet

- Assemblée nationale, Biographie des députés et recherche Massilia.
 [<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/anciensdeputes/sommaire.asp>]
 [<http://recherche2.assemblee-nationale.fr/resultats.jsp?texterecherche=Massilia>]
- Fondation Charles de Gaulle. Biographie.
 [<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/biographie.php>]
- Archives nationales – BORA, Fonds archives Georges Mandel, *Notice biographique*.
 [<http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/>]

Journaux et revues

- La dépêche d'Orléans, René Guichet, feuilleton « *Les mauvais jours* », 1944-1945.
- Marie-Claire Mendès France, *Dire la vérité sur le Massilia*, Le Monde, 31 octobre 1997.
- Rémy Kauffer, *Historia*, n° 610, octobre 1997 et n° 735, mars 2008.
- L'Histoire, numéro spécial, avril 2010.
- Le Monde, hors série, mai 2010.

NOTES

-
- ¹ Tony-Révillon, *Mes Carnets (juin-octobre 1940)*, Odette Lieutier, 1945.
- ² Victor Vinde, *La fin d'une grande puissance*, Marguerat, Lausanne, traduction en français, 1942, page 149. Vinde est correspondant en France de 1930 à début 1941. Son livre paraît en Suède fin 1941.
- ³ Voir <http://www.israbat.ac.m>, Université Mohammed V – Agdal, Annales du service de météorologie.
- ⁴ Robert O. Paxton, *L'Histoire*, numéro spécial, page 94.
- ⁵ De Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*, Éditions Plon, 1954, page 70.
- ⁶ Henri Amouroux, *Pour en finir avec Vichy, 1. Les oubliés de la mémoire*, Robert Laffont, 1997, pages 324 à 329.
- ⁷ De Gaulle, *Mémoires de guerre, L'Appel, 1940-1942*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, page 575, et Éditions Plon, 1954.
- ⁸ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 31.
- ⁹ Violet Trefusis, *Prelude to misadventure*, Hutchison & co, 1941. Prélude au désastre, Salvy Éditeur, 1997, page 39.
- ¹⁰ *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 59
- ¹¹ *Ibid.*, page 64.
- ¹² De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 50 et Plon, page 46.
- ¹³ Lettre au Lt Colonel Mayer, *Lettres, notes et carnets, Compléments-1924-1970*, T. 13, Plon, 1959, page 24.
- ¹⁴ *Journal de captivité*, *op. cit.*, page 115.
- ¹⁵ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 61, 62.
- ¹⁶ *Biographie*, site Internet de la Fondation Charles de Gaulle.
- ¹⁷ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 62 et Plon, page 58-59.
- ¹⁸ Jacques Benoist-Méchin, *op. cit.*, vol.2, pages 347 et 394,
- ¹⁹ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, Documents, Plon, page 271-272.
- ²⁰ *La ténébreuse affaire du Massilia*, *op. cit.*, pages 41- 42.
- ²¹ Victor Vinde, *op. cit.*, page 142.
- ²² E. du Réau, *op. cit.*, page 259.
- ²³ Laure Moulin, *Jean Moulin*, Les Éditions de Paris, 1999, page 245.
- ²⁴ Biographie, site de l'Assemblée Nationale, histoire et patrimoine http://www.assembleenationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=2271 (consultation avril 2010).
- ²⁵ Olivier Wievioka, *Les orphelins de la République*, Le Seuil, 2001. Sans relation avec le tome 2, *Le temps des orphelins (1962-1969)* de l'histoire de la République gaullienne de Pierre Vianson-Ponté, paru en 1971
- ²⁶ Marie-Claire Mendès France, *op. cit.*, in fine, documents photographiques.
- ²⁷ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 63 et Plon, page 59.
- ²⁸ Winston S. Churchill, *Mémoires sur la deuxième guerre mondiale, II, L'heure tragique*, Plon, 1949, page 211.
- ²⁹ *Ibid.* page 223.
- ³⁰ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, page 42.
- ³¹ Léon Blum, *L'œuvre de Léon Blum, Mémoires...*, Albin Michel, 1955, page 45.
- ³² *Ibid.*, page 50.
- ³³ *Ibid.*, page 54.
- ³⁴ *Dossier Mandel*, Exposé succinct des faits, Archives Nationales, note datée 26.8.40.
- ³⁵ Jean-Pierre Azéma, *op. cit.*, page 189 et 190.
- ³⁶ Tony-Révillon, *op. cit.*, pages 44 à 47 et 72.
- ³⁷ Jacques Benoist-Méchin, *À l'épreuve du temps, T. 1 1905-1940*, Julliard, 1989, page 344.
- ³⁸ *Op. cit.*, page 91.
- ³⁹ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 89
- ⁴⁰ Léon Blum, *op. cit.*, page 43.
- ⁴¹ *Op. cit.*, *Mes Carnets...*, pages 42 et 67, note 1.
- ⁴² Léon Blum, *Mémoires...*, *op. cit.*, page 60.
- ⁴³ Nicolas Sarkozy, *op. cit.*, page 280.
- ⁴⁴ *Bordeaux capitale tragique !*, *op cit*, pages 183, 185, 189, 191.

- ⁴⁵ Marie-Claire Mendès France, *L'esprit de liberté*, Presses de la Renaissance, 1992, page 64.
- ⁴⁶ Mendès France, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 50.
- ⁴⁷ Rapport Perfetti, pièce 97 D, *Dossier Mandel*, page 2.
- ⁴⁸ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 37.
- ⁴⁹ Paul Coblenz, *op. cit.*, page 223.
- ⁵⁰ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, page 192.
- ⁵¹ *Ibid.*, *op. cit. op. cit.*, page 191.
- ⁵² *Ibid.*, page 193, 195.
- ⁵³ *Journal de captivité*, *op. cit.*, page 145.
- ⁵⁴ Barthe, *op. cit.*, pages 29, 30.
- ⁵⁵ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 91.
- ⁵⁶ Mendès France, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 52.
- ⁵⁷ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 85.
- ⁵⁸ Paul Reynaud, *Au cœur de la mêlée*, 1930-1945, Flammarion, 1951, pages 971-972.
- ⁵⁹ Marie-Claire Mendès France, *op. cit.*, page 61.
- ⁶⁰ Duff Cooper, *Au delà de l'oubli*, Gallimard, 1960, p.326.
- ⁶¹ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 57.
- ⁶² Mendès France, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 50.
- ⁶³ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, page 186.
- ⁶⁴ Édouard Daladier, *op. cit.*, page 23 et Tony-Révillon, *op. cit.*, page 78.
- ⁶⁵ Pièce 14 précitée, page 2 et PV d'interrogatoire de Mandel du 24 juillet, page 5.
- ⁶⁶ PV d'interrogatoire, *ibid.*, page 3.
- ⁶⁷ Mendès France, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 36.
- ⁶⁸ Tony-Révillon, *op. cit.*, pages 87 et 129.
- ⁶⁹ Marie-Claire Mendès France, *op. cit.*, page 65
- ⁷⁰ Déposition Morize 17 juillet 1940, page 2, *Dossier Mandel*, pièce 14.
- ⁷¹ Bertrand Favreau, *op. cit.*, page 42.
- ⁷² Édouard Daladier, *Journal de captivité*, *op. cit.*, page 224.
- ⁷³ Paul Reynaud, *op. cit.*, page 1008.
- ⁷⁴ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 141.
- ⁷⁵ Jean-Pierre Azéma, *op. cit.*, page 186.
- ⁷⁶ *Op. cit.*, page 196.
- ⁷⁷ Max Gallo, *1940...*, *op. cit.*, page 212.
- ⁷⁸ Eric Roussel, *op. cit.*, page 212.
- ⁷⁹ *Dossier Mandel*, pièce n°18.
- ⁸⁰ *Ibid.* Déposition du 6 août 1940.
- ⁸¹ *Op. cit.*, page 194.
- ⁸² Marie-Claire Mendès France, *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 66.
- ⁸³ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 178.
- ⁸⁴ *Le Monde, Hors série*, Mai 2010, page 55.
- ⁸⁵ Mendès France dans *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 79.
- ⁸⁶ Marie-Claire Mendès France, *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 61.
- ⁸⁷ *Dossier Mandel*, «Renseignements précis et exactitudes sur la traversée du Verdon à Casablanca du Massilia », page 4.
- ⁸⁸ Violet Trefusis, *op. cit.*, page 9 à 12.
- ⁸⁹ Elizabeth du Réau, *op. cit.*, page 289
- ⁹⁰ *La ténébreuse affaire du Massilia*, *op. cit.*, page 42.
- ⁹¹ Article publié en octobre 1992, n° 168, dans la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains*.
http://www.creuse-resistance.fr/blog/public/La_France_pouvait_continuer_la_guerre_en_juin_1940.pdf
- ⁹² François-Georges Dreyfus, *Histoire de Vichy*, Perrin, 1990, page 162.
- ⁹³ Winston S. Churchill, *Mémoires...*, page 235.
- ⁹⁴ Winston S. Churchill, *Mémoires...*, *op. cit.*, page 233 à 235.
- ⁹⁵ Jacques Benoist-Méchin, *op. cit.*, volume 2, pages 402 et 465.
- ⁹⁶ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, New-York, page 73.

- ⁹⁷ Jacques Benoist-Méchin, *Soixante jours...*, *op. cit.*, page 497.
- ⁹⁸ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 74 et Plon, page 72.
- ⁹⁹ Général Pierre Dailler, *Nous étions alors capitaines à l'armée d'Afrique*, Nouvelles éditions latines, 1978.
- ¹⁰⁰ Tony-Révillon, *op. cit.*, pages 96 à 99.
- ¹⁰¹ De Gaulle, *L'Appel*, *op. cit.*, la Pléiade, page 48. Weygand, *En lisant les Mémoires du général de Gaulle*, Flammarion, 1955.
- ¹⁰² Winston S. Churchill, *Mémoires...*, *op. cit.*, page 188.
- ¹⁰³ Georges Wormser, *Georges Mandel*, *op. cit.*, pages 219-221.
- ¹⁰⁴ Duff Cooper, *op. cit.*, page 327.
- ¹⁰⁵ Bertrand Favreau, *op. cit.*, page 430.
- ¹⁰⁶ Déposition du 17 juillet 1940 précitée, page 6.
- ¹⁰⁷ Jacques Benoist-Méchin, *op. cit.*, page 502.
- ¹⁰⁸ Duff Cooper, *op. cit.*, page 326.
- ¹⁰⁹ *Charles de Gaulle*, *Op. cit.*, page 98.
- ¹¹⁰ Jacques Chastenot, *op. cit.*, page 530.
- ¹¹¹ *Dossier Mandel*, déposition du 17 juillet 1940, page 6.
- ¹¹² *Dossier Mandel*, déposition du 17 juillet 1940, pièce 14, page 10.
- ¹¹³ *Dossier Mandel*, déposition du 17 juillet 1940, pièce 14, page 9.
- ¹¹⁴ Tony-Révillon, *op. cit.*, page 105.
- ¹¹⁵ Le premier document non coté, le deuxième numéroté 4 à la main, du *Dossier Mandel*.
- ¹¹⁶ Georges Wormser, *op. cit.*, page 229.
- ¹¹⁷ Voir ci-dessus le § Un cicérone improvisé.
- ¹¹⁸ Mendès-France, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 100.
- ¹¹⁹ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, page 196.
- ¹²⁰ Éric Roussel, *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, pages 119-117.
- ¹²¹ Adrien Le Bihan, *La Fourberie de Clysthène*, Cherche-Bruit (sic), imprimé en Espagne, 2008.
- ¹²² Jacques Benoist-Méchin, *op. cit.*, vol.2, page 489.
- ¹²³ Nicolas Sarkozy, *op. cit.*, page 281.
- ¹²⁴ Bertrand Favreau, *op. cit.*, pages 444-445.
- ¹²⁵ Tony-Révillon, *op. cit.*, page 84.
- ¹²⁶ Paul Coblenz, *op. cit.*, page 248.
- ¹²⁷ Christiane Rimbaud, *op. cit.*, pages 151 à 153.
- ¹²⁸ Georges Wormser, *op. cit.*, page 275.
- ¹²⁹ Paul Coblenz, *Georges Mandel*, Éditions du Bélier, 1946.
- ¹³⁰ Winston S. Churchill, *Mémoires...*, *op. cit.*, page 231 et Adrien Le Bihan, *op. cit.*, page 67.
- ¹³¹ *Op. cit.*, page 194.
- ¹³² Bertrand Favreau, *op. cit.* page 416.
- ¹³³ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, page 197.
- ¹³⁴ *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 66.
- ¹³⁵ Bordereau de transmission daté du 6 août 1940, écoutes du 25/06/1940, 15h15 au 29/06/1940, 15h32.
- ¹³⁶ Figure parfois sous le nom Coutant.
- ¹³⁷ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, pages 202.
- ¹³⁸ *Journal de captivité*, *op. cit.*, page 30.
- ¹³⁹ E. du Réau, *op. cit.*, page 435.
- ¹⁴⁰ Tony-Révillon, *op. cit.*, pages 79 et 80.
- ¹⁴¹ *Dossier Mandel*, écoutes téléphoniques, appel de Morize à Daladier le 29/06/1940 à 11 h 30 et Christiane Rimbaud, *op. cit.*, pages 176 et 177.
- ¹⁴² Édouard Daladier, *Journal de captivité* précité, Préface de Jean Daladier, page 23.
- ¹⁴³ *Ibid.*, page 23, note 1 pages 24 et 27.
- ¹⁴⁴ E. du Réau, *op. cit.*, page 434.
- ¹⁴⁵ Note du commissaire divisionnaire de Casablanca du 12 juillet, pièce n° 18, *Dossier Mandel*.
- ¹⁴⁶ *Dossier Mandel*, bordereau de transmission d'écoutes téléphoniques.
- ¹⁴⁷ *Dossier Mandel*, pièce n° 22, 22 juin 1940.
- ¹⁴⁸ Une copie, cotée 30, figure au *Dossier Mandel*.

- ¹⁴⁹ Édouard Daladier, *Journal de captivité*, *op. cit.*, page 37.
- ¹⁵⁰ Tony-Révillon, *op. cit.*, pages 109, 111, 112.
- ¹⁵¹ *Ibid.*, page 120.
- ¹⁵² Édouard Barthe, *op. cit.*, page 43.
- ¹⁵³ Daladier, *Le Journal de captivité*, *op. cit.*, page 21 et Christiane Rimbaud, *op. cit.*, page 181. Elizabeth du Réau, *Édouard Daladier*, page 436.
- ¹⁵⁴ Béatrice Bretty, *La Comédie française à l'envers*, *op. cit.*, page 88.
- ¹⁵⁵ Tony-Révillon, *op. cit.*, page 127.
- ¹⁵⁶ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Didier, pages 113 et 118, Fayard, page 84.
- ¹⁵⁷ Léon Blum, *L'Œuvre, Mémoires, La prison et le procès, À l'échelle humaine*, Albin Michel, 1955, page 155.
- ¹⁵⁸ Édouard Daladier, *op. cit.*, page 31 et suiv.
- ¹⁵⁹ Léon Blum, *L'Œuvre*, *op. cit.*, page 5.
- ¹⁶⁰ Daladier, *op. cit.*, pages 39, 40.
- ¹⁶¹ Henri Michel, *Le procès de Riom*, Albin Michel, 1979.
- ¹⁶² Léon Blum, *L'Œuvre*, *op. cit.*, page 201.
- ¹⁶³ *Journal*, *op. cit.*, pages 264, 344, 261.
- ¹⁶⁴ *Ibid.*, page 213.
- ¹⁶⁵ *Journal*, *op. cit.*, page 212.
- ¹⁶⁶ Léon Blum, *L'Œuvre*, *op. cit.*, *Appendices*, page 519. Réédité en 2000 et 2004 par les Éditions Arlea sous son titre " *Le Dernier Mois*".
- ¹⁶⁷ Serge Bernstein, *Léon Blum*, Fayard, 2006, page 604, cite *Le Populaire* du 1er octobre 1938.
- ¹⁶⁸ *Ibid.*, page 208.
- ¹⁶⁹ *Dossier Mandel*, Archives nationales, pièce 1 du 8 mars 1941, signée Abetz, n° 780.
- ¹⁷⁰ *Dossier Mandel*, télégramme du 30 mai 1944, pièce 19, signée Hilger.
- ¹⁷¹ Bertrand Favreau, *op. cit.*, page 191, tiré de *La Liberté du Sud-Ouest*, 9 mai 1924 et Nicolas Sarkozy, *op. cit.*, page 116 et suiv.
- ¹⁷² Édouard Barthe, *op. cit.*, page 42.
- ¹⁷³ Daladier, *op. cit.*, page 294.
- ¹⁷⁴ Paul Reynaud, *op. cit.*, page 971.
- ¹⁷⁵ *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 60.
- ¹⁷⁶ *Question* n° 6359 de M. Pierre Brana, député socialiste de la Gironde, publiée le 11/11/1997, JO, page 4006, *Réponse* du 02/03/1998, JO, page 1169. La seconde *Question* est de M. Léonce Deprez, député UDF du Pas-de-Calais, du 24/11/1997, *Réponse* identique à la précédente.
- ¹⁷⁷ Colloque au Mémorial de Caen, De la défaite française à l'esprit de résistance, 17-18 juin 2010.
- ¹⁷⁸ *Op. cit.*, 1940..., page 197.
- ¹⁷⁹ L'Histoire, numéro spécial, avril 2010 et Tables rondes du 10 avril 2010 à l'École militaire.
- ¹⁸⁰ Jacques Sapir, Franck Stora, Loïc Mahé, *1940 Et si la France avait continué la guerre...* Tallandier, 2010.
- ¹⁸¹ <http://www.francefightson.org/>. Consultation en juin 2008, non disponible voir <http://www.1940lafrancecontinue.org/> Consultation septembre 2014
- ¹⁸² <http://francefightson.yuku.com/>
- ¹⁸³ Benoît Duteurtre, *Le retour du Général*, Fayard, 2010.
- ¹⁸⁴ *Georges Mandel, L'homme qu'on attendait*, Le Seuil 1991.
- ¹⁸⁵ Daladier, *op. cit.*, page 123.
- ¹⁸⁶ *Biographie*, site de l'Assemblée nationale.
http://www.assembleenationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=2105, consultation janvier 2010.
- ¹⁸⁷ Jacques Benoist-Méchin, *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident*, *op. cit.*, vol. 2, page 267.
- ¹⁸⁸ Coblentz, *op. cit.*, page 162.
- ¹⁸⁹ Wormser, *op. cit.*, page 219, repris dans Le Bihan, *op. cit.*, page 58.
- ¹⁹⁰ De Gaulle, *L'Unité, Documents*, Plon, 1954, pages 356-357.
- ¹⁹¹ *Procès-verbal du 16 juillet, 1940*, page 8, *Dossier Mandel*.
- ¹⁹² PMF, *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, page 77 de l'édition initiale américaine et Fayard pages 56-57. *Œuvres complètes, tome I, S'engager 1922-1943, 1984*, pages 377-378, même texte.
- ¹⁹³ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, Fayard, page 57.

- ¹⁹⁴ Wormser, *op. cit.*, page 165.
- ¹⁹⁵ Paul Coblenz, *op. cit.*, page 11.
- ¹⁹⁶ *Bordeaux capitale tragique !*, *op. cit.*, pages 195 et 196.
- ¹⁹⁷ *Liberté, liberté chérie*, *op. cit.*, page 99 de l'édition américaine et Fayard, page 72.
- ¹⁹⁸ *Ibid.*, édition américaine de 1943, pages 92 et 93.
- ¹⁹⁹ *L'esprit de liberté*, *op. cit.*, page 130.
- ²⁰⁰ Daladier, *op. cit.*, page 121.
- ²⁰¹ Bordereau n° 958 du 26 juin transmis le 6 août 1940, écoutes téléphoniques, pièce n° 43.
- ²⁰² Écoutes téléphoniques, *op. cit.*, bordereau n° 962 du 28 juin 1940.
- ²⁰³ Laure Moulin, *op. cit.*, page 177.
- ²⁰⁴ Stéphane Mosès, *Un retour au judaïsme*, Éditions du Seuil, 2008, page 15.
- ²⁰⁵ Bertrand Favreau, *op. cit.*, note n° 46, page 537.
- ²⁰⁶ Rémi Kauffer *Historia*, n° 610 octobre 1997, page 38 et n° 735 mars 2008, page 37.
- ²⁰⁷ De Gaulle, *Mémoires de guerre*, *op. cit.*, page 440.
- ²⁰⁸ René Guichet, "Les mauvais jours", Dépêche d'Orléans 1945-1946, page XXVII 4/5.
- ²⁰⁹ Christiane Rimbaud, *L'affaire du Massilia*, éditions du Seuil, 1984, 256 p.
- ²¹⁰ Jacques Benoist-Méchin, *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident, 10 mai- 10 juillet 1940*, Albin Michel, 1956.
- ²¹¹ Jacques Chastenot, *Histoire de la IIIe République, Déclin et chute*, Hachette, 1962.
- ²¹² Pierre Mendès France, *Liberté, liberté chérie Choses vécues*, New-York, les Éditions Didier, imprimé au Canada, 1943. Réédition sous le titre : *id. (1940-1942)*, Fayard, 1977.
- ²¹³ Édouard Daladier, *Journal de captivité 1940-1945*, Calman-Lévy, 1991, publié par son fils Jean.
- ²¹⁴ Tony-Révilleon, *op.cit.*, page 77.
- ²¹⁵ André Le Troquer, *La parole est à André Le Troquer*, La Table Ronde, 1962.
- ²¹⁶ Marie-Claire Mendès France, *L'esprit de liberté*, *op., cit.*
- ²¹⁷ Édouard Barthe, *La ténébreuse affaire du Massilia*, plaquette de 45 pages, Janvier 1945.
- ²¹⁸ Jean Montigny, *Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire*, Éditions Mont-Louis, Clermont-Ferrand, novembre 1940, 160 pages.
- ²¹⁹ Philippe Barrès, *Charles de Gaulle*, Plon-Cartier, 1945, page 106.
- ²²⁰ L. G. Planes, Robert Dufourg, *Bordeaux capitale tragique !*, Éditions Médicis, 1956.
- ²²¹ Michel Junot, *1940 tel que je l'ai vécu*, France-Empire, 1998.
- ²²² Albert Kammerer, *La Vérité sur l'Armistice, Éphéméride de ce qui s'est réellement passé au moment du désastre*, Éditions Médicis, 1944.
- ²²³ Paul Coblenz, *Georges Mandel*, Éditions du Bélier, 1946.
- ²²⁴ Georges Wormser, *Georges Mandel, L'homme politique*, Plon 1967, page 265.
- ²²⁵ Bertrand Favreau, *Mandel ou la passion de la République*, Fayard, 1996.
- ²²⁶ <http://bertrandfavreau.net/bordeaux-juin1940.htm>
- ²²⁷ Jean-Noël Jeanneney, *Georges Mandel, L'homme qu'on attendait*, éditions du Seuil, 1991.
- ²²⁸ Nicolas Sarkozy, *Georges Mandel, Le moine de la politique*, Grasset, 1994.
- ²²⁹ Elizabeth du Réau, *Édouard Daladier*, Fayard, 1993.
- ²³⁰ Jean Lacouture, *Pierre Mendès France*, Le Seuil, 1981.
- ²³¹ Éric Roussel, *Pierre Mendès France*, Gallimard, 2007, page 119.
- ²³² Roger Karoutchi, Olivier Babeau, *Jean Zay*, Ramsay, 2006.
- ²³³ Serge Bernstein, Pierre Milza, *Histoire de la France au XX^{ème} siècle*, 1930-1958, Perrin, collection Tempus, 2009, page 307.
- ²³⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Zay_-_La_guerre
- ²³⁵ *Le Monde, Hors série*, Mai 2010, page 95.
- ²³⁶ Jean-Pierre Azéma, *1940, L'année noire*, Fayard, mars 2010, page 180 et ss.
- ²³⁷ Max Gallo, *1940 de l'abîme à l'espérance*, XO Éditions, 2010.
- ²³⁸ Eric Roussel, *Le naufrage, 16 juin 1940*, Gallimard, 2009.
- ²³⁹ http://www.france2.fr/emissions/infrarouge/diffusions/18-06-2013_64051
https://www.youtube.com/watch?v=wnyOhZlxU_k